



HAL
open science

Enseignement et profession, n°9 (ENSA Lyon / ENSA Grenoble)

Nathalie Mezureux, Marie Wozniak, Philippe Dufieux, Christian Marcot, Stephanie Dadour, Sibylle Le Vot, Denyse Rodriguez-Thomé, Decommer Maxime, Bernard Haumont, Shahram Abadie, et al.

► To cite this version:

Nathalie Mezureux, Marie Wozniak, Philippe Dufieux, Christian Marcot, Stephanie Dadour, et al.. Enseignement et profession, n°9 (ENSA Lyon / ENSA Grenoble). 9, pp. 68, 2021, HEnsA20 : histoire de l'enseignement de l'architecture au 20e siècle. hal-03256008

HAL Id: hal-03256008

<https://hal.science/hal-03256008v1>

Submitted on 10 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Histoire de l'Enseignement de l'Architecture au 20^e siècle

SÉMINAIRE 09

MAI 2021

HEnSA20

CAHIER N°09

MAI 2021



SOMMAIRE

**Lieux et organisation
du séminaire**

ENSA Lyon, ENSA Grenoble

Éditeur

ENSA Strasbourg (ENSAS)

6-8 boulevard du Président Wilson

67000 Strasbourg

Directeur**de la publication**

Philippe Cieren, directeur de l'ENSAS

Coordination éditoriale

Amandine Diener

(ENSAS, UR 3400 ARCHE)

Relecture et correction

Wilma Wols

Design et impression

Unistra 2021 - Imprimerie Dali

Contact

histarchiXX@gmail.com

Page web

chmcc.hypotheses.org/2544

Tirage

505 exemplaires

ISSN

ISSN 2498-3918 (imprimé)

ISSN 2551-2617 (en ligne)

Dépôt légal

Mai 2021

Illustration en couverture

ENSA Grenoble : « Appréhension de l'espace par le corps, la matière et l'architecture », semaine intensive d'expérimentation aux Grands Ateliers, à Villefontaine. Équipe pédagogique : Pascal Rollet, Carine Bonnot, Quentin Chansavang, Sébastien Freitas, Jean-Marie Le Tiec, Damien Vielfaure, François Zaninetti. Rentrée 2016-2017. Ph. Q. Chansavang.

03

ÉDITOS

Nathalie Mezureux

Marie Wozniak

04

HISTOIRES D'ÉCOLES

Philippe Dufieux

& Christian Marcot,

Stéphanie Dadour

& Sibylle Le Vot

13

**LA DÉCENTRALISATION
DE L'ENSEIGNEMENT
DE L'ARCHITECTURE,
UN ENJEU PROFESSIONNEL
DE PROVINCE INABOUTI**

Denyse Rodriguez Tomé

19

**LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE
D'ARCHITECTURE
DE LYON, L'ENSEIGNEMENT
DE L'ARCHITECTURE
ET LA PROFESSION
D'ARCHITECTE, 1830-1951**

Christian Marcot

25

**L'OFFICE DU NÈGRE :
LE BUREAU DE PLACEMENT
DE LA GRANDE MASSE**

Maxime Decommer

31

**LA PROFESSION :
TOUJOURS PRÉSENTE !
PERMANENCE
ET RENOUVELLEMENT
DES VALEURS**

Bernard Haumont

37

**UNE EXCEPTION ALSACIENNE :
LE STATUT DES ARCHITECTES
DIPLOMÉS DE L'ÉCOLE
NATIONALE DES INGÉNIEURS
DE STRASBOURG
(ACTUEL INSA)**

Shahram Abadie

& Gauthier Bolle

43

**FORMATION, MÉTIER,
PROFESSION : DROITS
DE MITOYENNETÉ**

Jean-Henri Fabre

49

**LA FIGURE DE L'ARCHITECTE
POST-68. L'IDÉAL EFFICACE
D'HENRI CIRIANI
ET DE SES ÉTUDIANTS**

Alison Gorel Le Pennec

& Alice Agostini

55

**« ADMINISTRATION
DE L'ARCHITECTURE
ET CONTRÔLE
ARCHITECTURAL » :
LE SÉMINAIRE
DE JEAN-PIERRE EPON
À L'ÉCOLE DE CHAILLOT,
1987-2001**

Lorenzo Diez

62

**VEILLE
SCIENTIFIQUE**

ÉDITOS

Nathalie Mezureux
directrice de l'ENSA Lyon

Depuis 2016, l'aventure HEnSA20 met en lumière au fil de ses travaux le développement de l'enseignement de l'architecture en France, montrant comment nos régions se sont progressivement dotées d'écoles, à partir de l'École nationale des beaux-arts, et comment le maillage territorial de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture s'est dessiné. Quel que soit son cadre statutaire, par le passé comme dans l'avenir, cette dynamique repose sur le triptyque formation-recherche-profession, dont les précédents séminaires ont pu révéler la déclinaison selon les territoires.

Le 9^e séminaire HEnSA20 se tient à Lyon et à Grenoble en ce mois de mai 2021 et le ralentissement imposé par la crise sanitaire de 2020 n'a pas eu raison de ce projet passionnant et attendu, tellement indispensable aux ENSA, dans la diversité des contextes universitaires et professionnels qui sont les leurs. Les relations entre école et profession sont le fil conducteur de ce séminaire et soulignent l'ancrage local autant que des destins nationaux.

C'est pour Lyon l'occasion de faire le récit de la naissance et du développement de l'école régionale d'architecture et de son atelier Tony Garnier qui perdura jusqu'en 1968. Pour accompagner ce séminaire, deux ouvrages publiés par nos enseignants Philippe Dufieux, Christian Marcot et Benjamin Chavardès mettent en avant des architectes lyonnais acteurs clés de la relation avec l'école : Jacques Perrin-Fayolle, architecte de nombreux bâtiments d'enseignement supérieur (éd. Presses universitaires de Lyon, 2020), et Françoise-Hélène Jourda et Gilles Perraudin (*L'École d'architecture de Lyon, un manifeste architectural*, éd. Libel, 2020).

Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, riche de plus de trois mille agences d'architecture, nos quatre écoles d'architecture, une par métropole, répondent à l'impressionnante attractivité de la formation et participent avec la profession, représentée de droit dans nos conseils depuis la réforme de 2018, à la réalisation de la Stratégie nationale pour l'architecture. Les travaux du programme HEnSA20 constituent une immense ressource et une occasion pour tous, et notamment pour les enseignants tant chercheurs que praticiens, de faire connaître le passé dans nos domaines pour mieux en concevoir le devenir.

Marie Wozniak
directrice de l'ENSA Grenoble

Les ENSA de Lyon et de Grenoble accueillent la dernière étape du tour de France du programme HEnSA20 au mois de mai 2021. Le valeureux peloton des organisateurs et des chercheurs aura affronté bien des péripéties en fin de course. Espérons que tous arriveront en forme ! Je les remercie de leur pugnacité. Lancé en février 2016, le programme HEnSA20 aura parcouru des écoles en train de se réformer statutairement (décrets de 2018), institutionnellement, aux côtés des universités et des grandes écoles (Idex, I-Site, établissements publics dits expérimentaux), pédagogiquement et scientifiquement autour des questions des transitions, mais aussi éthiquement pour affronter les enjeux de discrimination.

À l'aune de l'histoire de l'école de Grenoble, le lecteur constatera que les ENSA sont constamment en mouvement, et la démarche rétrospective portée par le Comité d'histoire du ministère de la Culture le documente pour mieux l'accompagner. S'agissant de Grenoble, le lancement du programme a rencontré opportunément le quarantième anniversaire du bâtiment de Roland Simounet et ainsi conforté une démarche de collecte et de valorisation d'archives, sous la double conduite de Stéphanie Dadour et Sibylle Le Vot. Des éléments de permanence, constitutifs de l'identité de l'école, se dessinent : l'interdisciplinarité, l'approche sociale de l'architecture, l'inscription des enseignements dans des situations réelles, l'ancrage territorial, la montagne, l'expérimentation, l'écologie, les cultures constructives, la vitalité et la diversité de la recherche. Dans ce moment quelque peu déstabilisant, il est bon de savoir les fondations solides ! La région Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région de France par le nombre d'écoles d'architecture qu'elle accueille. Nos quatre écoles portent ensemble de beaux projets, dont un outil au service de toutes les écoles : les Grands Ateliers Innovation Architecture (GAIA) ; ce lieu unique, dédié à l'expérimentation constructive et à l'échelle 1, est notamment un élément clé de notre succès commun au Solar Decathlon et la structure support de la chaire partagée Habitat du futur. Les connaissances récoltées dans le cadre du programme HEnSA20 viendront nourrir à n'en pas douter la grande réflexion prospective que les ENSA appellent de leurs vœux pour inscrire notre futur dans une histoire riche, faite de commun, de particularismes et de complémentarités.

L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE À LYON À L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE: UNE HISTOIRE EN CONSTRUCTION

Philippe Dufieux

professeur en Histoire et cultures architecturales (HCA)
ENSA Lyon, EVS-LAURE (UMR 5600)

Christian Marcot

maître de conférences en Théories et pratiques de la conception architecturale
et urbaine (TPCAU), ENSA Lyon, EVS-LAURE (UMR 5600)

Sous la III^e République, les architectes établis en province militaient pour la mise en place d'un enseignement national de l'architecture certifié au niveau local, indépendant de l'École des beaux-arts de Paris. Si les écoles régionales d'architecture, ouvertes par décret à partir de 1903, étaient subordonnées aux Beaux-Arts, ce projet s'inscrivait bien, avec la naissance des universités modernes en 1896, dans un mouvement politique global de décentralisation intellectuelle mené par les républicains au pouvoir¹.

L'ÉCOLE RÉGIONALE D'ARCHITECTURE DE LYON

Créée en 1906, l'École régionale d'architecture de Lyon (ERAL)² s'affirma à bien des égards, au cours de ses soixante années d'existence, comme l'école de province la plus prééminente, qu'il s'agisse de la qualité de son enseignement – auquel la figure emblématique de Tony Garnier contribua (fig. 1) –, de son exceptionnelle attractivité³ ou du nombre de prix de Rome parmi ses anciens élèves. Rappelons qu'au cours de la seconde guerre mondiale les travaux des écoles régionales de la zone sud étaient jugés à Lyon. En réalité, aucune école régionale ne pouvait rivaliser avec celle de Lyon. Après la guerre, l'ERAL présenta également la singularité de disposer de deux ateliers : l'atelier historique Tony Garnier (1917-1937), relevé par Pierre Bourdeix dès 1938, associé à Louis



Fig. 1 : Sortie du printemps à Crémieux (Isère) de l'atelier Tony Garnier, vers 1928, tirage argentique. Société académique d'architecture de Lyon.

Piessat, et celui animé une dizaine d'années durant par René Gagès et François-Régis Cottin (1949-1964) ; ces cénacles privilégiés entretenant une véritable atmosphère d'émulation. À l'échelle nationale, les prémices d'une crise de l'enseignement de l'architecture furent perceptibles dès 1952, soit dix ans avant le décret Debré de 1962 qui conduisit à la création des écoles nationales d'architecture en province. Un tel établissement fut alors envisagé à Lyon mais le projet, confié à Bernard Zehruss, n'aboutit pas (fig. 2). Ni la réforme expérimentale de 1965 remplaçant le jury unique par un jury scindé en trois groupes – l'ERAL



Fig. 2 : Maquette du projet d'aménagement de l'École régionale d'architecture de Lyon dans le couvent de la Visitation, [1968-1969], Bernard Zehruss arch. Académie d'architecture/CAPA-Archives d'architecture du xx^e siècle, fonds Zehruss, ph. Jean Biaugeaud, s. d.

appartenant au groupe B – ni la création en 1967 du groupe Sud-Est visant à fédérer les ateliers de Lyon, de Grenoble et de Marseille ne permirent d'échapper aux événements de mai 1968 qui consacrèrent la disparition des ERA⁴.

L'UNITÉ PÉDAGOGIQUE D'ARCHITECTURE DE LYON (UPAL)

Le décret du 6 décembre 1968 promulgua une nouvelle organisation de l'enseignement de l'architecture. Le gouvernement généralisa alors les principales dispositions de la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur en conférant aux futures écoles (UPA) un statut s'apparentant à celui d'établissement public à caractère scientifique et culturel octroyé aux universités. Pour les enseignants, tout était pour ainsi dire à reconstruire et l'innovation pédagogique s'exprimait très librement sans cadre imposé par la tutelle, du moins dans les premières années qui suivirent la rupture d'avec le système des beaux-arts. Les rapports à l'université et à la recherche, à l'approche scientifique et à l'expérimentation, à la participation aux territoires locaux et à l'internationalisation, à la création de réseaux et de partenariats, aux disciplines de l'architecture et à l'interdisciplinarité étaient autant d'enjeux sur lesquels se penchaient les enseignants comme les étudiants. Le programme pédagogique se développait suivant l'organisation requise en trois cycles et cinq champs

disciplinaires sous la forme de modules de cadre commun, de modules propres à l'unité et d'enseignements optionnels. Les orientations stratégiques et pédagogiques de l'UPAL privilégiaient les sciences, les méthodes, le contrôle du milieu physique, l'énergie, l'informatique pour les deux premiers cycles. Le troisième cycle reposait sur des études approfondies dispensées à travers l'ensemble des cinq champs de l'enseignement – architecture, construction, perception et expression plastique, sciences exactes, sciences humaines et juridiques –, initiant les étudiants à une forte interdisciplinarité des savoirs dans le cadre de la conception architecturale.

Cependant, les enseignements se déroulaient dans des locaux inadaptés – des préfabriqués du couvent de la Visitation de Lyon à Fourvière aux anciens bâtiments du couvent des sœurs du Bon-Pasteur à Écully. Très tôt, la recherche d'un site approprié et le choix de l'UPAL de s'associer aux formations d'ingénieurs furent liés. Dès 1971, son rapprochement avec l'Institut national des sciences appliquées (INSA), à travers la proposition de formations communes, en particulier en informatique, en thermique et en acoustique, fit naître, un temps, la perspective de rejoindre cette école fondée en 1957 sur le campus de la Doua à Villeurbanne. Après « vingt ans d'errance », le projet de construction de nouveaux bâtiments fut finalement engagé sur le site de l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE), installée à Vaulx-en-Velin depuis 1975. Le choix de cette localisation avait été facilité par le rattachement de la direction de l'Architecture au ministère de l'Environnement et du Cadre de vie (à la suite de la réforme d'Ornano de 1978) et malgré de fortes oppositions, dont celle de l'ordre des architectes du Rhône. Le nouveau bâtiment, réalisé par Françoise-Hélène Jourda et Gilles Perraudin, lauréats du concours en 1982, fut inauguré le 22 novembre 1988. À la rentrée 1989, à la faveur de son installation dans ses nouveaux locaux, l'école proposa une structure d'enseignement rénovée qui devait lui permettre de refonder complètement son programme pédagogique.

L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE LYON : DE L'ÉAL À L'ENSAL

Car le cadre de l'enseignement avait été transformé profondément depuis le décret du 9 avril 1984 (réforme Dupont) : les UPA devenaient des écoles d'architecture

et les études étaient ramenées de six à cinq ans en deux cycles au lieu de trois, dont le premier, de deux ans, était dit d'orientation, le second, de trois ans, étant sanctionné par le DPLG. L'enseignement était organisé en certificats pluridisciplinaires. L'ancien cycle du diplôme et de la recherche était supprimé. Cependant après l'obtention du diplôme, les étudiants pouvaient compléter leur formation par un cycle d'études architecturales approfondies en architecture ouvrant l'hypothèse d'un rapprochement avec le troisième cycle de l'enseignement supérieur universitaire. La recherche, qui s'était installée à l'école sous des formes associatives avec le Cerlyau (Centre d'études et de recherche lyonnais en architecture et urbanisme, créé en 1982), se développait alors avec le LAF (Laboratoire d'analyse des formes), créé en 1988, et le laboratoire ARIA (Applications et recherches en informatique pour l'architecture), fondé en 1988 et devenu MAP ARIA en 1998, tous deux habilités par la tutelle.

La charte entre l'EAL et l'ENTPE visa, par la définition des relations pédagogiques, à finaliser le rapprochement des professions dès le stade de la formation. Cette réunion stratégique ouvrit la voie à la création de doubles cursus, ingénieur-architecte puis architecte-ingénieur. Ceux-ci se développèrent avec l'ENTPE (1990 puis 1996), l'INSA Lyon (1992 puis 1998) et l'École centrale de Lyon (2002 pour les deux doubles cursus). L'EAL et l'ENTPE mirent par ailleurs en place en 1997 une formation pour la préparation au concours d'architecte-urbaniste de l'État. L'EAL devint aussi membre fondateur des Grands Ateliers à l'Isle-d'Abeau (Isère), lancés en 1991 par la signature d'une convention entre le Syndicat d'agglomération nouvelle, l'Établissement public d'aménagement de l'Isle-d'Abeau, la direction de l'Architecture et de l'Urbanisme et l'école d'architecture de Grenoble.

Par le décret du 27 novembre 1997, l'enseignement fut restructuré à nouveau en trois cycles de deux ans et l'EAL ouvrit la discipline architecturale à l'environnement, à l'aménagement urbain, à la réhabilitation, au patrimoine comme aux ambiances lumineuses, climatiques et sonores, sans parler de l'infographie. Si la formation proposée au cours des deux premiers cycles répondait à un cadre national et visait une convergence des disciplines artistiques, techniques et sociales pour enrichir la synthèse dans le champ de la conception architecturale et urbaine, le troisième cycle offrait des formations qui étaient propres à l'établissement et reposaient sur

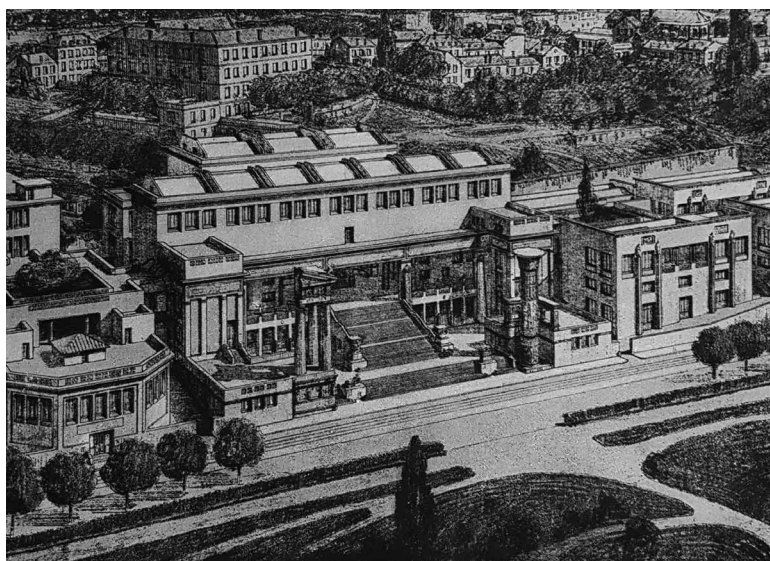


Fig. 3 : École d'enseignement théorique et pratique des arts, perspective d'ensemble, tirage, 20 novembre 1917, Tony Garnier arch.

Archives municipales de Lyon 25886.

ses ressources et champs de recherche spécifiques. Le troisième cycle fut élaboré comme le temps de l'initiation à la recherche et à la professionnalisation. Fondées sur les connaissances et méthodes acquises, les formations développées dans ce dernier cycle permettaient aux étudiants de se consacrer à l'approfondissement d'un domaine architectural suivant les activités de recherche développées par l'école. Ces orientations étaient alors au nombre de quatre : architecture et technologies de l'information et de la communication ; patrimoine architectural et urbain ; architecture et construction ; ville et territoire. L'EAL était institutionnellement liée aux écoles de Grenoble et de Clermont-Ferrand (pour les CEAA), aux universités Lyon 2 et Lyon 3 (DESS et DEA communs, enseignements conjoints au DPLG), à l'INSA Lyon, à l'ENTPE et à l'ECL (par des activités du cycle DPLG), à des établissements de recherche (CNRS par l'UA 041144), comme la Maison régionale des sciences de l'Homme, l'Institut français d'archéologie orientale, ainsi qu'à des établissements d'enseignement supérieur étrangers : Stuttgart, Séville, Damas, Alep, Bagdad. D'autres conventions étaient en préparation avec Barcelone, Montréal et Milan.

En l'espace d'un siècle, l'école d'architecture, successivement ERAL, UPAL et EAL, aura accompagné les profondes mutations de l'enseignement de l'architecture et de la profession d'architecte pour répondre aux

évolutions du xx^e siècle. Malgré une forme d'instabilité foncière et immobilière récurrente, les acteurs de l'école n'auront de cesse de développer des relations avec les ingénieurs et les universitaires dans le dessein d'intégrer l'établissement à l'enseignement supérieur et à l'université. Enfin, en 2005, l'arrêté du 20 juillet créa les écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) et précisa les nouvelles modalités de validation des enseignements. La réforme dite LMD (licence master doctorat) a ouvert un nouvel horizon, celui de l'enseignement supérieur européen.

UN CHANTIER EN COURS

Si l'histoire de l'architecte entre Rhône et Saône à l'époque moderne et contemporaine a suscité l'attention des historiens dès la fin du xix^e siècle – de Léon Charvet⁵ à Maurice Audin et Eugène Vial⁶ à François-Régis Cottin⁷ –, celle relative à l'enseignement de la discipline demeure aujourd'hui encore à construire⁸. Alors que les travaux se sont multipliés ces dernières années sur René Gagès⁹, Cottin¹⁰ ou encore Jacques Perrin-Fayolle¹¹, l'étude des questions relatives à leurs enseignements respectifs se heurte souvent à des sources extrêmement lacunaires pour qui s'intéresse en particulier au rôle des ateliers. Une même remarque s'impose à propos des agences, dont il ne faudrait pas sous-estimer l'importance dans la formation des futurs professionnels alors même que la durée des études a beaucoup varié dans le temps. On le comprend, la seule histoire administrative des établissements qui se sont succédé depuis 1906 – gestion, personnels et lieux de l'enseignement – ne saurait suffire à dresser un état d'une question dont les contours se révèlent en réalité plus complexes à définir et qui suppose aujourd'hui de mobiliser des outils opératoires étendus, de la prosopographie à l'étude des personnels, des étudiants et des enseignements de l'école régionale en passant par les circuits professionnels. Plusieurs contributions ont dernièrement apporté des éclairages décisifs sur les premières années de l'École régionale d'architecture de Lyon, à travers la rivalité entre les ateliers Garnier et Eugène Hugué¹² et l'importance du projet d'école d'enseignement théorique et pratique des arts dans la pensée du maître lyonnais¹³ (fig. 3). La récente publication dédiée à l'école d'architecture de Lyon a permis de retracer les principaux jalons de l'histoire de l'enseignement de l'architecture à Lyon à l'époque

contemporaine, de souligner le « nomadisme » de l'établissement à l'échelle de l'agglomération lyonnaise à compter des années 1960 et de restituer l'ensemble des enjeux présidant à la conception et à la réalisation de ses bâtiments à Vaulx-en-Velin¹⁴.

- 1 Denyse Rodriguez Tomé, « L'organisation des architectes sous la III^e République », *Le Mouvement social*, n° 214, janvier-mars 2006 ; cf. aussi *infra*, p. 13-18.
- 2 L'École régionale d'architecture de Lyon a été créée par un décret du 23 juillet 1906 pris en application du décret du 23 janvier 1903 et à la suite d'une convention intervenue entre l'État et la Ville de Lyon le 10 juillet 1906.
- 3 Pour la seule année 1965, plus d'un millier de candidats participent aux épreuves d'admission.
- 4 Sandra Fiori, Corine Védrine et Maëlle Vours travaillent sur la période 1965-1971 à l'école de Lyon.
- 5 Léon Charvet, *Lyon artistique. Architectes. Notices biographiques et bibliographiques avec une table des édifices et la liste chronologique des noms*, Lyon, Bernoux et Cumin, 1899, 436 p.
- 6 Marius Audin et Eugène Vial, *Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art du Lyonnais*, Paris, Bibliothèque d'art et d'archéologie, 1918-1919, 2 vol.
- 7 François-Régis Cottin, « Des maîtres jurés et faiseurs d'images à l'architecte (la pratique architecturale à Lyon avant la création de la Société académique d'architecture de Lyon) », in *Dossiers et documents réunis dans le cadre du séminaire de l'ifa « Architectes et sociétés »*, programme 1982 ; fascicule 2, multigr., 82 p.
- 8 Il n'est que Piessat pour avoir livré à la postérité un témoignage sur l'enseignement de Garnier, certes quarante ans après la mort de son maître. Louis Piessat, *Tony Garnier, 1869-1948*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1988, 196 p.
- 9 Philippe Dufieux, *René Gagès, la permanence de la modernité*, Annecy, CAUE de Haute-Savoie, 2017, 180 p.
- 10 « François-Régis Cottin, architecte », *Bulletin de la Société académique d'architecture de Lyon*, n° 21, 2013, 85 p. ; Philippe Dufieux, « Le compas et la plume » (préface), in *François-Régis Cottin, François-Régis Cottin : l'architecte-historien*, Lyon, Société d'histoire de Lyon, 2013, p. 7-16.
- 11 Philippe Dufieux, *Jacques Perrin-Fayolle (1920-1990), architecte de l'enseignement supérieur dans la métropole de Lyon*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 262 p.
- 12 Michel Roz, « Tony Garnier, enseignant. Les héritiers et les prétendants », *Bulletin de la Société académique d'architecture de Lyon*, n° 9, 2004, p. 12-17.
- 13 Christian Marcot, « Lyon : le projet de Tony Garnier pour une école d'enseignement théorique et pratique des arts (1914-1922) », *HEnSA20*, cahier n° 5, décembre 2018, p. 17-22.
- 14 Philippe Dufieux (dir.), *L'École d'architecture de Lyon. Un manifeste architectural*, Lyon, Libel, 2020, 112 p.

ÉCRIRE L'HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE À GRENoble: CHRONIQUE D'UNE RECHERCHE ENTRE ARCHIVES ET MÉMOIRE

Stéphanie Dadour

Maîtresse de conférences (HCA),
ENSA Grenoble, MHA, ACS (ENSA Paris-Malaquais)

Sibylle Le Vot

Chargée de recherche, Cité de l'architecture & du patrimoine,
Centre d'archives d'architecture du XX^e siècle

L'enseignement de l'architecture à Grenoble prend sa source au début du XIX^e siècle. Initialement dispensé dans différentes institutions vouées à l'éducation artistique, il s'est sans cesse renouvelé durant les deux siècles suivants. Dans le cadre du programme de recherche HEnsA20, puis de celui de l'ANR EnsArchi, l'occasion se présentait de mettre en lumière les origines et les transformations de cet enseignement sur le temps long. Le moment était propice à cette entreprise, alors que les cinquante ans de Mai 68 et le quarantième anniversaire de l'installation de l'école dans le quartier de la Villeneuve s'annonçaient. Nous avons ainsi profité de circonstances favorables pour entamer une enquête sur cette histoire méconnue et proposer à la direction de l'ENSAG de la retracer dans un ouvrage.

« L'écriture de l'histoire est une question de choix. Elle dépend nécessairement de la trajectoire de son auteur et comporte finalement une part incompressible d'arbitraire », rappelle Michela Passini¹. Nos parcours respectifs en attestent : quand l'une est une historienne native de Grenoble, l'autre est enseignante-chercheuse en architecture aux origines cosmopolites. Ces deux itinéraires ont nourri notre intérêt pour le sujet et orienté notre intention de départ. Nous avons, en effet, pris le parti de rédiger une histoire linéaire, chronologique, de l'enseignement de l'architecture à Grenoble. Nos connaissances de l'établissement, de ses acteurs,

du milieu architectural et politique de la ville étaient complémentaires, mais nous n'étions pas pour autant noyées dans les querelles locales en raison d'une position à la marge de l'école – ancienne étudiante pour l'une, « turbo-prof » pour l'autre.

Cette introduction au séminaire HEnsA20 de Lyon-Grenoble nous incite à porter un regard distancié et réflexif sur notre pratique d'historiennes : à travers la rédaction de cette histoire que cherchons-nous exactement ? Où et comment ? De quelles manières classons-nous nos trouvailles et quels liens effectuons-nous entre elles ? Comment trouver un équilibre afin d'éviter l'écueil de mettre en avant certaines histoires que nous jugeons intéressantes et parlantes mais qui peuvent se révéler somme toute secondaires ?

CE QUE NOUS DEVONS À L'HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Pour remonter la généalogie de l'enseignement de l'architecture à Grenoble, des ouvrages et des expositions ont aiguillé nos recherches. Si l'enseignement artistique dans cette ville fait depuis une trentaine d'années l'objet d'un intérêt accru de la part des historiens, l'enseignement de l'architecture proprement dit demeure dans un angle mort. La raison est sans doute à chercher dans la période



Fig. 1: L'un des registres des épreuves orales retrouvés dans les archives de l'ENSAG (à gauche), et les couvertures de brochures de la série « Palmarès » (à droite). ADI 8T 2/4-7.

couverte par les études menées jusqu'à présent, avant tout focalisées sur les XVIII^e et XIX^e siècles durant lesquelles l'école d'architecture grenobloise n'existait pas encore. L'apprentissage du dessin, de la peinture et de la sculpture concentre donc toutes les attentions. Les travaux de Reed Benhamou sur l'école de dessin de Grenoble et l'éducation artistique en France au XVIII^e siècle² et, plus récemment, l'étude encyclopédique d'Agnès Lahalle sur les écoles de dessin pendant ce même siècle³ inaugurent ainsi les premières recherches globales partiellement dédiées aux débuts de l'enseignement artistique dans la cité alpine. La thèse de Marianne Clerc consacrée au peintre dauphinois Jacques-André Treillard, fondateur de l'école publique de dessin de Grenoble à la fin du XVII^e siècle⁴, constitue un autre jalon, travail poursuivi par celle de Candice Humbert, dans laquelle l'auteure dépeint le rôle structurant joué par les institutions locales, notamment éducatives, dans le développement de la vie artistique grenobloise de la première moitié du XIX^e siècle⁵. Le prolongement de cette étude a pris en 2020 la forme d'une exposition au musée de Grenoble, accompagnée d'un catalogue, dans laquelle les architectes sont largement absents si l'on excepte Alfred Recoura (1864-1940), mentionné parmi les Isérois lauréats du prix de Rome⁶. Le caractère scientifique de cet ouvrage vient opportunément compléter le récit plus confidentiel – et souvent un peu décousu – d'un amateur éclairé, Yves Deshairs, sur l'histoire des écoles d'art grenobloises depuis le XVII^e siècle⁷. Grenoble étant aussi une ville au long passé universitaire, la monographie de René Favier intitulée *Le Roman de l'université : Grenoble, 1339-2016* s'est ainsi révélée profitable en plusieurs occasions⁸. Enfin, l'ouvrage qu'Anne-Monique Bardagot, ethnographe et ancienne

enseignante de l'ENSAG, vient de diriger sur la genèse des Grands Ateliers de l'Isle-d'Abeau et les dynamiques pédagogiques qui y sont à l'œuvre s'avère un repère important pour nous, cette aventure ayant contribué à forger la réputation de l'école d'architecture grenobloise comme un lieu de formation misant sur l'expérimentation. Il s'agit au demeurant de la première étude associée à l'histoire de l'établissement, bien qu'elle ne le concerne pas directement.

LE VISIBLE ET L'INVISIBLE : CE QUE LES ARCHIVES RÉVÈLENT

Parallèlement à cet inventaire bibliographique, l'ambition première de notre travail visait à découvrir ce que les anciens de l'école avaient jugé nécessaire de conserver au-delà des archives institutionnelles et administratives dont les instances publiques (municipales, départementales, nationales) sont dépositaires. À l'ENSAG, l'exploration d'une salle du sous-sol où sont entreposées les archives de l'établissement a été déterminante. Lorène Tournier, stagiaire au laboratoire MHA-evt⁹, nous a accompagnées dans le dépouillement des programmes pédagogiques et des archives administratives postérieures à 1968. Notre incursion dans ce monde souterrain a également mené à la découverte d'archives plus anciennes, notamment les registres des épreuves orales de 1944 à 1968 (fig. 1) et le carnet des conseils des anciens de la masse de 1964 à 1968. Ces sources inconnues jusqu'alors furent précieuses pour combler en partie une lacune : l'absence de recensement des étudiants de l'École régionale d'architecture de Grenoble entre 1927 et 1968. Le croisement de ces registres avec une série de publications annonçant le palmarès et la distribution des prix de l'École régionale d'architecture de Grenoble¹⁰ et la base « Dictionnaire des élèves architectes de l'école des beaux-arts de Paris (1800-1968)¹¹ » a permis de reconstituer une liste indicative des étudiants grenoblois pour cette période. Les archives sur la pédagogie et la recherche, conservées dans une salle attenante, constituent également, grâce au travail mené de longue date par les documentalistes de l'école, un bel ensemble réunissant une importante littérature grise produite par la communauté éducative. Quoique incomplets, ces fonds bénéficient des compléments essentiels apportés par d'anciens étudiants et enseignants qui ont mis à notre disposition

des archives privées inédites liées à la pédagogie (travaux d'étudiants, cours d'enseignants) et au quotidien de l'école (photographies d'atelier, de fêtes).

C'est en mettant en relation ces différentes sources qu'il nous a été possible d'établir les localisations successives dévolues à l'enseignement de l'architecture à Grenoble, la dispersion des institutions artistiques au XIX^e siècle compliquant singulièrement la chose. Certaines incompréhensions ont longtemps subsisté à cause, par exemple, d'un changement dans les noms de rue. Effectivement, l'École de sculpture architecturale, l'ancêtre de l'ENSAG le mieux identifié, était installée dès les années 1860 rue Lesdiguières. Cet emplacement n'était cependant pas le même que celui occupé par les locaux de l'ancienne faculté de médecine, rue Lesdiguières également, où l'école d'architecture s'installa à partir de la rentrée 1967. Pour dénouer cet entrelacs, il nous fallut consulter des publications consacrées aux rues de Grenoble¹² : la partition et le changement de dénomination du morceau de la rue Lesdiguières où était située l'École de sculpture architecturale, devenu en 1907 rue Hébert, expliquent la confusion possible entre adresses et institutions. Il faut aussi noter notre difficulté à saisir la structuration de l'enseignement de l'architecture grenobloise au XX^e siècle en raison de fréquents changements d'appellation des différentes entités et l'incertitude quant à leur rôle respectif : quelles relations entre l'École des arts industriels – avec « art » tantôt au pluriel, tantôt au singulier – et l'École régionale d'architecture, ou entre l'École des arts décoratifs et du bâtiment et l'École régionale d'architecture ? Le rôle de l'école Vaucanson, qui pourrait fournir un éclairage sur la formation des architectes avant la création de l'École régionale d'architecture, demeure pour l'instant une énigme, plus par manque de temps qu'à défaut d'archives.

Au-delà des lieux et des établissements, nous avons privilégié, à certains moments, la microhistoire en recourant à une analyse centrée sur les acteurs, même sur ceux dont l'importance pouvait paraître mineure aux yeux de certains. C'est à travers leurs parcours que des liens se sont révélés, confirmant ou infirmant certaines hypothèses, rendant visible ce qui restait insaisissable dans les archives. Parfois des protagonistes importants demeurent énigmatiques, tel Jean Benoît (1900-1976), qui exerça, seul ou en association avec Fernand Kaminski (1906-1993), comme professeur et chef d'atelier de 1934 à 1966. L'existence de cet unique atelier pendant trente-deux années explique sans doute qu'il ait rarement eu besoin de justifier son action. *De facto*, peu



Fig. 2 : Vernissage de l'exposition « Rétro ! Futur ? L'Ensag, 40 ans d'histoire(s) d'architecture à la Villeneuve », 7 juin 2018. © ENSAG, S. Pantaleo.

d'archives témoignent de son rôle d'enseignant. Et pourtant, Benoît fut déterminant pour nombre d'architectes qui ont marqué le milieu professionnel régional et national, tels que Louis Blanchet (1927-2010), premier grand prix de Rome en 1952, et Bruno Pouradier-Duteil (1928-2018), second grand prix de Rome en 1955.

EN QUÊTE DE MÉMOIRE : CE QUE SUSCITE LA PRODUCTION D'ARCHIVES

Cette histoire linéaire, entre ruptures et continuités, de l'école de Grenoble et de ses individus, renvoie aux temporalités de l'enseignement de l'architecture au niveau national (réformes, découpage institutionnel, professionnel, etc.). Ce travail sur le temps déjà écoulé et sur l'histoire du temps présent croise une histoire objectivée, mise à distance et fondée sur le document, et la collecte des mémoires, souvent volatiles, le souvenir¹³. Nous avons d'ailleurs été confrontées à une disparition effective de cette mémoire avec la perte de savoir autour de l'histoire de l'école provoquée par le départ de nombreux administratifs et enseignants de l'ENSAG, qu'il nous a fallu essayer de compenser. Si le recours à la parole ne cherche pas strictement à pallier l'absence d'archives écrites, sa collecte apporte des compléments d'information et, dans notre cas, fait ressortir certaines spécificités grenobloises peu perceptibles autrement. Les archives orales que nous avons recueillies renvoient à la constitution de la recherche architecturale à l'école, à l'intérêt (presque collectif) pour

le terrain et aux affiliations politiques des uns et des autres. La pédagogie du faire, que l'on appelle aujourd'hui la pédagogie expérientielle, emblématique de l'école grenobloise, où les étudiants sont mis en situation d'agir et de réagir, prédispose peu à la constitution d'archives. Elle est plus explicite et riche dans la mémoire de celles et ceux qui l'ont pratiquée, lorsqu'ils veulent bien s'en entretenir, ce qui n'est pas toujours le cas.

À l'occasion du quarantième anniversaire du bâtiment conçu par Roland Simounet, la direction confia à Charline Sowa, jeune docteure en architecture, l'organisation d'une exposition consacrée à l'école de l'après-1968 (fig. 2). Ce fut l'opportunité d'une première prise de contact avec les acteurs de l'établissement. En amont de la manifestation, une frise chronologique fut affichée entre mars et avril 2018 dans un lieu de passage fréquenté, appelé la petite galerie, dont la position se révélait stratégique entre la cafétéria et les studios. Le parti pris de Sowa fut de faire évoluer cette frise de manière collaborative grâce aux « habitants » de l'école, de croiser des propos, complémentaires ou contradictoires, notamment entre enseignants, étudiants et administratifs.

La mémoire a ses limites : sa fugacité ne permet pas toujours de faire parler quelqu'un à partir de l'archive. Ainsi, Antoine Félix-Faure ou Jean-Pierre Gay n'ont pu se remémorer certains événements auxquels ils avaient pourtant participé d'après le carnet des anciens de la masse. À l'inverse, l'entrevue commune accordée par Bernard Avezou et Claude Fourmy autour de leurs projets d'étudiants et de photographies a contribué à faire remonter à la surface certains moments clés, à préciser leur chronologie, telles les



Fig. 3 : L'un des cinq plateaux-radio consacrés aux « 40 ans de recherche à l'Ensag », 3 décembre 2018. De gauche à droite : Françoise Véry, JuL McOisans, Bruno Queysanne, Ailiki-Anastasi Arvaniti, Anaïs Cadorel et Céline Bonicco-Donato. © ENSAG, S. Pantaleo.

dates du déménagement de l'École régionale d'architecture et de l'enseignement de Fernand Kaminski, ou à dresser un tableau vivant de l'école par le biais d'anecdotes. Ces rendez-vous avec des anciens ont aussi permis de mettre en contexte leur positionnement intellectuel respectif. Mais le nombre réduit de travaux d'étudiants et le peu de documentation pédagogique conservés dans les institutions publiques amènent un souhait de notre part : le moment semble propice pour entreprendre une large collecte d'archives auprès des acteurs qui ont fait l'école, qu'ils soient ou fussent enseignants, étudiants ou personnels administratifs, en prenant exemple sur les démarches mises en œuvre par l'école Camondo¹⁴ en février 2015 et, au-delà de notre thématique, par les Archives de France depuis 2013¹⁵.

En complément, trois séminaires sont venus éclairer certains aspects de l'enseignement de l'architecture à Grenoble et ont ainsi contribué à produire des archives et des savoirs nouveaux abordant des réflexions thématiques ou croisées. À l'automne 2018, un enseignement d'initiation à la recherche mené par Céline Bonicco, Stéphanie Dadour, Romain Lajarge et Nicolas Tixier, intitulé « Mai 68 et l'architecture : l'Arlequin et l'ENSAG aussi ! », a permis la prise de contact avec les fondateurs des unités de recherche de l'école. Dans ce cadre, les étudiants de master 1⁶, installés dans la grande galerie de l'école, ont mené cinq plateaux-radio qui furent enregistrés et filmés¹⁷, rassemblant ainsi plusieurs générations de personnes ayant contribué au développement de la recherche architecturale à Grenoble (fig. 3). La capture de ces témoignages, traces éphémères d'un passé encore récent, fut un moment rare où des filiations se sont révélées.

Au printemps 2019, nous avons toutes deux accompagné un autre groupe d'étudiants¹⁸ à l'occasion d'un enseignement consacré aux revues produites au sein de l'école. Ce travail a étoffé de près d'une dizaine de publications la vingtaine déjà identifiée. Leur examen attentif a permis d'en comprendre l'émergence et les lignes éditoriales, de mettre en évidence les formes d'engagement qu'elles impliquaient et d'établir une chronologie précise de leur parution. Dans le prolongement de cet enseignement, une étudiante, Lilia Khelil, a pu approfondir leur étude lors d'un stage au sein du laboratoire MHA-evt. Enfin, au printemps 2020, Stéphanie Dadour, Mélina Ramondenc et Élise Simon ont encadré un enseignement similaire sur les diplômes soutenus à l'école après 1968¹⁹. L'habiter apparaît alors comme un sujet transversal aux différents tuteurs et rend

compte de la volonté des enseignants et des étudiants de s'emparer de l'architecture pour repenser, au croisement des échelles et des disciplines, la complexité du monde.

Ce travail sur les sources, qui s'est révélé petit à petit tentaculaire, nous amène aujourd'hui à porter un regard rétrospectif sur notre démarche et à « prendre conscience de la structure logique de la méthode²⁰ » que nous avons employée. La diversité des archives écrites et orales récoltées montre que nous avons travaillé sur toutes les sources possibles, quelle qu'en soit la nature, et nous soulignons au passage qu'il est important de recruter un archiviste dans chaque école d'architecture. Mais les sources restent tout de même dans le registre de ce qui a été reconnu à un moment donné par l'école et les Archives ou par les acteurs de son histoire, soit lors du tri des archives avant leur classement, soit par la sélection mémorielle. Ces sources, publiques ou privées, ne s'inscrivent donc pas dans une contre-histoire. Un premier dépouillement nous a permis d'aligner dates et faits, d'esquisser une histoire chronologique qui passe parfois sous silence d'autres pans de l'histoire de l'enseignement de l'architecture et de l'école, qu'il nous faudra prendre garde de ne pas occulter. La prochaine étape, qui consistera à problématiser la recherche en vue de construire une véritable analyse historique, devrait nous y aider. Maintenant que les dates sont posées, que les grandes lignes apparaissent, vient le temps de la déconstruction, avant celui de l'écriture.

- 1 Michela Passini, *L'Œil et l'archive : une histoire de l'histoire de l'art*, Paris, La Découverte, 2017, p. 5.
- 2 Reed Benhamou, « Art et utilité : les écoles de dessin de Grenoble et de Poitiers », *Dix-Huitième Siècle*, n° 23, 1991, p. 421-434, et *Public and Private Art Education in France, 1648-1793*, Oxford, Voltaire Foundation, 1993.
- 3 Agnès Lahalle, *Les Écoles de dessin au XVIII^e siècle : entre arts libéraux et arts mécaniques*, Rennes, PUR, 2006.
- 4 Marianne Clerc, « Jacques-André Treillard (1712-1794), peintre graveur, fondateur de l'école publique de dessin de Grenoble », thèse de doctorat en histoire de l'art, Université Lyon 2, 1992, parue sous le titre *Jacques-André Treillard, 1712-1794, peintre dauphinois*, Grenoble, PUG, 1995.
- 5 Candice Humbert, « L'Élaboration d'une culture artistique régionale : Grenoble et ses artistes de 1796 à 1853 », thèse de doctorat en histoire de l'art, Université Grenoble Alpes, 2016.
- 6 Valérie Huss (dir.), *Grenoble et ses artistes au XIX^e siècle*, Gand, Snoeck, 2020, p. 104.
- 7 Yves Deshairs, *350 ans... d'écoles d'art à Grenoble*, Grenoble, Acmad /

Belledonne, 2002.

- 8 René Favier, *Le Roman de l'université : Grenoble, 1339-2016*, Fontaine / Saint-Martin d'Hères, PUG / UGA, 2017.
- 9 Métiers de l'histoire de l'architecture - édifices, villes, territoires ; il est devenu, en 2020, le laboratoire Méthodes et histoire de l'architecture (MHA).
- 10 Palmarès et distributions des prix des années scolaires 1927 à 1938 de l'École régionale d'architecture et d'art industriel de Grenoble. Archives départementales de l'Isère, 8 T 2/4-7.
- 11 Base de l'INHA, 2011, cf. [agorha.inha.fr/inhaprod/ark:/54721/0017].
- 12 Paul Dreyfus, *Les Rues de Grenoble : l'histoire illustrée des 815 rues*, Grenoble, Glénat, 1992, p. 162, et rubrique « Les Milles et une rues de Grenoble » des *Affiches de Grenoble et du Dauphiné*, 11 octobre 1975-29 mai 1976, dont une compilation est consultable en ligne : [www.grenoble.fr/788-elements-d-histoire.htm] (consulté le 18 décembre 2020).
- 13 Nous nous référons aux réflexions qui ont animé la discipline historique ces quarante dernières années, dont François Bédarida, « Le Temps présent et l'historiographie contemporaine », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n° 69, 2001, p. 153-160 et Jacques Le Goff, *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, 1988.
- 14 « Appel à participation pour une histoire de l'école Camondo », cf. [ecolecamondoblog.wordpress.com/2015/02/04/appel-a-participation-pour-une-histoire-de-lecole-camondo] (consulté le 2 novembre 2020).
- 15 « La grande collecte », Service interministériel des Archives de France / BNF, cf. [www.lagrandecollecte.fr] (consulté le 2 novembre 2020).
- 16 Sophie Allard-Jacquín, Alikí-Anastasi Arvaniti, Sophie Borde, Brithany Boucyl, Anaïs Cadorel, Denis Grangeat, Diaeddine Khaled, Nicholas Morris, Olivier Romero, Marie Roux, Prune Saez Contreras, Alix Steinmetz, Giulia Ticchioni, Anthony Tomasino et Laura Trastoy Torregrosa.
- 17 Les participants à ces tables rondes sont : Guy Schneegans (Design) et Jean-François Lyon-Caen (Architecture, paysage, montagne) ; Patrice Doat, Hubert Guillaud et Hugo Houben (CRATERRE) ; Sergio Ferro avec deux de ses anciens étudiants Cyrille Simonnet et Chérif Kebbal (Dessin/Chantier) ; Jean-François Augoyard avec une doctorante Maïlys Toussaint (Cresson) ; Françoise Véry et Bruno Queysanne (Métiers de l'histoire de l'architecture).
- 18 Credo Bakoyene Lokonda, Adrien Berton, Willy Bunod, Philippe Champagne, Robin Faure, Marlène Forque, Camille Frassy, Théo Garcia, Denis Grangeat, Diaeddine Khaled, Lilia Khelil, Hind Lachraf, Francis Lavoie, Lucie Lemirre, Agathe Lorient, Johan Marin Montoya, Delphine Montmayeur, Clément Pauthier et Anabelle Tougas.
- 19 Lydia Ameur, Leul Gezahegn Assefa, Vincent Boudes, Oussama Bouguerra, Walid Boussefina, Jean Chanvry, Salma Esserhir, Marjorie Gherardi, Lisa Guillet-Lomat, Anne Lacroix, Lucas Lafont, Fanny Liondore, Sarah Lyaudet, Emeline Maiano, Cyril Nicosia, Jérémy Odin, Valentin Peignier, Leslie-Ann Rene-Corail, Antoine Viollet, Jan Jakub Wolski, et Abir Zakkour.
- 20 Henri-Irénée Marrou, « La méthodologie historique : orientations actuelles. À propos d'ouvrages récents », *Revue historique*, vol. 209, 1953, p. 256.

LA DÉCENTRALISATION DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE, UN ENJEU PROFESSIONNEL DE PROVINCE INABOUTI

Denyse Rodriguez Tomé
Maître de conférences (HCA),
ENSA Lyon, laboratoire EVS-LAURE

L'ouverture d'écoles régionales d'architecture, rendue possible par le décret du Gouvernement du 23 janvier 1903, apparaît comme l'aboutissement d'un projet porté par les sociétés d'architectes de province dans les débats professionnels des dernières années du XIX^e siècle. Or, ces quelques établissements restreints, localisés dans les villes les plus importantes, n'ont été en définitive que l'ombre du projet élaboré par ces associations.

Le développement professionnel des architectes à partir du dernier quart du XIX^e siècle s'inséra dans une évolution commune aux professions libérales dans toute l'Europe, liée à la généralisation de l'éducation, à l'essor des industries et du secteur tertiaire ainsi qu'à l'expansion urbaine. Cette même période vit une réforme capitale de l'enseignement supérieur : la naissance des universités modernes. Le projet de mise en place d'un enseignement national de l'architecture au niveau régional s'inscrivit donc dans un mouvement global, entraîné en particulier par la politique des républicains opportunistes, au pouvoir à partir de 1879, misant sur le développement de la démocratie locale et la décentralisation intellectuelle¹. Nombreux étaient les types de formation à l'architecture au XIX^e siècle, à Paris (les Beaux-Arts, mais aussi Centrale, Polytechnique, l'École de dessin...) comme en province. Dans bien de grandes villes, et souvent depuis la fin du XVIII^e siècle, des écoles académiques enseignant l'architecture permirent alors amplement la reproduction du corps professionnel local. L'exemple lyonnais le démontre : sur la centaine d'architectes dénombrés en 1895 dans cette ville, plus des deux tiers étaient issus de l'École des beaux-arts de Lyon ou, avec le professorat de l'architecte diocésain Louis

Dupasquier, de l'école professionnelle La Martinière. Le rattachement des Beaux-Arts au ministère de l'Instruction publique sous la III^e République a contribué à la politique de généralisation et de diffusion d'un savoir type², et le Conseil supérieur des beaux-arts, instauré en 1875³, s'est attaché au développement de l'enseignement artistique dans les départements, concourant à la création d'écoles régionales des beaux-arts. Ce contexte fut favorable à la réorganisation des écoles existantes avec l'aide de l'État dès les années 1880, notamment sous l'éphémère ministère des Arts confié par Léon Gambetta au critique d'art Antonin Proust⁴. Dans le même temps, une grande réforme de l'enseignement supérieur fut conduite. La Révolution ayant supprimé les universités de l'Ancien Régime, Napoléon I^{er} avait instauré l'Université impériale et confirmé les grandes écoles, comme Polytechnique ou l'École normale. À la fin du Second Empire, avec Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique, la défaillance de l'enseignement supérieur, comparé notamment avec le modèle universitaire humboldtien allemand⁵, fut pointée. La notion d'universités, devant remplacer les facultés isolées, émergea et fut reprise par la III^e République, grâce à l'arrivée dans la vie politique de professions libérales et de professeurs prêts à s'accorder sur un projet d'un enseignement supérieur réformé et laïque⁶, sur toile de fond décentralisatrice.

Cette structuration de l'enseignement universitaire influença les débats en cours parmi les architectes sur la création d'écoles régionales. Ces échanges portèrent la marque d'un clivage entre les différentes associations

regroupant l'élite professionnelle parisienne, majoritairement issue de l'École nationale et spéciale des beaux-arts (ENSBA), et les sociétés d'architectes en province, où le recrutement local des membres ouvrait sur une plus forte représentativité de la profession. En outre, un courant architectural régionaliste, bien que minoritaire, traversa les discussions sur l'enseignement régional de ces dernières. Ces facteurs intervinrent dans la lente et laborieuse mise en place, dont nous suivrons les étapes sur douze ans, d'un dispositif resté en définitive incomplet. Les retranscriptions des débats publiées dans la presse spécialisée de l'époque constituent les sources premières de cet exposé.

LES SOCIÉTÉS EN PRÉSENCE

En 1890, une Commission officielle du diplôme auprès du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, s'achevant sur un rejet de tout diplôme limitant l'exercice de la profession, invita les sociétés provinciales d'architectes « à étudier, de concert avec les pouvoirs publics, les moyens de développer ou de créer les écoles d'architecture⁷ ». Dans une période propice à l'activité associative, avec la loi Waldeck-Rousseau de 1884 sur la liberté syndicale, l'Association provinciale des architectes français (AP, dite aussi le Consortium), fédérant depuis sa fondation en 1889 une grande part des sociétés professionnelles apparues dans les départements, traduisait la volonté de former une force comparable à celle de l'historique Société centrale des architectes (SC) – un groupement de notables parisiens de la profession remontant à 1840 – dans cette campagne pour la création d'écoles régionales d'architecture relevant de l'enseignement supérieur national. L'AP fut impulsée par un fort courant méridional et lyonnais porté par des personnalités protestantes – Hippolyte Eugène Chevallier, architecte à Nice et vice-président de la Société régionale du Sud-Est, Joseph Letz, architecte du Département et président de la Société des Bouches-du-Rhône, ou encore Gaspard André, vice-président de la Société académique d'architecture de Lyon. Elle était caractérisée pendant ses premières années d'existence par la sensibilité républicaine de ses membres, avant que des groupes conservateurs ne finissent par l'emporter au tournant du siècle. Au moment où les provinciaux se mobilisaient pour répondre à une demande sociale

accrue d'enseignement supérieur et professionnel, d'autres associations se manifestaient, en particulier la Société des architectes diplômés par le Gouvernement (SADG). Officialisée sous ce nom en 1895⁸, cette dernière regroupait les architectes ayant soutenu le diplôme de l'ENSBA au niveau le plus élevé du cursus scolaire. Les rivalités entre courants, dictées par des enjeux de pouvoir, aboutirent à la fondation à Paris, en 1890, d'une autre association nationale, l'Union syndicale des architectes (US), animée par Anatole de Baudot et sa mouvance au sein des services des édifices diocésains et des monuments historiques.

COURANTS THÉORIQUES DANS L'ASSOCIATION PROVINCIALE

« Les uns veulent que ces écoles de province soient, comme plan d'études et comme programme d'enseignement, des reproductions exactes de l'École des beaux-arts de Paris, d'autres veulent au contraire que ces écoles soient complètement régionales et que l'enseignement soit subordonné aux besoins de la région⁹. » Ces deux points de vue se sont opposés tout au long des débats au sein de l'Association provinciale, suivant une répartition territoriale : le Midi et le Sud-Est recherchaient une unité de programme sur l'ensemble de la France avec équivalence de niveau, insérée dans la politique de décentralisation républicaine, tandis que l'Ouest, Rouen notamment, s'inscrivait dans un mouvement catholique conservateur de régionalisme architectural¹⁰ : « [Les] écoles régionales d'architecture qui, tout en ayant pour base les grandes traditions classiques et gothiques, sauvegarderaient les traditions locales ; affranchirai[ent] de l'uniformité la branche des connaissances humaines comportant le plus de variations et de manifestations différentes ; [...] formeraient des générations d'architectes plus aptes que les élèves de l'École des beaux-arts à rendre autour d'eux les services pratiques, conformes au climat, aux besoins spéciaux et à la nature des matériaux de chaque région ; entretiendraient enfin, dans le pays, cette féconde variété de conceptions qui distinguaient les unes les autres les différentes écoles du Moyen Âge, et qui, tout en concourant au progrès général de l'architecture, donneraient naissance au style nouveau caractérisant notre époque¹¹. »

Notons que les discours militant pour l'architecture régionaliste se réfèrent à l'Ancien Régime et à ses provinces, à la façon du régionalisme politique, conservateur et antirépublicain. La III^e République menait alors une politique d'apprentissage de la citoyenneté, d'un sentiment national, que finalement les diversités locales venaient irriguer¹². Les argumentaires de leurs adversaires, éclectiques, prônaient la décentralisation d'un type d'enseignement national : « Les chemins de fer n'ont-ils pas abattu les barrières qui délimitaient les régions ? Si le client du Midi veut du granit des Vosges ou de Bretagne, si le client de Bretagne veut de la brique de Bourgogne, si le client du Nord veut de la pierre du Jura... et celui à qui on demandera une église du XIV^e siècle devra-t-il dire : "Cela ne se peut pas, il n'y a que du roman dans la région et je n'ai étudié que le roman, et encore, le roman du Sud-Ouest ; il ne faudrait pas me demander du roman normand ; et d'ailleurs, il serait monstrueux de faire autre chose que du roman dans une région où ce style domine depuis sept siècles."¹³ »

Ces courants théoriques antagoniques des provinciaux, de bords politiques opposés, sont parvenus à se souder dans une volonté commune : obtenir des « sortes de facultés d'enseignement architectural, ces facultés étant aptes à décerner, soit des diplômes, soit des titres qui affirmeraient la profession d'architecte¹⁴ ». Car entre-temps, la réforme du service militaire de 1889¹⁵, qui n'octroya qu'aux élèves de l'École des beaux-arts de Paris des dispenses aux trois années de service obligatoire, avait nuit aux écoles de province et à leur aptitude à reproduire le corps professionnel local. Régulièrement, les orateurs soulignèrent que l'attrait pour la capitale et ses Beaux-Arts était renforcé par cette mesure.

LE DIPLÔME : UNE QUESTION DE SURVIE DES ÉCOLES RÉGIONALES

L'objectif sur lequel les deux parties s'accordèrent était la capacité des écoles régionales à délivrer un « certificat ou brevet (*alias* diplôme)¹⁶ ». Une telle ratification des études, considérée comme indispensable à la survie des écoles, eût permis d'entériner la valeur de celles-ci et de retenir les élèves de la région ; de même, un titre eût permis aux titulaires d'être inscrits sur les listes départementales d'architectes agréés pour les

bâtiments communaux, listes visées par les sociétés de province. Ces mêmes années, en 1892, les médecins obtinrent que le diplôme de docteur en médecine donne à ses titulaires le monopole de l'exercice de leur art¹⁷. Gaspard André, de Lyon, évoqua « les écoles de Suisse, celle de Zurich en particulier, lesquelles donnent des diplômes qui consacrent les capacités des élèves à la fin de leurs études¹⁸ ». Les Marseillais le rejoignirent : « Une sanction paraît absolument indispensable. Elle aura pour résultat de faciliter le recrutement des élèves et surtout de retenir ceux-ci à l'école. En effet, ce certificat ne pouvant être obtenu qu'à la fin des études, les élèves ne quitteront certainement pas l'école avant de les avoir achevés¹⁹. »

« Liberté, éclectisme et décentralisation²⁰ » : avec une unité rigoureuse dans les examens, les écoles auraient été dotées d'une autonomie complète vis-à-vis de Paris, notamment en termes d'organisation. Or, d'un écueil du projet à l'autre, l'instauration, le contrôle et la délivrance d'un tel certificat finirent par échapper aux architectes locaux.

VERS DES ÉCOLES DE SECONDE CLASSE : LE PROJET DE 1896

La formation de centres universitaires répartis sur le territoire progressait avec la loi du 28 avril 1893 qui créa les « corps de facultés » et attribua la personnalité civile à leurs conseils généraux, leur permettant de recevoir des dons, des legs et des subventions privées. Dans le même temps, Achille Hermant, membre influent de la SC et notoirement présent aux congrès de l'AP, rédigea un premier rapport sur l'enseignement des futures écoles régionales²¹, qui « équivaldrait à celui de la seconde classe de l'École des beaux-arts de Paris, de telle sorte que l'élève ayant subi les épreuves que cet enseignement comporte serait admissible sans autre formalité en première classe de cette école²² ». Dès le congrès de l'Association provinciale à Limoges en juin 1891, Lucien Barbet, Parisien diplômé des Beaux-Arts, établi à Nice depuis 1880 et professeur à l'École nationale d'art décoratif de cette ville, avait exprimé une même demande, à savoir « que les élèves des écoles régionales puissent, après avoir obtenu leur certificat d'études, passer, de suite, en première classe de l'École des beaux-arts de Paris²³ ». Or cette idée de classe préparatoire fut

rejetée par la grande majorité des sociétaires, et la lettre que le bureau du Consortium adressa au ministre radical Léon Bourgeois, à la suite des AG du congrès de 1892 à Caen, réclama d'« élever assez haut l'enseignement, pour qu'à lui seul il prépare de véritables architectes²⁴ ». Les choses traînant en longueur, la Société des architectes des Bouches-du-Rhône, en la personne de son président Ernest Paugoy, invita l'Association des architectes diplômés à contribuer à cette action – alors même que les membres de cette dernière, en janvier 1890, avaient été les principaux adversaires de la campagne en faveur d'un titre limitant l'exercice de l'architecture lors de la réunion de la Commission officielle du diplôme. Car cette suite de péripéties laisse transparaître une imbrication de questions professionnelles, dont une grande lutte qui occupait alors la scène associative : obtenir la mise au concours du nouvel Opéra-Comique à Paris constitua un enjeu qui réunit dans une même ambition une génération montante issue des Beaux-Arts, les membres de la future SADG et le Lyonnais Gaspard André, second prix de Rome en 1861 et vice-président de l'AP. Notons qu'au congrès de l'AP en 1894 à Toulouse sur l'enseignement régional, les délégués de la future SADG désignèrent comme principal opposant à la création des écoles régionales d'architecture le seul Julien Guadet, le professeur de théorie de Paris, présidant la séance du conseil de la SC : « Sur l'insistance de M. Davoust qui, exposant qu'il allait partir pour Toulouse, demandait ce qu'il pourrait dire aux confrères de province, M. Guadet a même répondu catégoriquement : "Et bien, mon cher confrère, vous leur direz que vous ne savez rien"²⁵ ! » En 1896, l'année où furent enfin créées quatorze universités, dotées d'une certaine autonomie budgétaire et surtout de la liberté d'instituer leurs propres diplômes²⁶, la SC choisit de tenir pour la première fois son congrès annuel en dehors de Paris, à Lyon, suscitant une conciliation avec les architectes de province et la création d'une Commission intérieure d'études pour l'enseignement régional de l'architecture. Celle-ci réunit des délégués de l'ensemble des sociétés d'architectes de France, au prorata de leur importance numérique, soit trente-huit sociétés, dont cinq nationales. La première séance se tint dans l'hémicycle de l'École des beaux-arts de Paris, le 15 juin 1896. Or, dès novembre, la SADG se retira arguant dans sa lettre adressée à tous les présidents de société « qu'aucune assimilation

préventive ne peut être admise entre l'enseignement de la seconde classe d'architecture de l'École nationale et spéciale des beaux-arts et l'enseignement projeté pour les écoles régionales. Qu'il semble indispensable que l'entrée en première classe à l'ENSBA soit sanctionnée par un examen égal pour tous et passé devant le jury de cette École²⁷ ». Le vice-président de l'US Léon Labrouste, incisif, résuma que l'on avait cherché à « créer en province des succursales de l'École des beaux-arts de Paris, avec correspondance de programmes et identité de récompenses. L'Association des architectes diplômés fit échouer cette combinaison qui portait atteinte à son monopole²⁸ ». Les raisons stratégiques des membres de la SADG, qu'il faut lire dans le contexte d'une croissance exponentielle des effectifs de la profession depuis le Second Empire, sont connues : s'imposer comme élite de la profession pour se réserver les postes prestigieux et l'accès à la commande publique majeure – la carrière d'un Grand Prix distribuée à une génération.

LES ÉCOLES RÉGIONALES D'ARCHITECTURE, LA DÉCENTRALISATION INCOMPLÈTE DE L'ENSEIGNEMENT

La valse des ministères aidant, la question stagna de 1897 au 10 décembre 1900, jour où l'architecte Stanislas Ferrand, membre de l'US, député de la Seine depuis juin 1898, porta le sujet à la tribune de la Chambre. Dès lors, une nouvelle commission chargée d'étudier la création d'écoles régionales d'architecture fut nommée par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Georges Leygues. Or, un seul représentant de la province, Frantz Blondel, architecte diocésain de Versailles et alors président de l'AP, participa à cette commission composée, outre de hauts fonctionnaires, d'artistes et d'architectes professeurs à l'ENSBA, membres de l'Institut et de la SC, ainsi que des présidents des autres sociétés parisiennes. Il fut décidé de créer un nombre restreint d'écoles régionales d'architecture dans les quelques grands centres qui possédaient déjà un enseignement dit des « trois arts » ou dans des villes universitaires nouvellement apparues. Ces écoles seraient constituées comme la section architecture de l'ENSBA de Paris, à la différence qu'il n'y serait pas créé d'ateliers officiels.

Les conditions d'admission, les plans et programmes d'enseignement et les jugements des principaux concours d'art seraient généraux et communs à toutes les écoles d'architecture. En juillet 1901, la Commission annonça aussi : « Il y aura lieu, à ce sujet, d'étendre la compétence du Conseil supérieur créé auprès de l'École nationale des beaux-arts de façon à en faire, en quelque sorte, le Conseil central de l'enseignement artistique, à condition d'assurer, dans cette assemblée, une représentation équitable de l'enseignement provincial²⁹. »

Or, en 1902, le gouvernement décida que le Conseil supérieur, au lieu de compter un représentant de chaque école, n'en compterait que trois en tout. Le qualificatif de « régionale », quand l'École de Paris était dite « nationale », fut justifié par une déclaration d'intérêt régional et non à proprement parler national. Le Gouvernement paraît surtout avoir voulu éviter de s'engager davantage sur le plan budgétaire. Le principal point d'achoppement au regard du projet initial provint de la dépendance des nouvelles écoles régionales de l'ENSBA, à la différence du statut des universités et des facultés, ce que Frantz Blondel taxa de « centralisation de la décentralisation³⁰ ». C'est Julien Guadet, professeur de théorie de l'ENSBA, maître d'œuvre de ce nouveau dispositif scolaire et rapporteur de la Commission, qui dicta : « Les épreuves à la suite desquelles le diplôme peut être accordé ont lieu à Paris deux fois par an. [...] En assurant, comme il est juste, aux élèves des écoles régionales le bénéfice du même titre qu'obtiennent les meilleurs élèves de l'École nationale et spéciale des beaux-arts, il est impossible de ne pas exiger d'eux les mêmes études et le même savoir, affirmé par les mêmes constatations³¹. »

Les villes désignées pour recevoir ces nouveaux « établissements qui ne sont que des succursales de l'École des beaux-arts de Paris³² », pour reprendre les termes d'Albert Louvet en 1910, furent Rouen, Lille, Nancy, Rennes, Bordeaux, Toulouse, Lyon et Marseille. Signé enfin le 23 janvier 1903, le décret réglant l'instauration des écoles régionales laissait à ces villes, si elles étaient désireuses d'en ouvrir une, le soin d'en faire la demande.

Et si Julien Guadet, républicain de gauche³³, se défia du régionalisme conservateur de Lucien Lefort, établi à Rouen³⁴ et fondateur de l'École régionale des beaux-

arts – cette « brèche [...] faite dans le monopole de l'enseignement artistique » – alors toute prête à se transformer en école régionale d'architecture, c'est bien la Ville de Rouen qui ouvrit la première école régionale d'architecture, dès septembre 1904. L'État participait pour un tiers aux dépenses du personnel et du matériel de l'école, les frais des locaux restant à la charge exclusive de la Ville. Le budget de l'école devait être soumis, avant l'ouverture de chaque exercice, à l'approbation du ministre.

Comme prévu, le Conseil supérieur d'enseignement de l'ENSBA fut transformé en Conseil supérieur de l'enseignement des beaux-arts³⁵, dont l'action s'étendit sur tout le territoire pour englober, dans un même dispositif centralisé de jurys chargés de statuer sur les épreuves et les concours, les élèves de l'ENSBA et des écoles régionales d'architecture à venir³⁶.

Quant aux quatorze universités érigées en province, indépendantes de celle de Paris mais trop nombreuses et disséminées sur le territoire, elles ne réussirent pas à se développer en centres universitaires régionaux capables de rivaliser avec Paris qui, de fait, continua d'attirer une majorité d'étudiants³⁷.

Le mode de reproduction de la profession d'architecte, au travers de ces débats provinciaux, s'est fondé sur la décentralisation du modèle de l'École des beaux-arts, sous tutelle des instances nationales établies à Paris. Dans les premières décennies du XX^e siècle, la discussion sur l'enseignement s'est poursuivie, focalisée sur la question du régionalisme. En fin de compte, ce débat professionnel pointe le rôle futur du diplôme de l'École des beaux-arts, reconnu « par le Gouvernement » à partir de 1914. En même temps, en province, l'ancrage local continua de favoriser l'accès à la commande publique comme privée, conforté par ces études dans la région.

- 1 Loi du 10 août 1871 : le Département devient une collectivité territoriale de plein droit ; loi du 5 avril 1884 : les maires sont élus au suffrage universel.
- 2 Monique Segré, *L'École des beaux-arts, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 30.
- 3 Marie-Claude Genet-Delacroix, « Le Conseil supérieur des beaux-arts (1875-1940) : histoire et fonction », *Le Mouvement social*, n°163, avril-juin 1993, p. 45-65.
- 4 Vincent Dubois, « Le ministère des Arts (1881-1882) ou l'institutionnalisation manquée d'une politique artistique républicaine », *Sociétés & Représentations*, n°11, 2001/1, p. 229-261.

- 5 Philosophe, ministre de l'Instruction publique de Prusse, Wilhelm von Humboldt a fondé l'université de Berlin en 1810.
- 6 Françoise Mayeur, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, t. III : *De la Révolution à l'École républicaine (1789-1930)*, Paris, Perrin, 2004 : cf. chapitre « Cinquante ans d'université républicaine ».
- 7 *Bulletin de l'Association provinciale des architectes français (BAP)*, n°1, 15 octobre 1890, p. 3.
- 8 L'Association amicale des architectes diplômés par le Gouvernement existait depuis 1877.
- 9 Paul Besnard, « Enseignement régional », *BAP*, 15 novembre 1900, p. 36.
Paul Besnard, architecte à Soissons, adressa dès 1892 un questionnaire sur l'enseignement à toutes les sociétés réunies dans l'AP.
- 10 Loïc Vadelorge, *Rouen sous la III^e République : politiques et pratiques culturelles*, Rennes, PUR, 2005.
- 11 A. Courau, *BAP*, n°6, 15 mars 1891, p. 3.
- 12 Rémi Dalisson, « La fabrique culturelle d'une petite patrie sous la III^e République : le cas du Millénaire normand de 1911 », in Michèle Guéret-Laferté et Nicolas Lenoir (dir.), *La Fabrique de la Normandie*, actes du colloque international, université de Rouen, décembre 2011, CEREDI, coll. Actes de colloques et journées d'étude, n° 5, 2013.
En ligne, consulté le 25 juin 2020 : [ceredi.labos.univ-rouen.fr/public/?la-fabrique-culturelle-d-une.html].
- 13 Société des architectes des Bouches-du-Rhône, *BAP*, 15 avril 1901, p. 76.
- 14 *L'Architecture*, n°1, 3 janvier 1891, p. 1.
- 15 Art. 23 de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement militaire, dite loi Charles de Freycinet. Le service militaire passe de 5 à 3 ans.
- 16 « Enseignement régional de l'architecture. Historique de la question », *BAP*, 15 décembre 1894, p. 59.
- 17 La loi du 30 novembre 1892 abolit le corps des officiers de santé et réprime l'exercice illégal de la médecine : « Nul ne peut exercer la médecine en France s'il n'est muni d'un diplôme de docteur en médecine, délivré par le gouvernement français, à la suite d'examens subis devant un établissement d'enseignement supérieur médical de l'État [...] ».
- 18 « Compte rendu de l'assemblée générale tenue à Limoges les 11, 12 et 13 juin », *BAP*, 15 octobre 1891, p. 2.
- 19 « L'enseignement régional. Réponse de la Société des Bouches-du-Rhône », *BAP*, 18 octobre 1894, p. 42.
- 20 *Ibid.*, p. 76.
- 21 Selon la convention du 6 mars 1891 impliquant une action commune des deux sociétés, la SC et l'AP, pour « l'étude et la solution de toutes les questions d'intérêt général professionnel. », « L'enseignement régional au Congrès de la Société centrale », *BAP*, 15 novembre 1892, p. 4.
- 22 « L'enseignement régional au Congrès de la Société centrale », *BAP*, 15 novembre 1892, p. 4.
- 23 « Compte rendu de l'assemblée générale tenue à Limoges les 11, 12 et 13 juin », *BAP*, 15 octobre 1891, p. 2.
- 24 *BAP*, n°6, 15 novembre 1892, p. 3.
- 25 Jacques Hermant, « Commission de l'enseignement réunie à Toulouse le 7 juin 1894 », *BAP*, n°2, 15 août 1894, p. 21-22.
- 26 Loi du 10 juillet 1896 relative à la constitution des universités.
- 27 SADG, « Délibéré en séance du Comité, le vendredi 13 novembre 1896 », *BAP*, 15 février 1897, p. 62.
- 28 Léon Labrouste, « Enseignement régional de l'architecture », *La Construction moderne*, n°18, 30 janvier 1897, p. 206.
- 29 « Écoles régionales », *BAP*, n°3, 15 août 1901, p. 12.
- 30 *Ibid.*, p. 18.
- 31 Rapport de J. Guadet, inspecteur général des bâtiments civils, professeur à l'École des beaux-arts, *Journal officiel de la République française (JORF)*, 31 janvier 1903, p. VII-VIII.
- 32 Albert Louvet, *L'Art d'architecture et la profession d'architecte*, t. 1, Paris, Librairie de la Construction moderne, 1910, p. 244.
- 33 Julien Guadet récusait l'adoption d'un rapport de la Commission d'économie sociale sur l'apprentissage en 1907 parce que « le rapport de la Commission d'économie sociale est un rapport de droite ». *L'Architecture*, n° 33, août 1907, p. 267.
- 34 L'Église occupait alors une place prépondérante dans la vie culturelle rouennaise, à l'heure où la République devenait laïque, avec la séparation des Églises et de l'État en 1905.
- 35 Décret du 23 janvier 1903, constituant le Conseil supérieur de l'enseignement des beaux-arts. Art. 1: Le Conseil supérieur [de] l'École nationale et spéciale des beaux-arts prend le titre de Conseil supérieur de l'enseignement des beaux-arts. Art. 3: Le Conseil est présidé par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, par le directeur des Beaux-Arts, par le directeur de l'École nationale et spéciale des beaux-arts. *JORF*, 31 janvier 1903, p. 571.
- 36 Art. 5: À la fin de l'année scolaire, le conseil arrête la liste des jurys chargés de statuer sur les épreuves et les concours de l'École nationale et spéciale des beaux-arts et des écoles régionales d'architecture. *Ibid.*
- 37 Catherine Fillon, « La revendication de l'autonomie universitaire à la fin du XIX^e siècle, l'exemple de Lyon », *Cahiers Jean Moulin* [en ligne], n°3, mis à jour le 16 juillet 2018, consulté le 25 juin 2020, [publications-prairial.fr/cjm/index.php?id=476].

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE DE LYON, L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE ET LA PROFESSION D'ARCHITECTE, 1830-1951

Christian Marcot

*Maître de conférences (TPCAU),
ENSA Lyon, LAURE-EVS, UMR 5600, membre titulaire de la SAAL*

Les fastes de l'architecture à Lyon remontent au XVIII^e siècle. Ceux qui pratiquaient alors cet art formaient une corporation, comme tous les métiers sous l'Ancien Régime. Ferdinand-Sigismond Delamonce (1678-1753) et Jacques-Germain Soufflot (1713-1780) figuraient parmi ce corps d'architectes lyonnais¹, dont l'agrément était indispensable pour exercer. Pendant la Révolution française, toutes les corporations furent dissoutes par le décret d'Allarde pris en 1791, délivrant le pouvoir de leurs pressions. Le décret proclama la liberté absolue pour l'exercice des métiers, des arts et des industries, à condition de payer une patente.

La Société Académique d'Architecture de Lyon

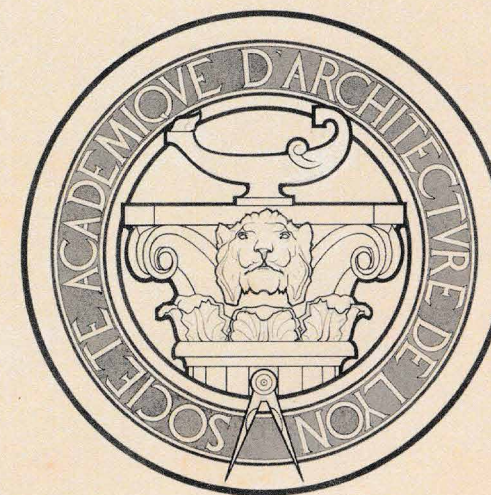


Fig. 1 : Le sceau de la SAAL, « tribut » de Lucien Bernoud, 1889.

LA SAAL, SON INFLUENCE SUR LA PROFESSION ET SES VISÉES POUR L'ENSEIGNEMENT

La Société académique d'architecture de Lyon (SAAL) fut esquissée dès 1827, ses premiers statuts formulés en 1829 puis fondée officiellement en 1830 par un groupe de 19 architectes (fig. 1). Elle est de fait la plus ancienne société d'architectes en France. L'article premier des statuts énonçait que « dans l'impossibilité de distinguer le mérite de tous ceux qui prennent des patentes d'architecte, la Société se croit obligée de ne reconnaître pour architectes exerçant à Lyon que ceux qui sont portés sur le tableau de ses membres ». Le premier tableau de 1831 comprenait 27 membres, dont Pierre Denave (1759-1842), le premier président. La SAAL étant soupçonnée d'être une reconstitution de l'ancienne corporation, elle fut interdite par le préfet en 1832. Elle ne cessera toutefois ses activités qu'en 1835 pour les reprendre, officiellement, dès 1841 sous l'impulsion de 19 membres fondateurs, dont 11 nouveaux. Parmi ces derniers figura le Parisien Pierre-Louis Baltard (1764-1846), premier président de la Société centrale des architectes (SC) fondée en 1840 à Paris, qui présidera la SAAL de 1842 à 1846. Le premier article des nouveaux statuts rédigés en 1842 stipulait : « Les membres de la SAAL sont en nombre illimité. Ils sont honoraires, titulaires ou correspondants². » De nombreux buts sont énoncés :

offrir un centre de réunion aux architectes de Lyon et de la région, veiller aux intérêts généraux et à la dignité de la profession, encourager les études, les recherches et les travaux concernant l'architecture et les sciences qui s'y rattachent, instituer des concours pour les jeunes architectes ou les élèves des écoles municipales de dessin. Dès 1842, la SAAL s'installa au palais Saint-Pierre où était déjà réuni, aux côtés de la chambre de commerce et d'industrie, l'essentiel des institutions culturelles de la ville : l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, le musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, l'école des beaux-arts, la bibliothèque municipale des sciences et des arts, les facultés des sciences et des lettres puis de médecine et de droit. Situé place des Terreaux au cœur de la cité d'entre Rhône et Saône, le palais offrait un environnement intellectuel et artistique des plus stimulants. Cette situation perdurera jusqu'au déménagement de la chambre de commerce et d'industrie³, puis celui des facultés⁴. Dans ce contexte, de nombreux liens se sont tissés, si ce n'est entre les institutions, tout au moins entre les nombreux acteurs de ce « campus en cœur de ville ». Les membres de la SAAL – professionnels réputés et souvent éminents professeurs – y côtoyaient ceux d'autres académies ou les professeurs des facultés qui enseignaient les sciences à l'École des beaux-arts.

Pour mieux comprendre l'influence de la SAAL, il est édifiant d'examiner les fonctions, les engagements et les carrières de ses membres. Par exemple, l'architecte à l'exercice professionnel réputé et écrivain Antoine-Marie Chenavard (1787-1883), membre fondateur, vice-président (1841-1842) puis président (1849-1850, 1853-1854, 1857-1858, 1861-1862) et enfin président d'honneur à vie de la SAAL, fut un éminent professeur à l'École des beaux-arts de Lyon de 1823 à 1861. Il a occupé de multiples fonctions – architecte du département du Rhône (1819-1850), architecte des diocèses de Lyon et de Belley –, a participé aux jurys des concours à l'École des beaux-arts de Lyon (1820-1823, 1861-1876) et s'est activement engagé dans divers organes : l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, la Société libre des beaux-arts de Paris (à partir de 1834), la Société éduenne des lettres, sciences et arts, notamment en ce qui concerne la conservation des monuments historiques d'Autun (à partir de 1841), l'Académie des beaux-arts de l'Institut de France (à partir de 1855), et enfin l'Institut royal des architectes britanniques (RIBA) dont il fut correspondant, et la Société régionale

des architectes du Nord de la France⁵ dont il fut conseiller honoraire. Il fut fait chevalier de l'ordre du Sauveur de la Grèce (1861) et chevalier de la Légion d'honneur (1862). Au-delà de cet exemple emblématique, l'étude de l'implication dans de multiples fonctions et institutions de nombreux membres – tels Ennemond Cochet (1760-1835), René Dardel (1796-1871), Louis Dupasquier (1800-1870), Tony Desjardins (1814-1882), Étienne Journoud (1828-1897), Gaspard André (1840-1896), Tony Garnier (1869-1948), Paul Bellemain (1886-1953) – montre que tous s'investissaient dans des instances locales, départementales ou nationales, tandis que quelques-uns étaient aussi correspondants d'institutions internationales. La SAAL, organisée très tôt pour participer, voire influencer à partir d'un réseau local et régional le débat national sur la profession et l'enseignement, paraît bien avoir régné sans partage à Lyon et dans sa région, surtout entre 1842 et la guerre de 1914-1918 puis, dans une moindre mesure, jusqu'à celle de 1939-1945.

En effet, lors du congrès provincial des architectes à Toulouse en 1887, Journoud exposait les positions soutenues par les Lyonnais et par une partie des provinciaux : création du diplôme obligatoire délivré par l'État à la suite d'un examen – sans distinction d'école ni d'âge – sur un programme unique, jugé en divers points du territoire par des examinateurs nommés par l'État et permettant ainsi l'amélioration du niveau de la profession et de sa représentation auprès des clients et du public. Les disputes introduites entre architectes parisiens et provinciaux lors du congrès international des architectes organisé par la SC à Paris en 1889 – la SC souhaitant conserver le monopole de la représentation des architectes et contrôler les revendications des provinciaux qu'elle jugeait « intempestives⁶ » – amenèrent de longs débats sur le renouvellement de la profession⁷. Journoud et André contribuèrent grandement, avec Hippolyte Eugène Chevallier de Nice, à la fédération des sociétés d'architecture dans les régions, ce qui aboutit à la fondation de l'Association provinciale des architectes français (AP) lors de la conférence des architectes provinciaux organisée à Bourges en 1889. Le rôle de l'AP fut essentiel dans le cadre des débats sur le diplôme et sur la création des écoles régionales d'architecture. Concernant ce dernier point, la SAAL promut une visée particulière. Elle souhaitait une faculté d'architecture et donc une plus grande autonomie vis-à-vis de Paris⁸. Dans son rapport remis à la Commission



Fig. 2 : Concours d'archéologie de la SAAL, relevé de l'hôtel de Gadagne, Léon Dulac, 1905.

permanente du diplôme en 1891, l'Association provinciale relatait les réponses faites au questionnaire adressé aux sociétés de province en soulignant la qualité remarquable de sept mémoires, dont celui de la SAAL qui débutait par un long historique rappelant les origines très anciennes de l'enseignement du dessin et de l'architecture dans cette ville. Cependant, le rapporteur concluait : « Lyon est un centre universitaire complet que nous choisirions comme siège d'une école des beaux-arts diplômante si cette école, diplôme à part, n'y existait pas déjà. Mais c'est une faculté d'architecture que demandent les Lyonnais ; il me semble qu'ils vont un peu loin et qu'en tout cas, ils feraient mieux

de dire une faculté des beaux-arts. » En ce qui concerne le programme d'enseignement, les Lyonnais le souhaitaient très ouvert et fondé sur les traditions, les matériaux et les besoins de la région. Ils proposaient un programme subdivisé entre art et science au contenu très élaboré. L'aspect pratique de l'enseignement n'étant pas développé, le rapporteur s'interrogea sur l'absence ou non d'une forme d'apprentissage sur le tas. À la lecture du rapport, Lyon et Marseille présentaient des orientations similaires visant un enseignement supérieur.

Par l'engagement de ses membres, la SAAL a ainsi participé aux actions ayant abouti à la création en 1867

du diplôme d'architecte délivré par l'École des beaux-arts de Paris, à la reconnaissance des syndicats d'architectes en 1884, à la fondation de l'Association provinciale des architectes en 1889, à la loi ayant permis, en 1903, d'ouvrir des écoles régionales d'architecture et à la création de celle de Lyon en 1906. Devenue entre-temps association loi 1901, la SAAL a été reconnue d'utilité publique en 1913. Elle a ensuite contribué à la création de la Mutuelle des architectes français en 1931 et à celle de l'Ordre national des architectes, en 1940, Tony Garnier figurant sur la première liste des membres du conseil supérieur. Elle élaborait également des règles de construction, préfigurant les missions remplies par le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) créé en 1947 dans le but d'accompagner la Reconstruction d'après-guerre.

LES MISSIONS DE COLLECTE ET DE VALORISATION

La SAAL a constitué un important fonds d'archives et de publications (registres, annales, biographies), source inestimable pour l'histoire des architectes lyonnais et de leur organisation professionnelle. Elle possède aujourd'hui une précieuse bibliothèque – revues d'architecture et de construction de la fin du XIX^e siècle au début du XX^e siècle ; nombreuses monographies concernant des édifices et des architectes lyonnais –, qui continue de s'accroître de nouveaux travaux liés à l'actualité architecturale lyonnaise. Ses collections d'archives regroupent depuis 1842 des dessins, des relevés ou des projets d'architectes, issus des « tributs » exigés des nouveaux membres. La SAAL recueille les fonds d'agences d'architecture et accessoirement des



Fig. 3 : Concours d'architecture de la SAAL concernant la place Saint-Jean, projet lauréat de Pierre Bourdeix, élève de Tony Garnier, 1939.

fonds d'entreprises, d'artistes et d'ingénieurs. Ces fonds d'agences d'architecte, versés par leurs titulaires ou actuels possesseurs, forment le principal des collections, qui sont complétées par des acquisitions. Les pièces les plus anciennes remontent au XVIII^e siècle, alors que les fonds d'agence intéressent essentiellement la période 1850-1950. Les relevés et documents graphiques concernent des édifices ou des éléments d'architecture et d'urbanisme à Lyon et dans ses environs. Mais il en existe aussi sur Rome, Athènes ou Constantinople dessinés par certains membres lors de leurs voyages. Si les projets, en raison de leur origine, ont une assiette locale, ils débordent néanmoins largement les limites de la ville, concernant notamment la Savoie et le Midi.

Recueillant sans discrimination les archives de tous les architectes, la SAAL entend sauver de l'oubli toute une partie de la production architecturale privée dont les dépôts publics ne conservent que peu de traces. Les collections apportent ainsi une contribution particulière à l'archéologie locale, d'autant plus qu'un fonds spécifique de relevés de monuments et de bâtiments, issu du concours d'archéologie mis en place en 1861, témoigne d'une des premières initiatives pour conserver la mémoire architecturale de la ville, sous la forme d'un portefeuille de dessins (fig. 2)⁹.

LES CONCOURS D'ARCHITECTURE DE LA SAAL

Le concours d'architecture a été institué en 1843. Continu de 1844 à 1942¹⁰, il était ouvert à tout élève ou jeune architecte français ou étranger. Le lauréat recevait un prix. L'ensemble des programmes du concours compose un corpus représentatif des enjeux de la profession au regard des attendus sociétaux. Malheureusement, les projets des concurrents n'ont pas été systématiquement archivés, *a contrario* des nombreux relevés effectués dans le cadre du concours d'archéologie. Participant de l'actualité lyonnaise, les programmes présentent une certaine cohérence avec les préoccupations en matière d'architecture et d'urbanisme de la monarchie de Juillet, de la II^e République, du Second Empire ou de la III^e République. Ils relèvent pour l'essentiel d'une dimension culturelle (40 % de l'ensemble, dont 10 % relatifs à l'enseignement). Ils concernent ensuite les projets d'embellissement de l'espace public lyonnais (10 %) et

les architectures ou infrastructures liées à de nouveaux modes de transport (10 %).

L'enseignement des arts et de l'architecture est bien représenté, avec le concours de 1869 pour une école des beaux-arts avec salle d'exposition ou celui de 1904 pour une école des beaux-arts. Le premier est à relier à la volonté municipale de créer un lieu spécifique pour cet enseignement et de l'ouvrir au public¹¹. Il renvoie également à la création du palais des Arts à Marseille (1864-1874, Jacques-Henri Espérandieu arch.) et à l'esprit réformateur animant l'enseignement à partir de 1863. Le concours de 1904 est indéniablement lié à la création des écoles régionales d'architecture et aux longues négociations entre la municipalité et le ministère relativement à celle de Lyon, devenue effective en 1906. Concernant les embellissements, le concours de 1939 pour l'étude d'aménagement et de décoration de la place Saint-Jean, dont le projet lauréat de Pierre Bourdeix (1906-1987) est représentatif de l'architecture lyonnaise de l'époque (fig. 3), renoue avec les orientations du premier concours de 1844 concernant la place Bellecour. Il renvoie à la catastrophe de Saint-Jean en 1930 – le glissement d'un pan entier de la colline de Fourvière –, laquelle, ayant causé la mort de nombreuses personnes et la destruction de plusieurs bâtiments, avait donné lieu à la création de la commission des balmes en 1934. Les programmes relatifs aux architectures et aux infrastructures liées à la mobilité concernent pour l'essentiel des gares de chemin de fer (concours de 1845, 1870, 1896) et devancent la création des gares de Perrache, de Saint-Paul et des Brotteaux. Citons également le concours de 1932 concernant une gare d'autobus dont le premier prix fut attribué à Odette Estival (1912-), première femme à obtenir le diplôme d'architecte à Lyon en 1933.

Enfin, les travaux et réflexions des membres de la SAAL ont été consignés dans des manuscrits à partir de 1841, puis dans les *Annales de la Société académique d'architecture de Lyon*, publiées de 1867 à 1951. Ces *Annales* présentent généralement la table des matières suivante : tout d'abord le tableau des membres de la société, suivi par les procès-verbaux des séances mensuelles, le rapport annuel, les programmes et lauréats des concours d'architecture et d'archéologie, les éloges des membres décédés – souvent accompagnés d'une biographie du défunt¹² –, les comptes rendus de travaux, d'études et de recherches de la société et de ses membres¹³.

DE NOUVEAUX ENJEUX

Quand, en 1951, il fut mis fin à la publication des *Annales*, la SAAL avait rempli l'essentiel de ses missions. Elle s'était particulièrement investie dans la réflexion sur la profession d'architecte et l'enseignement de l'architecture, contribuant, avec d'autres associations, sociétés, écoles et académies, à stabiliser et à caractériser un ensemble de règles et de valeurs institutionnelles qui ont eu cours jusqu'en 1968.

La Société sortit affaiblie des événements de 1968 et des réformes consécutives, à tel point qu'en 1974 le préfet proposa de la dissoudre. Mais les quelques membres encore inscrits, regroupés autour du président Marc Bissuel (1916-1989) et de François-Régis Cottin (1920-2013), s'y opposèrent et redonnèrent alors un nouvel élan à la SAAL en recrutant des confrères, en classant les précieuses archives d'architectes, en ouvrant les fonds à la consultation dans les murs du palais Saint-Jean, dont une partie leur avait été concédée, et en se réunissant de nouveau pour débattre des problèmes du moment en dehors du contexte syndical ou ordinal. La SAAL relança enfin en 1979 le concours d'architecture : il ne s'agissait plus de proposer un sujet imaginé par elle mais d'attribuer un prix aux diplômés (jusqu'en 1995), puis aux travaux d'un des ateliers de master (2001-2018) de l'école d'architecture de Lyon traitant de la transformation du patrimoine architectural et urbain sous l'angle de l'héritage, de la durabilité et des ressources, autorisant ainsi une approche contemporaine du sujet. Les échanges entre l'école d'architecture et la SAAL, entre les étudiants, le corps enseignant et les architectes membres de la société ont favorisé une compréhension des enjeux intergénérationnels de l'architecture et de leur nécessaire complémentarité pour garantir une continuité. Plusieurs actions ont été depuis développées : un cycle annuel de conférences, des expositions, la publication du *Bulletin* à partir de 2002 puis, à partir de 2012, le lancement des portraits d'architectes du xx^e siècle. La SAAL vise aujourd'hui à devenir un centre d'études en architecture.

À l'approche du bicentenaire de sa naissance, en 2030, la Société académique d'architecture de Lyon, logée dans les locaux des anciens bains-douches mis à disposition par la Ville, à proximité du quartier de la Confluence, et forte de ses 45 membres, procède à la numérisation des fonds – source exceptionnelle pour la recherche sur

l'histoire de la profession –, oriente le *Bulletin* vers une publication ouverte à la recherche et envisage pour son prix annuel une portée internationale.

- 1 Gaspard Bellin, « Tableau biographique et bibliographique des architectes lyonnais (1750 à 1829) », *Annales de la Société académique d'architecture de Lyon*, t. IX, [1887-1888], Lyon, Mougins-Rusand, 1889, p. LXXXVI-LXXXVII.
- 2 François-Régis Cottin, « Présentation historique de la société », compte rendu SAAL du 3 juillet 2001.
- 3 Suite à l'inauguration en 1860 du palais de la bourse et du commerce, dû à l'architecte Dardel.
- 4 Les facultés, réunies en université de Lyon en 1896, ont rejoint le palais Hirsch – du nom de son architecte – sur les bords du Rhône, au cœur du « quartier latin » lyonnais.
- 5 Léon Charvet, *Lyon artistique. Architectes : notices biographiques et bibliographiques...*, Lyon, Bernoux et Cumin, 1899 ; Philippe Dufieux, *Antoine-Marie Chenavard : architecte lyonnais, 1787-1883*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016.
- 6 Jean-Pierre Epron, « Éclectisme et profession, la création des écoles régionales, 1889-1903 », rapport BRA, École d'architecture de Nancy, 1987.
- 7 Les questions soulevées relevaient des responsabilités, des concours publics, de la fonction de l'architecte départemental et municipal, de l'organisation, des buts et du développement des sociétés d'architectes, de l'organisation du personnel du secteur du bâtiment, de la situation faite à l'architecture, de la propriété artistique, des honoraires, de la relation entre ingénieurs et architectes, de la caisse de secours ou de défense mutuelle, des compétences nécessaires...
- 8 Lyon offrait une palette d'enseignements scientifiques et artistiques très complète pour l'époque. L'enseignement de l'architecture s'y inscrivait dans une longue suite de tentatives, de décrets et d'arrêtés, dont l'origine remontait à 1676 avec le projet d'une académie et d'une école d'art, avec en 1756 la création d'une école municipale gratuite de dessin, en 1780 celle d'une classe d'architecture, en 1807 celle de l'école impériale des beaux-arts...
- 9 Texte extrait de la brochure de présentation de la SAAL.
- 10 Seules manquent les années 1858, 1871, 1880, 1903, 1905, 1906, 1914 à 1919, 1940.
- 11 Le concours présente un programme d'enseignement très élaboré et propose une implantation quai de Retz en bord du Rhône. La comparaison entre son programme et celui du palais Carli reste à étudier.
- 12 La SAAL détient ainsi environ 180 biographies d'architecte.
- 13 Les travaux individuels ou « tributs » ; les communications sur des sujets intéressants l'histoire de l'art et les sciences qui s'y rattachent, en particulier l'archéologie, les techniques constructives, récits de voyages ; les travaux des commissions : analyses critiques de matériaux et de procédés techniques ; rapports sur des sujets professionnels : organisation, enseignement, contentieux.

L'OFFICE DU NÈGRE :
LE BUREAU DE PLACEMENT
DE LA GRANDE MASSE

Maxime Decommer

Maître de conférences en Sciences humaines et sociales de l'architecture (SHS),
ENSA Bretagne, UMR AUSser-ACS, chercheur associé au GRIEF

LA GRANDE MASSE: OFFICE DES NEGRES

La Grande Masse de l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts rappelle aux Architectes qu'un « Office des Nègres » fonctionne gratuitement sous sa direction depuis de nombreuses années, leur permettant de trouver, dans le plus bref délai, des collaborateurs de toutes sortes.

La Grande Masse serait très heureuse de pouvoir placer les jeunes camarades, diplômés ou non, dont la vie est très difficile à l'heure actuelle, et demande à tous les Architectes de penser à son « Office des Nègres » dès qu'ils désireront un aide sérieux et empressé.

S'adresser à la Grande Masse, 1, rue Jacques-Callot, Paris (6^e). Téléphone : Odéon 88-68.

Fig. 1: Encart de l'Office du nègre dans *La Construction moderne*, 53^e année, n°18, 6 mars 1938.

En 1929, la Grande Masse des élèves de l'École des beaux-arts, fondée en 1926, crée l'Office de nègres. Ce bureau de placement met en relation les architectes formés aux Beaux-Arts à la recherche de main-d'œuvre, dont il diffuse les offres, et les élèves de l'école, les « nègres », voire de jeunes diplômés en quête d'un emploi auprès de professionnels pour « faire la place », en affichant leurs noms. Intitulé Office *de* nègres puis *des* nègres, il prend le nom d'Office *du* nègre après la seconde guerre mondiale. L'emploi des termes « nègre » et « faire la place » n'est en rien une nouveauté introduite dans le milieu architectural par la Grande Masse mais correspond à un usage ancien que l'élève pratique aussi bien pour survivre « le temps, 6 à 8 ans en moyenne, nécessaire pour arriver au diplôme » que pour combler les lacunes de la formation donnée à l'École : « C'est aussi là et le seul endroit, s'il veut, où il pourra apprendre la pratique si nécessaire à l'architecte¹. »

La Grande Masse, fidèle à son premier objectif de « créer et d'entretenir un lien de solidarité entre tous les élèves et anciens élèves de l'École nationale supérieure des beaux-

arts, de fonder et de développer toutes organisations susceptibles d'améliorer la situation de ses membres² », propose ainsi un service à ses adhérents, comme elle en créera d'autres tout au long de son existence. L'Office traverse quatre décennies. Cette longévité peut s'expliquer par le caractère immuable et nécessaire de la mission qu'il remplit et par la satisfaction qu'il garantit aux deux parties du « système des Beaux-Arts³ » : assurer un emploi et une formation pratique aux élèves tout en participant à l'organisation du travail des agences des architectes. Mais l'analyse des sources offre de comprendre que la Grande Masse poursuit d'autres ambitions en pérennisant l'Office : à l'intersection des élèves et de leurs aînés en exercice, le service lui sert d'outil dans ses revendications quant au rôle et à la place de l'École des beaux-arts vis-à-vis de la profession. Quatre périodes, dont les limites se superposent parfois, se distinguent dans l'histoire de ce dispositif, mobilisé tour à tour pour renforcer le sentiment de solidarité des anciens et des nouveaux élèves de l'École, répondre au marasme économique des années 1930 et revendiquer le statut d'étudiant puis, à partir des années 1960, des garanties spécifiques aux élèves dans la division du travail architectural.

ÉLÈVES ET ANCIENS
DE L'ÉCOLE :
L'UNION DANS LA
COLLABORATION

Les origines de l'Office du nègre remontent à 1925 quand le grand massier d'architecture Louis Allix, en accord avec le directeur de l'École, propose aux ateliers d'architecture « d'organiser et [de] coordonner [les] offres qui s'égarer un peu partout⁴ ». Une liste, régulièrement mise à jour par le secrétaire de l'ENSBA, est transmise aux ateliers et affichée dans le vestibule de l'Horloge, rue Bonaparte.

En 1929, en prélude au lancement de l'Office, le « négrifiage dans les agences⁵ » occupe les colonnes de six numéros du bulletin de l'association. Les arguments égrenés témoignent de l'état d'esprit et des trois principaux objectifs qui prévalent à son ouverture.

Tout d'abord, s'il est communément reconnu que « l'enseignement à l'école est suffisant pour faire [d'un élève] un architecte dans le plus beau sens du mot », il est aussi admis qu'en faisant la place, « le nègre connaîtra la pratique des choses, [...] que l'on ne peut apprendre que dans les agences⁶ ». Il s'agit « d'inculquer aux nègres, aux jeunes surtout, quelques procédés, quelques trucs du métier⁷ ». En complément, la Grande Masse souhaite proposer des conférences sur « les matériaux, la série [de prix], la législation pratique du bâtiment, l'urbanisme », et des visites de chantier. Mais pour le premier volet de cette formation pratique des élèves, il s'agit, selon l'association, « d'une éducation que les Anciens leur doivent ».

Ce « dû » des anciens aux nouveaux est plusieurs fois mis en exergue par les promoteurs de l'Office qui exhortent les premiers à « aider les jeunes », parce que « l'Ancien se doit de protéger le Nouveau ». Le code Guadet est convoqué pour réclamer cette forme d'apprentissage. Quand certains élèves soulignent : « Nous sommes tout de même un peu de la même famille⁸ », d'autres appellent à faire « bloc » ou « front ». Car, le caractère pédagogique du « faire la place » est doublé de l'objectif de réaliser « l'union dans la collaboration⁹ ».

Pourquoi « la brûlante question des patrons et des nègres » occupe-t-elle le devant de la scène professionnelle en 1929 ? C'est que cette « union complète et efficace » doit garantir la position à laquelle ceux qui passent par l'École ont droit, « au-dessus des incapables qui tendent au dénigrement de notre profession¹⁰ ». Assurer « la prééminence du titre de DPLG¹¹ » et, plus largement, de la mention EDBA (de l'École des beaux-arts) en cherchant à renforcer des réseaux est bien un autre objectif alors poursuivi par la Grande Masse. Car si depuis 1925 les associations professionnelles, soutenues par des députés, ont réussi à faire déposer des projets de loi pour protéger le titre d'architecte et créer un ordre professionnel, ceux-ci sont restés sans suite. L'Office du nègre permettrait de modifier certaines pratiques réprouvées par la Grande Masse. Sont ainsi pointés du doigt les « DPLG établis [qui] emploient indifféremment des nègres venus de maints horizons scolaires », des « étrangers », voire des « employés fidèles d'entrepreneurs

et de sociétés immobilières¹² ». La préférence aux estampillés « Beaux-Arts » est assumée : « Aux meilleurs architectes élèves et anciens élèves de l'École, les meilleurs nègres (élèves et anciens élèves de l'École)¹³. » La défense du corps des architectes issus des bancs de l'ENSBA nécessite leur union mais aussi leur distinction vis-à-vis d'autres acteurs revendiquant leur place dans le champ architectural. Il en découle que la Grande Masse demande aux élèves de consentir à des sacrifices pécuniaires : certains appellent à ce « que le nègre ne se fasse pas payer des prix prohibitifs¹⁴ » ; d'autres plaident pour des stages bénévoles¹⁵. La création de l'Office est annoncée le 23 avril 1929 par le grand massier des architectes Vincent, lors d'une assemblée générale extraordinaire. L'Office ouvre à la rentrée 1929, un mois avant le krach boursier américain d'octobre.

« FAIRE LA PLACE » EN PLEIN MARASME ÉCONOMIQUE

L'état lacunaire des sources empêche de connaître le nombre d'élèves et d'architectes bénéficiant des services de l'Office, la durée des placements ou les activités et les conditions de travail des élèves. Après six mois de fonctionnement, 500 d'entre eux auraient bénéficié d'une place alors que l'École compte 1 500 inscrits dans la section architecture. En 1937, 1 000 journées de travail auraient été procurées par l'Office, « bilan qui se trouve en augmentation de 70 % sur l'an dernier¹⁶ ». En 1949, en un trimestre, 158 offres d'emploi ont été proposées aux 122 élèves inscrits à l'Office¹⁷. En 1964, d'après une enquête interne à l'ENSBA, 55 % des admissionnistes, 51 % des élèves architectes de 2^e classe et 81 % de ceux de 1^{re} classe « font la place », sans qu'on sache le rôle qu'a joué l'Office pour les aider à trouver cet emploi¹⁸.

Jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale, la profession est confrontée au marasme économique : la baisse des activités de construction provoque la mise au chômage des employés des architectes (fig. 1). En 1937, ceux dont les agences sont valorisées dans *L'Architecture d'aujourd'hui* se rejoignent sur la dimension formative que leur entreprise assure auprès des « nègres », justifiant leur embauche à des coûts moindres, voire nuls¹⁹. Pourtant, à l'Office du nègre, les bilans de la Grande Masse et les encarts publicitaires publiés dans le *Bulletin* semblent indiquer un nombre d'offres supérieur à celui des demandes. Les modalités

d'accès aux services du bureau de placement constituent peut-être un frein pour les élèves : en 1929, l'association propose un service payant, s'imposant sur un marché qui ne connaît aucune règle. À partir de 1932, l'adhésion à l'association n'est plus obligatoire mais le service demeure payant : cinq francs doivent être versés pour frais de lettres et divers²⁰. En 1934, pour augmenter l'attractivité de l'association comme de l'Office, les adhérents à la Grande Masse sont exonérés de ces droits et ont directement accès aux annonces²¹. Deux ans plus tard, les règles sont de nouveau modifiées : l'inscription à l'Office est rendue gratuite pour tous les élèves, mais ceux-ci s'engagent à verser 10 francs pour chaque place qu'ils obtiennent²². En 1940 et 1941, la création de l'ordre des architectes et la promulgation du caractère obligatoire du diplôme pour exercer sont assorties de l'exigence du stage professionnel pour les candidats aux épreuves du diplôme, parmi d'autres modifications des études²³. L'annulation en 1945 de ces modifications²⁴ entraîne l'abandon du stage obligatoire. Parallèlement, le fonctionnement de l'Office du nègre est modernisé : il repose désormais sur un système de fiches détaillant tant les besoins des employeurs que les caractéristiques des élèves : les médailles obtenues, leurs références et les places précédemment occupées²⁵. Cette évolution, qu'il faut lire dans le contexte économique de la Reconstruction, porte ses fruits : *Melpo* – nouvel intitulé du bulletin – ne rend plus compte d'offres non pourvues. Les conséquences de la guerre ont aussi grandement modifié la condition sociale des élèves et leurs besoins financiers.

D'UN COMPLÉMENT DE FORMATION À UNE NÉCESSITÉ SOCIALE

Nouveau directeur de l'École en 1948, Nicolas Untersteller racontera avoir trouvé une « maison [...] avec un retard monstrueux » et « le plus gros pourcentage de tuberculeux parmi les Grandes Écoles²⁶ ». En 1949, *Melpo* titre sur la « crise grave » que traverse l'École dans la mesure où « les questions sociales se posent aux élèves des Beaux-Arts exactement comme [aux] autres catégories d'étudiants » et que c'est pour eux « une nécessité absolue [...] de se procurer des ressources, non pour éviter la gêne, mais bien pour subsister²⁷ ». À la direction de la Grande Masse, une nouvelle équipe souhaite lui donner « toute l'envergure qu'elle avait avant guerre » et une « nouvelle puissance parmi les grandes associations estudiantines²⁸ ». Parmi les

mesures de relance, la réouverture de l'Office du nègre figure en bonne place. Son fonctionnement revu, une rubrique lui est consacrée dans *Melpo*, relayant les offres et les demandes ainsi que des « comptes rendus des boulots chez les Patrons ». Le président de l'Office avait intégré le bureau de l'association dès 1947²⁹. Celle-ci avait opéré sa réorganisation en cinq commissions en fusionnant, sous la responsabilité d'un délégué unique, l'Office et la Caisse de secours³⁰. En 1949, l'association confirme son virage social : si les services de l'Office du nègre et de la Caisse de secours subsistent indépendamment l'un de l'autre auprès des élèves, ils relèvent, au sein de l'organigramme du bureau, du périmètre d'action d'une nouvelle commission, celle des Affaires sociales³¹.

Dès 1933, à la création des prêts d'honneur par l'État, la Grande Masse avait œuvré pour en faire bénéficier les élèves de l'École. Après la guerre, elle redouble d'efforts pour que ses membres jouissent de l'ensemble des aides sociales directes et indirectes, en théorie accessibles à tous les étudiants français. En 1949, elle dénonce l'insuffisance du nombre et du montant des bourses d'études accordées sur critères sociaux, souvent « versées avec retard³² ». Pendant vingt ans, ses efforts continus permettent une augmentation du pourcentage des élèves bénéficiaires, sans jamais rattraper le taux national. Ces inégalités tiennent, en partie, à la faiblesse des crédits que le ministère de l'Éducation nationale alloue à la direction des Arts et des Lettres dont dépend l'École des beaux-arts, en comparaison de ceux dont est dotée la direction de l'Enseignement supérieur. Dès la fin des années 1940, ce traitement inégal est l'occasion pour la Grande Masse d'un rapprochement avec l'Union nationale des étudiants de France (Unef) puis, dans les années 1950, d'une redéfinition de son identité : la dimension syndicale est assumée, bien que cette inclination, que certains jugent politique, provoque le départ d'une partie des membres³³. La Grande Masse soutient ainsi le projet défendu par l'Unef de créer une allocation d'étude, aussi appelée « rémunération étudiante » ou « pré-salaire » qui, malgré un projet de loi déposé à l'Assemblée nationale en 1950, demeure sans suite³⁴.

Ces déceptions semblent exacerber la dimension sociale donnée après la guerre par la Grande Masse à l'Office du nègre. « Faire la place », au même titre que le prêt d'honneur, la bourse ou l'allocation d'étude, est présenté comme un dispositif assurant avant tout des ressources financières – et donc indispensable – aux élèves. Dans ce

sens, l'association soutient même une réorganisation des études laissant le temps nécessaire aux activités de « négrifiage » car « l'activité scolaire aux Beaux-Arts [qui] consiste en des cours, mais aussi en travail libre, devrait favoriser l'exercice d'une activité rémunératrice organisée, pour peu que les cours fussent groupés, par exemple, en deux jours chaque semaine³⁵ ». Elle n'obtiendra jamais gain de cause.

Cette situation illustre la position ambiguë des études d'architecture, à la croisée de l'enseignement supérieur et la formation professionnelle. Pour la Grande Masse, l'accès aux aides sociales fournit l'opportunité de demander le droit au régime universel d'étudiant pour les élèves de l'École. Toutefois, l'association cultive aussi les particularités que les études d'architecture autorisent, à commencer par « faire la place ». En 1961, dans l'émission de télévision « L'avenir est à vous » consacrée à la face cachée des études³⁶, les élèves architectes sont présentés comme les seuls étudiants à pouvoir travailler dès leur première année d'étude dans le domaine de leur cursus, et le jeune élève interviewé, « gratteur chez un architecte », annonce gagner 70 000 francs par mois en moyenne quand un boursier en reçoit 20 000.

REVENDIQUER UN STATUT DANS LA HIÉRARCHIE DU TRAVAIL ARCHITECTURAL

En parallèle, l'Office du nègre devient l'outil d'un dernier combat pour la Grande Masse. Au tournant des années 1950, les revendications portent sur les conditions de travail des élèves engagés dans les agences. Les évolutions que le milieu professionnel connaît simultanément n'y sont pas pour rien, à commencer par les négociations aboutissant, en 1962, à la première Convention collective nationale des cabinets d'architectes.

Si trois lois ont été promulguées depuis 1919³⁷ pour mettre en place et encadrer les premières formes de conventions collectives de travail, celle adoptée le 11 février 1950 ouvre le dispositif à toutes les branches d'activité et non plus seulement à l'industrie et au commerce. Elle impulse le ralliement de salariés d'architectes aux syndicats CGT des employés, techniciens et agents de maîtrise (ETAM) du bâtiment et des travaux publics, puis la création de sections professionnelles « cabinets d'architectes » à Paris et à Marseille. En 1953, ces sections proposent une convention

collective portant définition des emplois et réglementant les rapports entre les architectes et leurs salariés, que le Conseil supérieur de l'ordre des architectes rejette. Finalement réduit à un accord national sur les qualifications d'emploi des personnels des cabinets d'architectes, le texte est accepté par l'ordre le 25 juillet 1953, démontrant, aux yeux de la CGT, qu'il est « toujours possible de faire reculer le patronat, y compris les plus réactionnaires tels que les patrons Architectes³⁸ ».

Les négociations se poursuivent tout au long des années 1950 : le premier accord de salaires intervient le 1^{er} décembre 1956 pour la Seine et la Seine-et-Oise ; onze autres accords départementaux suivent jusqu'en 1960. En 1957, Max Querrien – alors maître des requêtes au Conseil d'État – salue ces accords, mais note que, d'une part, les élèves des Beaux-Arts qui font la place n'en bénéficient pas et que, d'autre part, « les tarifs payés par les "grands anciens" à ceux qui viennent "gratter" dans leur agence, ne sont pas de nature à donner aux élèves des Beaux-Arts la folie des grandeurs ». Toute en remarquant « le bénéfice intellectuel que peuvent retirer les élèves du contact d'un grand patron », il recommande des « tarifs plus élevés » et émet le vœu « que la situation se normalise³⁹ ». Le 1^{er} juin 1962, la première convention collective nationale réglementant les conditions de travail des employés, techniciens, dessinateurs et cadres des cabinets d'architectes est signée. Elle définit les qualifications des emplois salariés des agences d'architectes, des grilles de salaires, l'affiliation à la caisse des retraites des cadres et un encadrement des procédures de licenciement. Cependant, la valeur nationale du point n'est pas fixée et le texte laisse de côté les élèves de l'École des beaux-arts : sont uniquement considérés comme collaborateurs d'architectes les employés travaillant au moins 20 heures par semaine ou 96 heures par mois dans un cabinet.

La Grande Masse ne semble pas avoir été invitée à la table des négociations. Par ses propres moyens, elle tente de contribuer au débat. En 1961, pointant « le travail de création et les importantes responsabilités confiées aux élèves de l'École dans les agences d'architectes », elle rappelle aux membres de la SADG la grille indicative des rémunérations minimales des élèves faisant la place qu'elle a élaborée depuis plusieurs années : cinq tarifs horaires sont différenciés selon les cursus des élèves, des admissionnistes aux élèves de « première classe constructeur ou diplômable⁴⁰ » (fig. 2). Constatant la réussite de l'Office,

Philippe Molle, alors Grand Massier, souhaite « l'étendre aux peintres, sculpteurs et graveurs⁴¹ ».

Simultanément, candidats et élus au bureau de l'association prennent position sur les conditions de travail des élèves⁴² : en 1960, Christian Cacaut propose une « convention collective du nègre » donnant un « statut proche de celui d'un stagiaire chez son patron ». En 1961, Jean-François Delamarre, briguant la direction de l'Office du nègre, avance l'élaboration d'un « contrat du nègre ». La même année, Alata, candidat au poste de grand massier des architectes, soutient « un accord réel avec les employeurs et un classement avec échelons pour les tarifs du Nègre ». Paul Palatchi, futur grand massier, demande aussi la mise en place d'une « convention du nègre », garantissant aux élèves un salaire minimum, un « statut » tenant compte de leurs capacités réelles et des périodes de congés pour assister « au moins à une correction par semaine » et, sans perdre sa place, « prendre les dix derniers jours avant les rendus ». On perçoit les échos des négociations en cours entre les syndicats d'employés et l'ordre des architectes. L'heure est aux revendications salariales et le « bénéfice intellectuel » de « la place », un temps vanté, n'est plus d'actualité. Loin des discours d'avant guerre où la Grande Masse formulait le vœu « que le nègre ne se fasse pas payer des prix prohibitifs », Palatchi dénonce le fait que les élèves sont « contraints de faire la place » et estime que les protéger relève de la mission qui incombe à la Grande Masse. En 1963, à la suite du projet de décret-cadre du 16 février 1962, l'augmentation du temps d'étude par semaine et l'instauration des stages sont rejetées par l'association, sauf si ces derniers, comme la « place », gardent « leur caractère de libre contrat », leur rôle « d'adaptation à la vie professionnelle⁴³ » et sont rémunérés.

Dans leurs appels à mettre en place cette « convention du nègre », les divers candidats soulignent la nécessité de travailler de concert avec les syndicats étudiants (l'Unef et la FEP, Fédération des étudiants de Paris) et des architectes (la SADG et la SAS). Mais la collaboration avec ceux représentant les employés d'architectes n'est jamais envisagée. Aux yeux des meneurs de la Grande Masse, leurs revendications sont différentes et n'appellent pas à leur union. Bien au contraire, Cacaut réclame explicitement « un statut du nègre qui le différencie du "dessinateur salarié" avec lequel il est trop souvent confondu⁴⁴ ». En 1968, une enquête auprès des élèves de l'École révélera pourtant qu'être dessinateur est le poste le plus courant

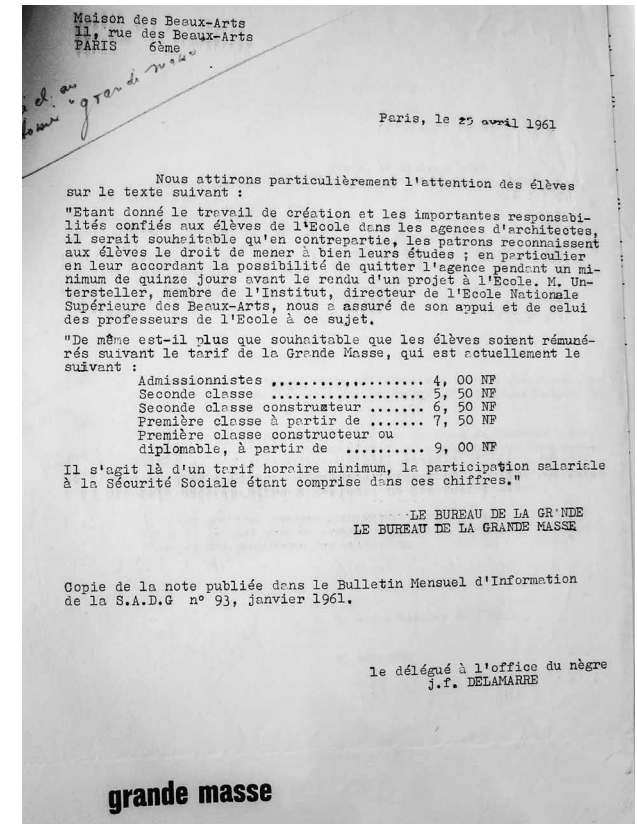


Fig. 2 : Communication de l'Office du nègre sur les conditions de travail et les rémunérations des élèves faisant la place, 1961. AN AJ/52 954.

lorsqu'on fait la place⁴⁵. Lorsque le décret du 16 février 1962 prévoit de créer une filière de formation des collaborateurs d'architectes au sein des futures écoles d'architecture, l'association d'élèves, rejoignant les architectes praticiens, s'y oppose. Revendiquer d'être considéré dans la division du travail n'implique pas de cesser de prendre pour modèles les aînés architectes, installés en libéral. L'idéal corporatiste, au fondement de la Grande Masse, n'est pas encore près d'être abandonné.

Cette stratégie des élèves de la Grande Masse est-elle efficace ? Aucune convention de travail ou de stage concernant les élèves architectes ne voit le jour au cours des années 1960. Après 1968, si les conditions de la professionnalisation des étudiants des unités pédagogiques d'architecture sont au cœur des réflexions, c'est la pratique opérationnelle qui obtient les faveurs au détriment des stages, uniquement rendus obligatoires à partir de 1984. Malgré la suppression de la section architecture de l'École des beaux-arts, la Grande Masse perdure ; en 1970, elle « rappelle aux architectes qu'elle possède un service de placement des élèves des unités pédagogiques⁴⁶ ».

- 1 G. E. O., « La nouvelle chaire à l'École des beaux-arts », *La Construction moderne*, n°42, 31 juillet 1886, p. 512.
- 2 Article premier des statuts de l'association, enregistrés le 12 janvier 1926.
- 3 J.-L. Violeau, *Les Architectes et Mai 68*, Paris, Recherche, 2006, p. 39.
- 4 Circulaire du 13 juin 1925 du grand massier des architectes aux ateliers d'architecture. Archives nationales (AN) AJ/52 954.
- 5 M. Chappey, « Rassemblement », *Bulletin de la Grande Masse (BGM)*, n°9, juin 1929, p. 6.
- 6 *Ibid.*, p. 7.
- 7 É. Demay, « Organisons-nous », *BGM*, n°8, mai 1929, p. 15-16. *Idem* pour le reste du paragraphe.
- 8 M. Chappey, *op. cit.*, p. 7.
- 9 É. Demay, *op. cit.*, p. 15.
- 10 *Ibid.*, p. 14.
- 11 R. Muller, « Rassemblement », *BGM*, n°5, février 1929, p. 3.
- 12 *Ibid.*, p. 3.
- 13 É. Demay, *op. cit.*, p. 14.
- 14 M. Chappey, *op. cit.*, p. 8.
- 15 En accord avec le règlement de l'ENSBA qui prévoit, depuis 1892, l'accomplissement d'un stage d'un an (ou le suivi personnel de travaux) avant de se présenter aux épreuves du diplôme d'architecte. Cette disposition ne semble pas respectée.
- 16 *BGM*, n°115, janvier 1938, p. 1360.
- 17 *BGM*, 1948-1949.
- 18 AN 19920445/103.
- 19 J.-P. Sabatou, « Les agences d'architectes », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n°3, mars 1937, p. 63-74.
- 20 *BGM*, n°61, juin 1932, p. 266.
- 21 *BGM*, n°77, février 1934, p. 346.
- 22 *BGM*, n°104, décembre 1936, p. 1169. Voir aussi les encarts publiés dans la presse professionnelle, notamment *La Construction moderne* et *L'Architecture d'aujourd'hui*, à destination des architectes.
- 23 Loi du 31 décembre 1940 et arrêté du 17 février 1941.
- 24 Arrêtés des 27 et 28 février 1945.
- 25 *Melpo*, 1945-1946, p. 11.
- 26 Lettre du 12 février 1965 du directeur de l'École des beaux-arts Untersteller au ministre d'État chargé des Affaires culturelles Malraux. AN 19920445/103.
- 27 *Melpo*, 1^{er} trimestre 1949.
- 28 *Melpo*, 1945-1946, p. 19.
- 29 Composition du bureau de la Grande Masse 1947-1948. AN AJ/52 955.
- 30 Les quatre autres commissions se consacrent au bulletin, aux fêtes, aux relations extérieures et à l'enseignement.
- 31 *BGM*, 1948-1949.
- 32 *Melpo*, 1^{er} trimestre 1949.
- 33 Voir par exemple : « La Grande Masse. Son caractère syndical. Les conséquences politiques », 1958. AN 19950514/12.

- 34 Cette aide mensuelle aurait été accordée aux étudiants méritants d'après leurs résultats aux examens, sans tenir compte de leur situation sociale. Voir Aurélien Casta, « La "rémunération étudiante" (1950) : une proposition de loi à la croisée des solidarités salariales et de la réforme universitaire », *Revue française de pédagogie*, n° 181, 2012, p. 15-26.
- 35 *Melpo*, 1^{er} trimestre 1949.
- 36 « L'envers des études », 29 min, diffusé le 28 janvier 1961 sur l'ORTF. INA CPF86603680.
- 37 Lois du 25 mars 1919, du 24 juin 1936 et du 23 décembre 1946. Voir Jean Magniadas, « La loi du 11 février 1950, pivot des relations sociales des années 1950 et au-delà », in É. Bressol, M. Dreyfus, J. Hedde et M. Pigenet (dir.), *La CGT dans les années 1950*, Rennes, PUR, 2005, p. 71-81. En 1936, après les accords de Matignon concernant l'établissement des contrats de travail, la CGT avait déjà élaboré un projet de convention collective pour le personnel des agences d'architectes, ainsi que la SADG et la Grande Masse. Après discussion des trois parties, le texte commun sera finalement désavoué par la SADG et, la convention collective n'étant pas obligatoire pour les professions libérales, le projet en restera là. Cf. Marie-Jeanne Dumont, *La SADG. Histoire d'une société d'architectes*, Paris, SFA, 1989, p. 67.
- 38 Actes du 1^{er} congrès national des syndicats du personnel des cabinets d'architectes, des bureaux d'études d'architecture et d'urbanisme, *Lettre de la Fédération nationale des travailleurs du bâtiment, des travaux publics et des matériaux de construction*, n°144, octobre 1964. Archives départementales (AD) de Seine-Saint-Denis 398J2.
- 39 Max Querrien, « Rapport sur les conditions dans lesquelles l'État et les collectivités publiques recourent aux architectes et aux techniciens de la construction », 1957. AN 19870645/1.
- 40 Lettre du 25 avril 1961 du bureau de la Grande Masse – Office du nègre – à la SADG. AN AJ/52 954. Déjà en 1945 à Rouen, les massiers des deux ateliers de l'école régionale d'architecture demandent au président de l'ordre des architectes l'application des tarifs horaires qu'ils ont définis dans le cadre de l'Office du nègre local. AD Seine-Maritime 78J96.
- 41 AG de la Grande Masse, 23 janvier 1963. AN AJ/52 954.
- 42 Programmes des candidats aux élections du bureau de la Grande Masse, 1960-1961. AN AJ/52 954.
- 43 Tract de la Grande Masse du 10 juillet 1963 : « Danger, dès octobre une réforme te sera imposée ». AN AJ/52 954.
- 44 Programme de Cacaot aux élections du bureau de la Grande Masse, 1960. ANAJ/52 954.
- 45 Cette enquête de plus de 30 questions revendique 756 participants et contient des informations sociales et démographiques. Toutefois, le grand nombre de réponses « non renseignées » limite le caractère objectif des résultats. AN 19920445/103.
- 46 Dans *Architectes. Revue du conseil régional de Paris de l'ordre des architectes*, n°8, mai 1970, p. 33.

LA PROFESSION : TOUJOURS PRÉSENTE ! PERMANENCE ET RENOUVELLEMENT DES VALEURS

Bernard Haumont

*Professeur honoraire de l'ENSA Paris-Val de Seine,
chercheur associé CRH-LAVUE, UMR CNRS 7218*

En 1968, ce n'est pas que la section architecture de l'ENSBA qui est mise à bas, c'est l'ensemble du champ professionnel, culturel et social de l'architecture qui est bouleversé¹. Ses instances sont en crise – de l'Académie des beaux-arts à l'Ordre national des architectes – et nombre de valeurs, de représentations symboliques, de postures et d'appartenances identitaires sont affectées. Le champ de l'architecture mettra quelques années à se reconstituer, laissant temporairement aux écoles une grande liberté, loin notamment des organisations professionnelles. Au terme de quelques années d'effervescence, une remise en ordre est amorcée à partir des années 1973 et 1974 : un nouveau champ de l'architecture, restructuré, peut s'établir, où l'ordre réorganisé et des identités professionnelles reconfigurées tiennent alors des places déterminantes².

LA FIN D'UNE ÉPOQUE

Au printemps 1968, un groupe d'architectes, dont quelques-uns enseignants à l'École des beaux-arts, brûlaient leur carte d'appartenance à l'ordre des architectes dans la cour de l'ENSBA qui, d'une certaine façon, symbolisait l'ensemble du champ, ses enjeux et ses luttes. Ils entendaient manifester ainsi leur opposition à l'ordre, institution porteuse à leurs yeux de tous les vices corporatistes et affairistes de la profession et soutien direct ou indirect d'une politique de l'architecture *a priori* condamnable – principalement celle des grands ensembles – et, de plus, marquée par un péché originel : sa création par le régime de Vichy. Ils rejetaient en même temps les dimensions professionnalistes et hiérarchisées des fonctionnements institutionnels et économiques du secteur de l'architecture.

Cette contestation, entraînée par de « jeunes » architectes – nés pour beaucoup à la fin des années 1920 et n'ayant pas (encore) accès aux grandes commandes³ –, venait en soutien de celle des étudiants qui voulaient, entre autres choses, mettre à bas les ateliers et leurs patrons emblématiques et réformer l'enseignement considéré comme trop académique et sans prise réelle sur la ville et la société.

Dans les fonctionnements du champ architectural, l'ENSBA jouait un rôle déterminant puisqu'elle reconnaissait et légitimait les architectes chefs d'atelier ainsi d'ailleurs que leurs assistants. Plus largement, elle construisait les personnalités étudiantes, en favorisant l'incorporation de comportements et de valeurs, dans l'atelier comme dans l'agence (par les manières de faire la place), et en préparant au prix de Rome, viatique nécessaire aux futurs dignitaires de la profession. Ce qui était en jeu n'était pas tant l'influence directe ou indirecte d'organismes professionnels comme l'ordre ou les syndicats que l'adhésion à des postures et à des identités induites par les professionnalités dominantes ; la profession, peu présente en tant qu'organisation, véhiculait avec force ses valeurs, ses pratiques et ses représentations.

Déjà fragilisées, les instances traditionnelles de reconnaissance et de légitimation professionnelle s'effondrent à partir de 1968 : disparition des chefs d'atelier, suppression du prix de Rome, mise en extinction du corps des architectes BCPN, suppression des listes d'agrément... Précédant cet effondrement, des recompositions identitaires ou doctrinales avaient émergé à partir de nouveaux lieux de consécration et de formes renouvelées

d'expression. Ainsi, la SADG, sous la présidence d'Otello Zavaroni, par ailleurs chef d'atelier aux Beaux-Arts, se réinvente, notamment en créant en 1967 la revue *AMC*, pilotée par Philippe Boudon, Jean-Pierre Epron et Alain Sarfati⁴. S'affirmant « théoriques », les premiers numéros d'*AMC* s'ouvrent aux Américains (comme Ch. Alexander, F. L. Wright, R. Neutra) et aux sciences sociales (M. Cornaert, N. Haumont, R. Moulin), ce qui vient conforter l'entrée, l'année précédente, de ces disciplines dans l'enseignement de l'architecture. *AMC* prône le développement d'un cadre intellectuel de la conception et une recherche méthodologique portant sur le projet et ses outils, au-delà de l'imagination et de l'intuition qui doivent dès lors trouver de nouveaux rôles.

Au même moment, le groupe Utopie, avec Hubert Tonka, Jean Baudrillard mais aussi Antoine Stinco, Jean Aubert et Jean-Paul Jungmann qui rejoindront plus tard UP6, lance sa revue homonyme en mai 1967 et fait paraître, en 1969, *Des raisons de l'architecture. L'architecture comme problème théorique dans la lutte de classes*, un texte remanié de deux articles publiés en 1968⁵.

N'oublions pas que l'architecture et l'urbanisme étaient dans les années 1950 et 1960 à la base du projet situationniste. Les revues *Internationale situationniste* et *Potlatch* publient alors des textes annonçant « l'interdépendance essentielle entre l'urbanisme unitaire et un style de vie à venir⁶ ». Guy Debord prolonge ces thèses en 1967 dans *La Société du spectacle*⁷, en particulier dans les thèses 165 à 179, et voit qu'une « architecture nouvelle, qui à chaque époque antérieure était réservée à la satisfaction des classes dominantes, se trouve directement destinée aux pauvres. La misère formelle et l'extension gigantesque de cette nouvelle expérience d'habitat proviennent ensemble de son caractère de masse, qui est impliqué à la fois par sa destination et par les conditions modernes de la construction ». Entre-temps est parue la plaquette *De la misère en milieu étudiant considérée sous ses aspects économique, politique, psychologique, sexuel et notamment intellectuel et de quelques moyens pour y remédier*⁸, laquelle rencontra un franc succès dont témoignent ses divers tirages (plus de 300 000 exemplaires)⁹ (fig. 1).

Parallèlement, on peut noter l'activisme du Cercle d'études architecturales (CEA) – présidé alors par Jean Dubuisson et étranger à tout corporatisme sinon à tout académisme – qui multiplie séminaires et rencontres boulevard Raspail (en 1967 avec Michel Foucault) et attribue ses prix en 1965

à l'Atelier de Montrouge, à l'AUA et à Pierre Lajus. Et en juillet 1968, le CEA publie un texte en solidarité avec les étudiants, où il appelle à une transformation générale du champ de l'architecture : « Les problèmes de la profession apparaissent à tous comme indissociables des problèmes de l'enseignement, et les problèmes de la profession et de l'enseignement comme indissociables de ceux de la société tout entière. [Le CEA] s'engage à participer à cette réflexion. Il estime que les structures de la profession sont à refondre entièrement, et de même celles de l'enseignement, lequel devrait ressortir à l'Université¹⁰. »

Enfin, on ne saurait terminer le panorama de ce bouillonnement d'idées sans mentionner la publication par Henri Lefebvre du *Droit à la ville* en 1968, et du *Manifeste différentialiste* en 1970¹¹. Et puis, plus fondamentalement encore, le décret de décembre 1968 créant les unités pédagogiques (UP ou UPA) qui, en les substituant à l'ENSBA, autorisait et même encourageait des regroupements doctrinaux et idéologiques avec, pour certaines UPA, la volonté de former des praticiens non académiques et de refonder une discipline architecturale ouverte aux questions que pose l'activité même de « la projection », plus consciente des dimensions sociales de l'architecture en se penchant sur l'habitat et le logement ou sur la ville.

UN TEMPS D'EFFERVESCENCE

Ainsi les contestations du système beaux-arts n'ont-elles pas commencé en 1968 ni même avec la « petite réforme » de 1966 ou la création de l'Atelier collégial¹². En atteste le bulletin de la Grande Masse *Melpomène*, rebaptisé *Melp* en 1966. Les rédacteurs successifs se situent clairement entre un idéal humaniste et une ouverture aux sciences humaines. Dès le *Melpomène* n° 3 (mai-juin 1958), les deux principaux attributs de la corporation des architectes à l'École sont dénoncés : les prix de Rome – le moyen d'accéder aux affaires – et le système des ateliers. La critique porte non pas sur le principe pédagogique mais sur son application : les patrons des ateliers extérieurs ne participent pas aux jurys et ne peuvent donc défendre leurs élèves, pendant que les plus puissants des patrons des ateliers intérieurs cumulent les élèves lauréats du prix de Rome. Au fil des numéros sont fustigés les systèmes clientélistes, le repliement de l'École sur ses seuls ateliers et ainsi son ignorance de ce qui se fait ailleurs, sans compter certaines formes d'anti-intellectualisme. Comme le constate

de rédaction se succédant, il ne peut s'agir d'une réflexion homogène, bien « qu'une autre continuité se manifeste [...] celle d'un groupe, celui des architectes intellectuels en cours de formation¹⁴ ».

Outre la petite réforme de 1966, il faut mentionner ici le décret du 16 février 1962, jamais appliqué mais dont certaines dispositions auraient permis de répondre à quelques-unes des revendications d'alors : organisation des études en deux cycles bien identifiés, création d'un Conseil supérieur de l'enseignement de l'architecture et d'un « centre de spécialisation et de recherche ». De même, les projets d'installation dans les Petites Écuries de Versailles et dans de locaux nouveaux à Nanterre précèdent la disparition de la section architecture¹⁵. Comme a pu le souligner Éric Lengereau : « La soif de changement ne s'exprime donc pas que sur le terrain¹⁶. » En attestent aussi, en 1969, le rapport Paira et la création de l'Institut de l'environnement. Il s'agit bien de dé-inféoder l'enseignement de l'architecture de l'immobilisme corporatif et du dogme académique pour qu'il soit en phase avec les réalités socio-économiques et culturelles et de reconfigurer plus largement le champ de l'architecture.

Assez logiquement, nombre des animateurs et rédacteurs de *Melpomène* puis de *Melp* se trouvent aux avant-postes lors de la création des UPA. Au point que Jean-Pierre Le Dantec en fait un des groupes

moteurs : « les Melpistes¹⁷ ». S'il est juste de reconnaître avec lui que certains groupes de travail constitués en préfiguration des UPA parisiennes étaient emportés par des courants politiques – des maoïstes aux trotskystes –, d'autres se réunissaient avec des perspectives affichées de rapprochement avec les universités (DUA, projet Département universitaire de l'architecture qui se

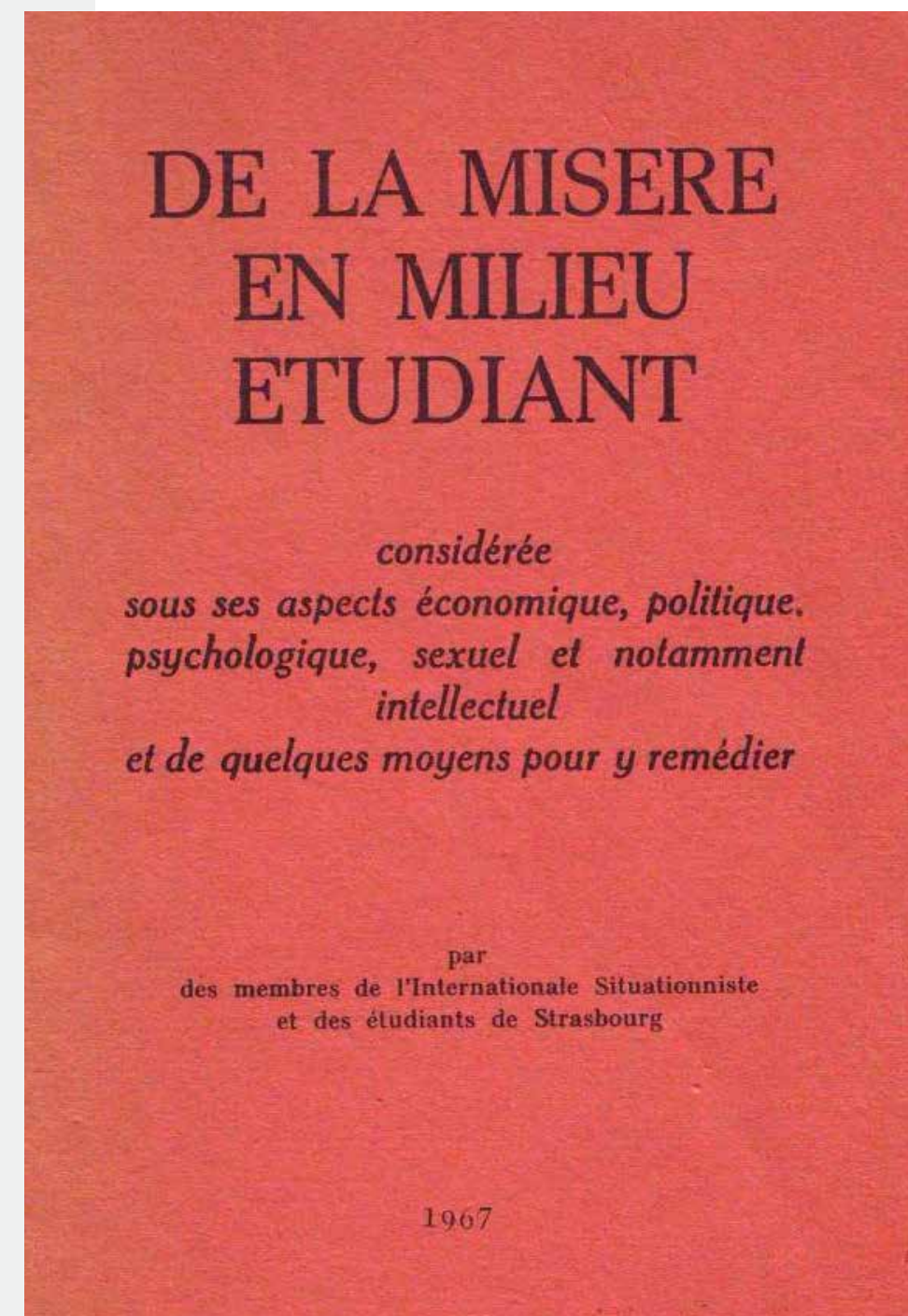


Fig. 1: Brochure *De la misère en milieu étudiant...*, 1967.

Juliette Pommier : « À son échelle, *Melpomène* vit les prémices de la reconstruction de la discipline architecturale en France [...] Pour les étudiants architectes intellectuels, il s'agit alors de rejeter en bloc tout ce qu'incarnent les patrons [...] Évidemment, le rejet des hommes entraîne celui des conceptions qu'ils défendent : l'architecture doit être un idéal avant d'être une profession¹³. » Les équipes

concrétisera avec UP1), autour de positions doctrinales (Huet et UP8, Pingusson et UP5, Arretche, le groupe Syntaxe et UP3), ou encore en assumant pleinement un enseignement à l'ancienne (UP 2, UP4, puis UP9). À ces groupes de travail participèrent également des (jeunes) professionnels sensibilisés au rôle de l'enseignement pour l'avenir de la profession et la restructuration à venir du champ de l'architecture. Par exemple, se rassemblèrent dans les locaux de l'agence Maillard et Ducamp, villa Seurat, des enseignants de l'ancien groupe B de l'ENSBA (Kalisz, Quénard, Duplay, Paré, Bancon, moi-même...) ainsi que des professionnels comme Chemetov, Andrault, Parat, Thurnauer ou Véret, dont certains (Perrotet, Tribel...) rejoindront l'enseignement. C'est ce groupe qui esquisse ce qui donnera corps aux orientations de la préfiguration d'UP1 : « les forces de production », « les besoins d'architecture pour le plus grand nombre », « les problèmes scientifiques et technologiques¹⁸ ».

On connaît par ailleurs l'histoire de la création des UPA, de leurs caractéristiques et de leurs singularités¹⁹. Ce que nous pouvons retenir de l'éclatement institutionnel de l'ENSBA, c'est qu'il recouvre des choix plus ou moins assumés vers de nouvelles professionnalités et identités professionnelles où la dimension démiurgique s'estompe, en s'ouvrant à des savoirs principalement fournis par d'autres disciplines : la culture avec l'histoire, le site avec la géographie, le besoin et l'aspiration avec la sociologie, l'ambiance et l'économie de la construction avec l'ingénierie. Si toutes les UPA ou presque tendent à former des travailleurs intellectuels indépendamment de positions corporatistes ou de figures élitistes, les potions disciplinaires devant y conduire (les programmes d'enseignement) varient d'une UPA à une autre, au-delà ou en deçà des programmes officiellement établis par la direction de l'Architecture. Il reste que ces mouvements s'inscrivent dans une désaffection des professionnalités antérieures et dans une mise à distance des organisations qui les mettaient en œuvre.

Cette effervescence, développée de façon différenciée selon les Conseils de gestion des UPA, a été fréquemment portée (et porteuse) d'orientations à la fois interdisciplinaire, interprofessionnelle et opérationnelle. Des ateliers ou des centres de pratique opérationnelle ont ainsi été créés à Trappes (UP1), à Cergy (UP8) et dans les Cévennes (UP6). Ces initiatives eurent plus ou moins de succès²⁰, comme d'ailleurs celles en faveur d'ateliers publics (à Créteil et à Roubaix en particulier) auxquelles la loi sur l'Architecture

de 1977 et la création des CAUE mettront définitivement fin dès lors qu'il s'agissait d'émanations des UPA. L'interprofessionnalité *in situ* était placée sous le signe de la coopération et non plus sous celui de la concurrence. Il n'est qu'à moitié surprenant, dans ce sens, qu'UP1 et UP6 aient été, à côté des UPA de province, des pourvoyeuses importantes d'architectes pour les services de l'assistance architecturale, puis pour les CAUE.

De façon proche, mais en chambre, des enseignements s'appuyant sur des jeux de rôle sont développés ici ou là, et en particulier à UP1 (J. Allégret, D. Guibert, moi-même). Il s'est agi d'endosser les rôles des différents participants à l'acte de construire (promoteur, élu, ingénieur, habitant... et architecte) pour incarner des logiques et des comportements en action. Les visées pédagogiques ont également conduit à élaborer de nouvelles situations, faisant appel à des contextes contrastés où l'interactivité entre acteurs, quasi permanente, poussait à l'élaboration de projets stratégiques, non réductibles à leur fixation dans des figurations et des représentations figées.

Interdisciplinarité et interprofessionnalité encore avec la création de l'Institut de l'environnement en 1969. Travaux collectifs, efforts d'analyse, diplômes préparés à plusieurs et qui n'étaient plus systématiquement finalisés par un projet dessiné : les fameux diplômes 21x29.

Bien qu'allant fréquemment dans le même sens, à savoir dépasser la figure solitaire et intuitive de l'exercice libéral, ces multiples initiatives étaient peu coordonnées à l'échelle nationale, et la Conférence générale des unités pédagogiques, prévue à l'article 6 du décret de décembre 1968, peinera à les coordonner.

LE RETOUR À L'ORDRE

Dès 1973-1974, avec le premier choc pétrolier et la fin des Trente Glorieuses, le ciel s'assombrit. Tandis que nous défilons aux cris de « la crise n'est pas fatale », d'autres se préoccupent de réguler les flux d'étudiants, pour ne pas engorger une profession en mal d'affaires, et tentent de rétablir une figure d'architecte-artiste, au sein d'une maîtrise d'œuvre de plus en plus partagée.

En 1976, le rapport Narbonne, du nom du conseiller d'État qui l'a piloté, dresse un portrait sans concession de l'enseignement de l'architecture et de son histoire récente : « Tout s'est passé comme si l'État [...] n'avait plus de doctrine en matière d'enseignement de l'architecture, comme s'il renonçait à savoir ce qu'était un architecte et comment

il fallait le former. Tout un service public est parti à la dérive et a été laissé à l'improvisation. [...] L'État [...] s'est borné à distribuer des crédits importants mais toujours disproportionnés avec les dimensions d'un organisme dont les effectifs ne cessent de croître... [La] qualité de l'enseignement a pratiquement reposé sur le bon vouloir de chacun. Des différences de niveau considérables se sont créées entre des écoles différentes et entre divers enseignements à l'intérieur d'une même école. [...] L'appareil éducatif a été voué au dépérissement en certains points et à de remarquables développements en d'autres [...] Aucune régulation efficace ne pouvait provenir d'une intervention hiérarchique toujours contestée. Le recrutement improvisé des enseignants [...] ne pouvait garantir un niveau moyen de compétence²¹. »

Ce rapport sévère tait les mesures prises par l'Administration entre 1969 et 1975 pour réguler les UPA, comme celles engagées par ces dernières, isolément ou collectivement, pour se structurer et asseoir des enseignements ouverts mais responsables. Qualifié de « droitier » par certains, il semble faire fi des décrets et autres textes réglementaires formulés durant ces quelques années de rétablissement, ainsi que du maintien des relations entre l'Administration et les milieux enseignants. Il semble aussi ignorer la diversification des métiers et des formes de l'exercice professionnel à laquelle beaucoup de ces textes se référaient et que quelques UPA mettaient en œuvre, même si c'était de façon timide. Enfin, il tient peu compte des discussions menées depuis 1972-1973 en vue de la future loi sur l'Architecture qui alors, il faut le reconnaître, ne satisfait pas entièrement les organisations professionnelles et sont, peut-être, surtout l'enjeu d'une lutte sourde entre giscardiens et chiraquiens.

Le rapport Narbonne introduit la sélection *via* le *numerus clausus* et la diminution du nombre des écoles ; cette dernière proposition sera reprise par la réforme d'Ornano (1978). Bien que jamais publié, il entraîne un ensemble de débats qui se prolongent plusieurs années entre les UPA et au sein de celles-ci, portant principalement sur les relations entre l'enseignement et la profession, d'une part, et sur la pédagogie et l'acquisition de connaissances et de compétences, de l'autre. Au-delà de la question des sciences *de* l'architecture ou des sciences *pour* l'architecture, sont discutés les contours et les contenus des figures professionnelles auxquelles l'enseignement pourrait ou devrait conduire, et les rapports que l'enseignement doit ou

ne doit pas entretenir avec la profession, ses organisations et ses fonctionnements (notamment les concours). Se joue durant ces quelques années une nouvelle partie délicate que l'abandon définitif d'un rattachement à l'Université fera perdre à ceux qui privilégient des attitudes distantes vis-à-vis des mondes professionnels.

Dès 1969, dans un champ largement déstructuré, de nouvelles instances émergent. Les syndicats professionnels de l'architecture, disséminés dans le pays, se rassemblent au sein de l'UNSAFA. Cette dernière devient rapidement assez représentative pour que les ministres chargés de l'architecture, de toutes couleurs, se déplacent à ses congrès (se terminant souvent, encore, par *Le Pompier* entonné par tous) ou y envoient un membre éminent de leur cabinet. L'ordre des architectes est réorganisé avec la loi de 1977 sur l'Architecture ; il ne se privera plus d'intervenir sur la scène publique pour défendre la place et les positions des architectes ou pour peser sur les orientations de l'enseignement.

Quant aux UPA, si les effectifs étudiants ont grossi, ceux des enseignants également : 657 postes d'enseignants titulaires et contractuels en 1975-1976, contre 356 en 1968-1969. Puis du côté des écoles, de 1979 à 1986, les textes les érigeant en établissements publics administratifs garantissent jusqu'à un certain point leur autonomie. Le décret d'avril 1984 relatif aux enseignements organisés dans les écoles d'architecture et ses arrêtés d'application leur fournissent des cadres suffisamment ouverts pour que chacune, ou presque, s'y retrouve ; jusqu'à la refonte de la carte des écoles parisiennes en 2000-2001 qui entraînera quelques remous conjoncturels, mais sans prolongation réelle.

Durant cette même période, la plupart des écoles ont développé, seules ou en association avec le CNRS ou l'Université, des activités de recherche leur permettant de créer de véritables centres de recherche ou laboratoires, nourrissant de la sorte des positions d'enseignant-chercheur, à côté de celles d'enseignant praticien. Cette cohabitation ne va pas sans heurt et continue à alimenter, y compris très récemment, des oppositions d'ailleurs plus fantasmées que réelles : l'architecte théoricien viendrait suppléer l'architecte praticien et ainsi nier son identité.

En effet, le champ culturel et social de l'architecture s'est profondément restructuré et son édifice n'est plus construit avec, voire autour de son bâtiment amiral que constituaient les Beaux-Arts ; il est désormais multipolaire. Les UPA puis

les écoles ont diversifié les approches de l'architecture et de sa formation et ont bouleversé partiellement la figure généraliste de l'architecte libéral, homme de synthèse, au profit de domaines plus spécifiques sinon plus spécialisés. Et si les rencontres qui ont lieu régulièrement entre les instances du champ soulignent bien l'existence et la consistance de celui-ci, elles ne retirent rien aux luttes qui l'animent, que ce soit autour de la définition de l'architecte et de sa représentation comme travailleur intellectuel ou autour de l'enseignement de la discipline, de ses contours et de ses contenus.

Ainsi la SADG et l'UNSA s'inquiètent-elles fréquemment, et encore tout récemment, d'un enseignement du projet qui serait en perte. Ces rencontres et ces alertes mettent en avant le risque de perte des dispositions, des valeurs et des comportements propres aux fonctionnements professionnels, alors que la presque totalité des enseignants praticiens²², de façon latente ou explicite, dispense des enseignements en phase avec ces fonctionnements²³. Dans ce sens, cette dernière décennie a vu se (re)développer les pratiques de concours, tant chez les étudiants que chez les enseignants praticiens, les plaçant *de facto* dans des postures singulières vis-à-vis de la figure de l'architecte intellectuel qu'ils revendiquent. Et c'est de cette façon que se fait l'intériorisation de valeurs professionnalistes, sinon corporatistes, beaucoup plus que par des déclarations ou des injonctions officielles. Déjà en 1978, Patrice Noviant et Fernando Montès pouvaient constater « l'accumulation dans les établissements d'inassouvis désirs de produire », faisant des écoles des réservoirs de praticiens « conformes ». Et si, à partir de 1968, les lignes de force du champ de l'architecture se sont déplacées des agences aux écoles, il faut prendre acte que depuis la fin des années 1970 le mouvement s'est inversé : les valeurs professionnelles, bien que renouvelées, dominant à nouveau le champ de l'architecture, y compris dans ses écoles.

1 Notion empruntée aux travaux de Pierre Bourdieu, pour désigner ici les instances de légitimation, de consécration et de reproduction que sont les écoles, les concours, les revues, les sociétés savantes, les syndicats, un ordre, des mutuelles, etc., ainsi que les comportements et les pratiques des acteurs de ce champ, y compris leurs luttes pour contrôler ces instances.

2 Ce texte mêle volontairement références historiques et souvenirs personnels, principalement parisiens. Les éventuels erreurs et oublis sont à imputer à ces derniers seulement.

- 3 Beaucoup y parviendront avec les villes nouvelles.
- 4 Cf. Simon Texier, « AMC 1967-1969, premières années d'une revue », *AMC*, n° 212, février 2012, p. 71-79. Sur les positions de la SADG : Ève Jouannais, *De la SADG à la SFA. Histoire d'une société d'architecte*, t. II, 1940-1992, Paris, SFA, 1992.
- 5 « Architecture as a Theoretical Problem », *Architectural Design*, mai 1968 ; « Des raisons de l'architecture », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 139, sept. 1968.
- 6 « La plate-forme d'Alba », in Gérard Berréby, *Documents relatifs à la fondation de l'Internationale situationniste, 1948-1957*, Paris, Allia, 1985.
- 7 Guy Debord, *La Société du spectacle*, Paris, Buchet-Chastel, 1967.
- 8 Par l'Association fédérative générale des étudiants de Strasbourg, novembre 1966 ; rééd. en 1967 par la revue *Internationale situationniste*.
- 9 « Connaissez-vous l'histoire de "De la misère en milieu étudiant" [...] ? », *France Culture*, 12 mars 2018.
- 10 Souligné par nous.
- 11 Henri Lefebvre, *Le Droit à la ville*, Paris, Anthropos, 1968 ; *Le Manifeste différentialiste*, Paris, Gallimard, 1970.
- 12 Jean-Patrick Fortin, Philippe Panerai, Jacques Donzelot et Olivier Mongin, « En architecture, 68 s'est joué en 66 », *Tous urbains*, n° 19-20, 2017/3-4, p. 55-61.
- 13 Juliette Pommier, « La revue *Melpomène* (1958-1966) : l'architecture chez les étudiants des Beaux-Arts », *Sociétés & Représentations*, n° 30, 2010/2, p. 157-172.
- 14 *Ibid.*
- 15 Marc Denès, *Le Fantôme des Beaux-Arts*, Paris, Éditions de la Villette, 1999, p. 230-231.
- 16 Éric Lengereau, « Perspectives pour une histoire de l'enseignement de l'architecture comme politique publique », *HEnSA20*, cahier n° 6, 2019, p. 19.
- 17 Jean-Pierre Le Dantec, *Enfin, l'architecture*, Paris, Autrement, 1984. Certains de ces « melpistes » ont été moteurs pour la création d'UP6.
- 18 Document de préfiguration, 11 octobre 1968.
- 19 Éric Lengereau, *L'État et l'architecture, 1958-1981 : Une politique publique ?*, Paris, Picard, 2001 ; Jean-Louis Violeau, *Les Architectes et mai 1968*, Paris, Recherches, 2005 ; Marc Denès, *Le Fantôme des Beaux-Arts*, op. cit. ; et divers articles dans *HEnSA20*.
- 20 Voir Maxime Decommer, « Les enseignements de pratique opérationnelle après 1968 : le cas des antennes pédagogiques expérimentales », *HEnSA20*, cahier n° 3, 2017, p. 41-48.
- 21 Cf. Michèle Champenois, « Les propositions du rapport Narbonne et les projets du Gouvernement. Faut-il établir une sélection à l'entrée des écoles ? », *Le Monde*, 21 juin 1977.
- 22 La plupart des enseignants du début des UPA sont partis à la retraite à partir des années 2000. Depuis, un renouvellement presque complet du corps enseignant des ENSA a eu lieu : en 2018, celui-ci compte 854 enseignants titulaires, dont plus de trois quarts sont architectes.
- 23 Et cela dans des enseignements dispensés bien avant la formation HMONP qui doit professionnaliser l'étudiant après des études qui seraient restées distantes des pratiques et des valeurs professionnelles.

UNE EXCEPTION ALSACIENNE : LE STATUT DES ARCHITECTES DIPLOMÉS DE L'ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DE STRASBOURG (ACTUEL INSA)

Shahram Abadie & Gauthier Bolle

Maîtres de conférences (HCA), ENSA Strasbourg, UR3400 ARCHE

L'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg est aujourd'hui le seul établissement, avec l'École spéciale d'architecture, à délivrer un diplôme d'État d'architecte en dehors des écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA). La valeur et le statut du diplôme de sa section architecture ont été régulièrement mis en question. Les étapes marquantes de la reconnaissance des architectes diplômés de cette école ne peuvent se lire qu'en lien avec l'histoire de la profession, de l'enseignement Beaux-Arts et de l'ENSA de Strasbourg (ENSAS), fille de l'école régionale d'architecture créée en 1921. Ainsi, à travers les fonds des archives départementales et nationales, sont d'abord évoquées les difficultés du retour de l'école dans le giron national après 1918, puis le processus vers la reconnaissance de son diplôme d'architecte (1945-1955), et la phase de réflexions oscillant entre recherche d'autonomie et tentatives de rapprochement avec l'école « rivale » dans les années 1960.

UNE ÉCOLE TECHNIQUE DE TRADITION GERMANIQUE

Faisant partie de l'héritage de la période allemande de Strasbourg (1870-1918), l'École technique d'hiver, fondée dès 1874, avait été promue en école impériale en 1895¹. Formant à l'origine une main-d'œuvre qualifiée pour le projet d'extension de la ville, l'école fut épargnée en 1918 grâce à son ancrage local fort. Devenue École nationale technique de Strasbourg (ENTS), son intégration dans le système d'enseignement français demeurait néanmoins

problématique. Sa transformation en école d'arts et métiers fut débattue au fil des années 1920 : la Ville envisagea même de lui construire un nouvel édifice². La mise à pied d'égalité avec les écoles d'arts et métiers par la loi des finances de 1925 ne régla pas le problème, puisque dès son instauration allemande l'école technique devait former « des techniciens de niveau intermédiaire juste en dessous des ingénieurs³ ». Parmi les cinq sections (mécanique, électricité, bâtiment, travaux publics et géomètres), le sort des élèves en bâtiment, formés pour devenir entrepreneurs ou techniciens des administrations, était le plus incertain du fait de la mise en place par l'État de l'École régionale d'architecture de Strasbourg (ERAS) dès 1921. Joseph Weydmann, rapporteur de l'enquête préalable à cette création, voyait dans l'école technique une propédeutique préparant au concours d'admission à l'école régionale, pouvant éventuellement délivrer un « brevet d'architecte⁴ ». Le sous-secrétaire d'État à l'Enseignement technique envisageait au même moment d'y former des « ingénieurs-architectes » dotés de connaissances « à la fois pratiques et théoriques » pour être des intermédiaires entre les entrepreneurs et les architectes diplômés des Beaux-Arts⁵. Ainsi, la coexistence de deux écoles se justifiait par le caractère technique de l'une contre l'aspiration artistique de l'autre, et par le présumé écart entre leurs cursus : trois ou quatre années à temps plein, mais après deux ans d'expérience professionnelle sur le tas pour l'une, une durée illimitée pour l'autre, passée souvent entre l'atelier et les agences où l'on faisait « la place ». Un décret vint

à la fin de 1922 acter cette conception en permettant à l'ENTS de délivrer le « diplôme d'ancien élève » après 3 ans d'études et le « brevet d'ingénieur » à la fin de la 4^e année⁶. Ce brevet généraliste, ne mentionnant pas de spécialité, permettait de travailler, outre chez des architectes ou dans des entreprises en bâtiment, dans les administrations, notamment le chemin de fer, et ce à divers postes, jusqu'à inspecteur et ingénieur « en cas d'aptitude spéciale⁷ ». Un décret du 25 mars 1930 permit de faire figurer les spécialités sur le diplôme, mais en n'en reconnaissant plus que quatre : bâtiment, travaux publics, mécanique et électricité. L'ENTS se prévalait alors d'être la « seule école de l'État – à côté des grandes écoles – formant des ingénieurs des travaux publics, des ingénieurs-géomètres et des ingénieurs du bâtiment⁸ ». Ces derniers devaient cependant passer un « examen spécial » pour pouvoir prétendre aux travaux communaux, une épreuve d'agrément organisée par l'ERAS. Malgré cette nette hiérarchie, l'ENTS connaissait un plus grand succès durant tout l'entre-deux-guerres, délivrant non moins de 108 brevets d'ingénieur de bâtiment entre 1922 et 1939, soit en moyenne 6 par an, tandis que durant la même période, parmi les 49 élèves admis à l'ERAS, seuls 13 furent diplômés dont 8 à Strasbourg même⁹. Cela s'explique partiellement par l'absence de concours d'entrée à l'ENTS, un cursus plus court et les nombreux débouchés offerts aux diplômés de cette école, réputés plus compétents techniquement¹⁰. En effet, la profession d'architecte n'étant pas encore réglementée, ces « architectes-constructeurs » pouvaient accéder, comme tout autre praticien, à des positions variées tant dans le privé qu'au sein des administrations.

RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES ET AVATARS (1945 - 1955)

La loi du 26 mars 1924 contre l'usurpation des titres professionnels incitait déjà les architectes à chercher la reconnaissance légale de leur profession. Le 48^e Congrès des architectes français tenu la même année vit d'ailleurs un représentant de la Société centrale communiquer une épure de réglementation d'esprit libéral, insistant davantage sur les compétences techniques et pratiques de l'architecte, sanctionnées par un acte signé des plus éminents de la profession¹¹. Il fallut une quinzaine d'années pour qu'aboutît la loi réglementant la profession,

dans une approche tout autre, et au moment où l'Alsace était de fait intégrée au Troisième Reich et l'ENTS annexée à l'école d'ingénieurs de Karlsruhe¹². L'école strasbourgeoise ne fut donc pas mentionnée dans l'arrêté du 17 février 1941 qui définissait le diplôme valable pour exercer le métier d'architecte. Après la Libération, un autre arrêté vint modifier le précédent sans prendre davantage en considération cette exception alsacienne¹³. Pour autant, à en juger par le nombre des diplômés, cela ne suffit pas à dissuader les aspirants aux études d'ingénieur en bâtiment de l'ENTS. Si les trois années suivant la fin de la guerre ne virent qu'un ou deux élèves obtenir le fameux brevet, à compter de 1949, les chiffres repartirent à la hausse, dépassant même ceux de l'entre-deux-guerres. Au total 217 diplômés sortirent de cet établissement sur la période 1946-1968, soit en moyenne une dizaine par an¹⁴. À titre de comparaison, l'ERAS diploma deux fois et demi moins d'élèves dans le même intervalle, 80 plus exactement, en moyenne 4 par an¹⁵. Outre sa réputation et un réseau développé dans les cercles influents, aussi bien au sein du patronat alsacien que parmi les politiques, deux associations très actives, l'une d'anciens élèves (AAE) fondée dès 1924, l'autre d'ingénieurs de l'ENTS (SIES) lancée en 1934, maintenaient l'attractivité de cet établissement malgré les péripéties de reconnaissance de titre pour les architectes et les géomètres¹⁶. Certains élèves préféraient toutefois, au bout de quelques semestres à l'ENTS, plus rarement après en avoir obtenu le brevet, aller s'inscrire à l'ERAS, soit pour parfaire leurs études initiales, soit en vue de disposer du diplôme qui ouvrait plus facilement l'accès à la commande publique. Parmi eux, Édouard Kah (1917-1964), diplômé de l'ENTS en 1936, demanda l'admission à l'ERAS en 1946, entra directement en première classe, fut diplômé par le Gouvernement deux ans plus tard¹⁷ et put ainsi participer aux chantiers de la Reconstruction.

Le statut singulier et incertain des diplômés fut clarifié par le décret du 29 août 1950 qui transforma l'ENTS en École nationale d'ingénieurs de Strasbourg (ENIS) formant des ingénieurs dans cinq spécialités : architecture, travaux publics, mécanique, électricité et topographie. Ce texte précisait en outre que « la formation des ingénieurs architectes est assurée par une section spéciale » érigée en « école d'architecture¹⁸ » à part entière, sans doute pour satisfaire aux exigences de l'arrêté de 1945. Ce premier pas vers la reconnaissance de son diplôme

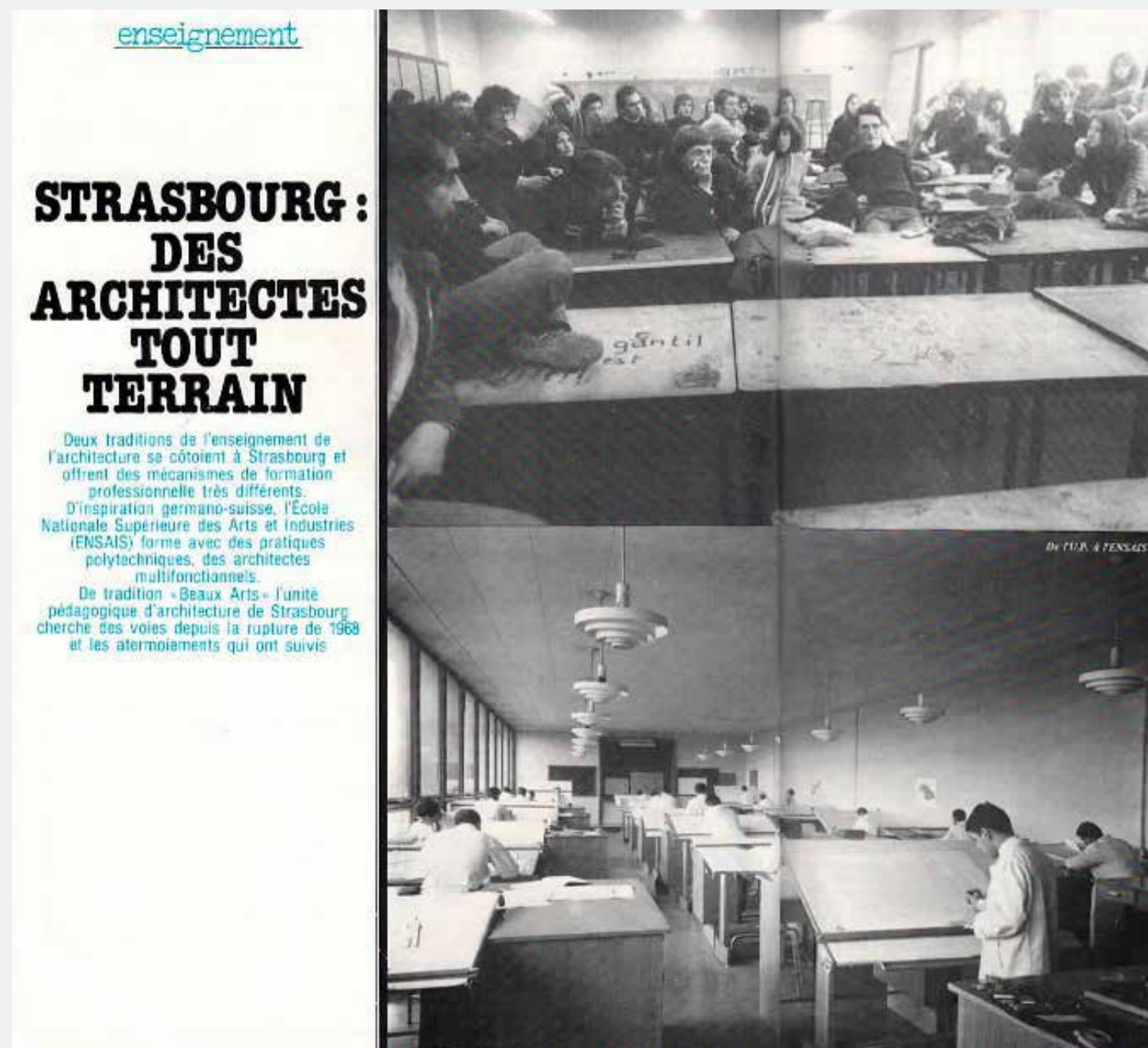
par l'Ordre des architectes sous-entendait aussi un rapprochement avec le système pédagogique Beaux-Arts, modèle légitimé institutionnellement¹⁹ ; ce dont acte la conception des nouveaux édifices de l'ENIS boulevard de la Victoire²⁰. En revanche, le fossé se creusa entre les deux écoles strasbourgeoises, du point de vue des acteurs locaux et nationaux. En février 1952, une commission réunissant à l'ENSBA des architectes chevronnés réagit à cette évolution, en arguant qu'il était impossible de former des ingénieurs architectes en 4 ans, alors que le titre d'architecte de l'ENSBA exigeait un cursus deux fois plus long²¹ ! L'arrêté du 28 juin 1955 du ministre de l'Éducation nationale, habilitant l'ENIS à délivrer un diplôme d'architecte, certes « à titre dérogatoire » mais renouvelable, entérina la situation institutionnelle bicéphale de l'enseignement de l'architecture à Strasbourg. Charles-Gustave Stoskopf (1907-2004)²², directeur de l'ERAS, estima dans ce contexte sa présence « inopportune » dans le jury de la première promotion d'architectes de l'ENIS²³. Il avait déjà averti le président du conseil régional de l'ordre, en début 1954, de la menace que présentait « la nouvelle école », entendu celle de l'ENIS, pour la formation traditionnelle des architectes en France marquant « une orientation technique propre au monde germanique²⁴ ».

En dépit de cette « accréditation », le directeur de l'ENIS rapporta une « nouvelle levée de boucliers de l'Ordre » face aux douze diplômés de septembre 1957, évoquant encore des « doutes » sur la reconnaissance du diplôme de son établissement²⁵. Cette situation persista après la création en 1959 du ministère des Affaires culturelles qui comprenait dans son portefeuille la direction de l'Architecture. La délivrance du diplôme d'architecte aux élèves de l'ENIS était désormais conditionnée à une autorisation annuelle du ministre de la Culture, tutelle de l'architecture et de son enseignement²⁶. Jusque dans les années 1960, l'ENIS intégrait même cette hiérarchie dans les débouchés ouverts à ses diplômés « appelés à travailler dans les bureaux d'architecture, dans les administrations » et dont « certains dirigent des cabinets d'architecture à titre personnel²⁷ ». Affichant des ambitions moins élitistes que celles des Beaux-Arts, la direction espérait néanmoins un traitement plus égalitaire entre les écoles d'architecture et réclama par exemple en 1963 que la sienne fût davantage représentée aux jurys de diplôme à l'ESA²⁸.

ENTRE AUTONOMIE ET RAPPROCHEMENT DU SYSTÈME BEAUX-ARTS (1962 - 1968)

Cette dichotomie se cristallisa particulièrement lorsque l'État envisagea la réorganisation de l'enseignement au sein des « écoles nationales et régionales d'architecture²⁹ ». Le décret du 16 février 1962 mettait la formation des architectes sous la tutelle du seul ministère des Affaires culturelles, en précisant que l'ESA et l'ENIS, rattachées à l'Éducation nationale, devraient demander leur habilitation à dispenser l'enseignement des écoles régionales – seulement le premier cycle – ou celui des écoles nationales – à savoir les deux cycles d'études conduisant à l'unique diplôme d'architecte reconnu par l'État³⁰. L'avenir des architectes issus de l'ENIS semblait une nouvelle fois remis en cause. Bernard de Turckheim (1885-1969), président du Conseil de perfectionnement de l'ENIS, monta au créneau pour défendre son école d'architecture qui anticipait, selon lui, certains aspects de la réforme et serait la mieux désignée pour devenir une école « nationale », tant par la qualité de ses locaux récemment livrés que par l'organisation de son enseignement « systématiquement surveillé, dirigé, et contrôlé³¹ » et la diversité induite par son mode de recrutement national. En dépit de ce plaidoyer, les prérogatives de l'ENSBA furent confirmées par les textes réglementaires suivants : ainsi, les élèves architectes de l'ENIS, classés premier et second à l'examen de fin d'études, n'étaient admis à l'école parisienne qu'en qualité d'élève stagiaire de première classe³². Cela poussa les ingénieurs architectes à créer, en 1967, un syndicat baptisé SADES, en vue de défendre leurs intérêts professionnels³³.

La réforme de 1962 inquiétait également Stoskopf, qui sollicita l'appui du maire de la ville, Pierre Pflimlin (1907-2000) afin d'obtenir le statut d'école nationale pour l'ERAS, invoquant les menaces d'outre-Rhin : la concurrence des architectes des Technische Hochschulen de Karlsruhe et de Stuttgart qui obtiendraient bientôt le droit de construire en France³⁴. Il signa même, en décembre 1963, une pétition avec les professeurs et les élèves de son établissement pour la création d'une « école nationale française au cœur de l'Europe³⁵ ». En face, l'ingénieur mécanique René Radius (1907-1994), député et sénateur du Bas-Rhin, et Othon Sauer (1907-



inc.), diplômé des travaux publics et président de la puissante SIES³⁶, œuvraient au renforcement de l'école d'architecture au sein de l'ENIS. Ils arguaient notamment du succès de leur délégation au VIII^e Congrès international des étudiants en architecture à Barcelone en juin 1963³⁷. En réalité, leur combat allait au-delà du sort de la section architecture, l'objectif étant d'emboîter le pas aux Arts & Métiers qui venaient d'obtenir le statut d'école nationale « supérieure »³⁸. Le Conseil de perfectionnement et la SIES réussirent à faire adopter en avril 1964, par la commission nationale des titres d'ingénieur, la transformation de

l'ENIS en École nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg (ENSAIS). Or, le décret ministériel qui devait l'officialiser tardait à sortir. Le mot « Art » dans le sigle avait, apparemment, bloqué la procédure³⁹. Le lobby alsacien entra dans l'arène dès le mois de mai 1965 : Radius, Sauer et Pflimlin écrivirent à Christian Fouchet, ministre de l'Éducation nationale ; le conseil général du Bas-Rhin invita ce dernier à Strasbourg pour examiner le problème sur place. Le ministre soulignait la confusion à laquelle aboutirait cette dénomination sans augmenter nécessairement le prestige de l'établissement⁴⁰. Un

rapport au Premier ministre offrait un arbitrage favorable en novembre 1966, insistant sur le mode de recrutement, le niveau de l'enseignement et l'existence d'une section architecture pour justifier le nouveau sigle, caractérisé par le qualificatif « supérieure » et le substantif « arts »⁴¹. Quelques mois plus tard, on pouvait lire dans un rapport : « L'école d'architecture de l'ENSAIS a, en plus des avantages cités, le mérite d'exister, d'avoir fourni ses preuves et d'être prête à continuer sa mission dans les locaux qu'elle occupe et dans son cadre administratif sans nécessiter de nouvelles dépenses⁴² », pointant, en creux, les conditions précaires de l'ERAS. Début 1968, alors que les critiques contre l'ENSBA s'amplifiaient, Ferdinand Klee (1909-1999), diplômé en bâtiment en 1932, professeur de construction à l'école depuis 1935, envoya au recteur de l'académie de Strasbourg, sans cacher sa fierté, un article de la revue suisse *Architecture, formes, fonctions*, présentant l'école d'architecture de l'ENSAIS ainsi que l'ESA comme des alternatives au modèle à bout de souffle des Beaux-Arts⁴³.

Si la réforme de 1962, aiguisant les rivalités locales, demeura lettre morte, les conséquences de mai 1968 firent naître une lueur d'espoir de rapprochement. Dès le mois de juillet, une commission de représentants des deux écoles fut mise en place en vue d'établir un projet de fusion⁴⁴. Les délégations échangèrent, notamment lors des « rencontres de Gérardmer⁴⁵ » en septembre 1968 et d'une réunion au motel du Pont du Rhin le mois suivant, pour arriver à la conclusion qu'« en effet le recrutement varié des élèves des deux écoles risquerait de conduire ceux-ci à une formation très hétérogène⁴⁶ ». L'ambition était de fonder une seule unité pédagogique et fin 1968, le recteur donna son autorisation pour une mise en commun des locaux et du matériel. Or, dès novembre, la majorité des étudiants architectes de l'ENSAIS s'opposa à une fusion en cours de scolarité, ne l'envisageant que pour « les promotions futures à partir d'un recrutement commun⁴⁷ ». Puis, courant 1969, les représentants de l'ERAS devenue par le décret du 6 décembre 1968 unité pédagogique d'architecture de Strasbourg désertèrent les réunions suivantes, faisant avorter le projet de fusion. En novembre 1971, les étudiants en architecture de l'ENSAIS réaffirmaient leur attachement à la durée d'études 2+3 ans qui garantirait leur intégration au sein d'une école d'ingénieurs « considérant qu'il n'existe pas encore actuellement de définition précise de la

profession d'architecte » et « que le mode de recrutement de l'ENSAIS est plus sévère que celui pratiqué par les UPAU⁴⁸ ». Pourtant, au même moment, l'administration centrale incita de nouveau au rapprochement des deux établissements. En réponse à l'Éducation nationale, le ministère des Affaires culturelles soumit l'habilitation pluriannuelle de l'ENSAIS à délivrer le diplôme d'architecte valable pour l'Ordre à « une collaboration plus étroite » avec l'unité pédagogique de Strasbourg, préparant la participation réciproque des deux écoles à la délivrance des diplômes⁴⁹. Or, la poursuite de la procédure d'autorisation annuelle dérogatoire accordée à l'ENSAIS dès l'année suivante montre que la coopération souhaitée ne vit jamais le jour.

LES ATOUTS D'UNE POSITION INSTITUTIONNELLE « MARGINALE »

En 1970, la revue de l'ordre des architectes dépeint la formation de l'ENSAIS comme « ayant gardé le sceau germanique des *Polytechnikum*⁵⁰ » (fig. 1). En effet, le fonctionnement pédagogique de chacune des deux rivales strasbourgeoises fut relativement stable jusqu'en 1968. En revanche, l'histoire de la reconnaissance des diplômés de l'école technique révèle des fluctuations qui soulignent la prééminence du système Beaux-Arts sur l'organisation du milieu professionnel, particulièrement entre 1940 et 1968. L'école d'architecture de l'ENSAIS étant méprisée « pour la seule raison d'être sœur d'une section d'ingénieurs », comme le dit Antoine Pfirsch⁵¹, la valeur accordée à son diplôme d'architecte varie selon les phases de structuration de la profession. Toutefois, le rattachement institutionnel particulier, le soutien politique d'anciens diplômés, l'organisation propre à une école d'ingénieurs ont permis son maintien par-delà les tergiversations des années 1950 et 1960 autour d'un éventuel rapprochement avec l'ERAS. Longtemps considérée comme subalterne, la formation se hisse enfin, autour de 1968, au rang des unités pédagogiques, dont elle prétend anticiper certaines des ambitions : l'école technique n'a jamais lié son sort à l'aura professionnel d'un patron, d'une figure qui légitimerait son existence et a offert, au fil du siècle, un enseignement professionnalisant et structuré, perdurant à la marge du système dominant.

- 1 Christiane Weber, « Une autre voie : l'École impériale technique de Strasbourg (1895) », A.-M. Châtelet et F. Storne, *Des Beaux-Arts à l'université. Enseigner l'architecture à Strasbourg*, Paris, Recherches, 2013, p. 145-153.
- 2 Division Instruction publique de la Ville. Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg (AVES) 2MW906.
- 3 C. Weber, *op. cit.*, p. 150.
- 4 Archives départementales du Bas-Rhin (ADBR) 98AL625/3.
- 5 Lettre du sous-secrétaire d'État à l'Enseignement technique au maire de Strasbourg, 10 mars 1921. AVES 2MW906.
- 6 Décret du 18 décembre 1922. Archives nationales (AN) AJ/30 160.
- 7 École nationale technique de Strasbourg, *Organisation et plan d'enseignement, rapport sur l'année 1928-1929*, p. 3. AVES 1ALS30.
- 8 École nationale technique de Strasbourg, *Rapport sur l'année 1936-1937*, 1937, p. 4. AVES 1ALS30.
- 9 Shahram Abadie, « Formation et milieu professionnel des architectes à Strasbourg entre les deux guerres », HEnsA20, séminaire 1, ENSA Strasbourg, 18-19 novembre 2016, en ligne : [chmcc.hypotheses.org/3006].
- 10 Jean-Claude Richert-Schaub, *Arts & Industries, une association, une école, 1875-2003*, Strasbourg, Arts & Industries, 2003, p. 87.
- 11 J. G. R., « Le 48^e congrès des architectes français. Lyon, 16, 17, 18 juin 1924 », *La Construction moderne*, n° 39, 29 juin 1924, p. 461.
- 12 J.-C. Richert-Schaub, *op. cit.*, p. 70.
- 13 Arrêté du 27 fév. 1945 du ministre de l'Éducation nationale réorganisant l'enseignement de l'architecture.
- 14 *Arts & Industries*, annuaire des anciens élèves de l'ENSAIS, 2001, p. 196-204.
- 15 Anne-Marie Châtelet, « L'École régionale d'architecture de Strasbourg (1921-1965) », dans A.-M. Châtelet et F. Storne, *op. cit.*, p. 34.
- 16 J.-C. Richert-Schaub, *op. cit.*, p. 42-54 et p. 89-99 et p. 199.
- 17 A.-M. Châtelet et F. Storne, *op. cit.*, p. 299.
- 18 « École nationale supérieure d'ingénieurs de Strasbourg », *Le Bulletin officiel de l'Éducation nationale*, n° 33, 14 sept. 1950, p. 2635.
- 19 Ministère des Affaires culturelles, Note à l'appui de la dérogation accordée à la promotion 1965 des architectes diplômés de l'ENIS, signée J. de Saint-Jorre, 16 juin 1965. AN 19780692/9.
- 20 S. Abadie et G. Bolle, « Les lieux de l'enseignement de l'architecture au sein de l'école technique de Strasbourg (actuel INSA) », *HEnsA20*, cahier n°5, 2018, p. 22-25.
- 21 Cité par A.-M. Châtelet, *op. cit.*, p. 36.
- 22 G. Bolle, C.-G. Stoskopf (1907-2004), *architecte : les Trente Glorieuses et la réinvention des traditions*, Presses universitaires de Rennes, 2017, p. 73-77.
- 23 Lettre du directeur de l'ERAS au directeur de l'ENSBA, 29 juin 1955. ADBR 2205W42.
- 24 Cité par A.-M. Châtelet, *op. cit.*, p. 36.
- 25 Rapport du directeur sur l'année 1957/1958, ENIS. ADBR 1161W84.
- 26 Éducation nationale, ENIS, dossier « Habilitation à délivrer le diplôme d'architecte ». AN 20110003/389.
- 27 *Université de Strasbourg (1966-1967)*, Centre régional du bureau universitaire de statistiques et de documentation scolaires et professionnelles, 1966, p. 390.
- 28 « Deux fois seulement des Professeurs de l'École ont été appelés à participer aux travaux correspondant à l'ESA », indique le directeur de l'ENIS, 30 nov. 1963. ADBR 1161W86.
- 29 Guillemette Chéneau Deysine, « La primauté de Paris en débat, 1940-1969 : quelle décentralisation pour l'enseignement de l'architecture », *HEnsA20*, cahier n° 8, 2020, p. 11-16.
- 30 Art. 9 du décret du 16 fév. 1962 relatif à l'enseignement de l'architecture, *Journal officiel*, 94^e année, n° 40, 17 fév. 1962, p. 1698-1700.
- 31 B. De Turckheim, « Note annexe à la demande de création d'une École nationale d'architecture dans le cadre de l'ENIS », 1963. ADBR 1161W86.
- 32 Arrêté du 3 déc. 1962, modifiant le règlement de la section d'architecture de l'ENSBA, article 17^{ter}, *Journal officiel*, 94^e année, n° 291, 10 et 11 déc. 1962, p. 12099.
- 33 J.-C. Richert-Schaub, *op. cit.*, p. 132.
- 34 Lettre de G. Stoskopf, directeur de l'ERAS, à P. Pflimlin, le 26 fév. 1963. ADBR 2205W.
- 35 Pétition du 3 décembre 1963. ADBR 2205W.
- 36 Directeur général du service départemental des eaux du Bas-Rhin, il fut président du Conseil de perfectionnement et président national de la Société des anciens élèves de 1945 à 1965.
- 37 Entretien de Sauer et Radius avec M. Capelle, directeur général de l'Organisation et des Programmes scolaires, 23 oct. 1963. ADBR 1161W86.
- 38 Arrêté du 29 avril 1963 du ministre de l'Éducation nationale.
- 39 Résumé chronologique daté du 9 fév. 1966. ADBR 1161W85.
- 40 Réponse du ministre de l'Éducation nationale à M. Pflimlin maire de Strasbourg, 9 sept. 1965. ADBR 1161W85.
- 41 Service des enseignements et formations techniques supérieures, rapport au premier ministre, s. d., joint au décret du 18 nov. 1966. AN 20110003/389.
- 42 « Rapport de la commission d'étude de la réforme de l'ENSAIS », mai 1967, p. 44-45. ADBR 1161W86.
- 43 Lettre de F. Klee au recteur de l'académie, 22 janv. 1968. ADBR 1355W11.
- 44 « Fiche architecture », 7.10.1970. ADBR 1355W11.
- 45 À Gérardmer, du 21 au 23 sept. 1968, 25 participants mirent sur pied un projet de fusion. ADBR 1355W11.
- 46 « Groupe de travail sur la coordination immédiate de l'ERAS et de l'ENSAIS », rapport, 14 octobre 1968, 6 p. ADBR 1355W11.
- 47 Lettre des élèves de la section architecture de l'ENSAIS au recteur, 9 nov. 1968. ADBR 1355W11.
- 48 PV de l'assemblée générale des élèves de la section architecture, 9 nov. 1971. ADBR 1355W11.
- 49 Échanges entre les chefs des services d'enseignement des ministères des Affaires culturelles et de l'Éducation nationale, juin et août 1972. AN 20110003/389.
- 50 Annick Coybes, « Strasbourg : des architectes tout terrain », *Architecture*, n°5, mai 1979.
- 51 Antoine Pfirsch, « Promotion Léonard de Vinci 1952 », *Courrier SIES*, n°84, juin-juillet 1952.

FORMATION, MÉTIER, PROFESSION : DROITS DE MITOYENNETÉ

Jean-Henri Fabre

Maître-assistant honoraire (HCA) et chercheur associé au LRA, ENSA Toulouse

L'École régionale d'architecture de Toulouse (ERAT) et le conseil régional de l'ordre des architectes (CROA) pour la circonscription de Toulouse – créés en octobre 1940 pour l'une, en mai 1941 pour l'autre – sont presque aussitôt installés dans des locaux voisins au 1^{er} étage d'un bâtiment municipal, l'École des beaux-arts et des sciences industrielles de Toulouse (EBASI)¹, quai de la Daurade. Paradoxalement, cette mitoyenneté inaugure une coupure entre formation institutionnelle, métier et profession, dont l'association était l'une des caractéristiques de l'EBASI et de sa classe d'architecture (CdA)². Ces liens remontent au Moyen Âge : arguant de l'absence de jurandes régissant les métiers de charpentier et de « maçonner » – classés dans la catégorie inférieure des métiers libres –, les Capitouls voulurent les contrôler³. Cette mainmise municipale se porta plus tard sur les formations institutionnelles nécessitant un enseignement du dessin et imposa, dès la création de l'école publique de dessin en 1726, une formation commune aux métiers des arts et des techniques, ce qui a perduré avec l'Académie royale puis à l'EBASI, jusqu'en 1940⁴.

En octobre 1937, à la suite du départ à la retraite de Paul Bonamy (1865-1951), la nomination de Jean-Louis Gilet (1902-1964)⁵ à la tête de la CdA, avec Pierre Fères (1911-1972)⁶ comme assistant, annonce la progressive éradication de la pédagogie originale développée par l'EBASI au profit de celle de l'ENSBA. En octobre 1940, Gilet, fort de ses appuis à Vichy, obtient de celui-ci la création officieuse de l'ERAT. L'EBASI procède avec réticence à la fermeture de sa classe d'architecture mais elle pense conserver un droit de regard sur la formation et la profession d'architecte. En effet, le premier président du CROA est Paul Bonamy, et l'architecte de la Ville Jean Montariol (1892-1966), suppléant de Gilet et Fères⁷, est élu au CROA dès 1942. En 1943, le cumul des fonctions de directeur de l'ERAT et de l'EBASI confiées à Gilet aurait dû renforcer une connexion entre ces deux écoles. Ce fut tout le contraire.

L'ERAT est à ses débuts une succursale de l'ENSBA et un comptoir en province de l'atelier et de l'agence parisienne de Charles et Noël Lemaesquier, père et fils⁸. Leur ancien élève et condisciple Jean-Louis Gilet est leur homme-lige, sa revue *Art méridional*, parue entre juin 1935 et août 1939, servant, en célébrant l'enseignement de l'ENSBA, d'instrument de soumission au mandarinat de l'ENSBA. En retour, Gilet voit dans les Lemaesquier un appui important pour son projet d'ouverture d'une école régionale d'architecture à Toulouse, tout comme l'agence Gilet père et fils s'inspire des méthodes de leur agence dans le captage de la commande. Les vicissitudes que connaît Jean-Louis Gilet à la Libération de Toulouse font que les Lemaesquier adoubent à partir de 1944 un autre Toulousain, Paul de Noyers (1911-2006) qui, venant de l'EBASI, fut massier de l'atelier Laloux-Lemaesquier avant d'être grand massier en 1939. Pour tous ces acteurs, le projet pédagogique a moins d'importance que la réussite sociale. Comment va fonctionner cette complicité entre les Lemaesquier, les Gilet et de Noyers ?

Depuis le début du siècle, une majorité d'architectes toulousains s'inscrit à l'atelier Laloux-Lemaesquier. Cet tropisme procède d'une longue filiation qui a ceci de particulier qu'elle comporte parfois la création d'un atelier libre à l'initiative d'une majorité d'élèves d'un atelier officiel qui, pour préserver l'esprit de l'atelier, n'acceptent pas le remplaçant de leur ancien patron imposé par l'ENSBA. Cette filiation commence en 1830 avec l'atelier Labrouste, dont André prend la succession, puis Laloux, ensuite Charles Lemaesquier et se termine en 1968 avec Noël Le Maresquier.

Lemaesquier n'a pas d'attache toulousaine. Hormis les publications des résultats de son grand prix de Rome, la première mention de son nom paraît dans un article de *La Dépêche*⁹ du 24 février 1924, qui relate un grand banquet républicain organisé à Carcassonne par les radicaux de la

G. LAURAND
LA BAULE, 57, avenue de la Gare
et 21, rue de Nantes, à **Saint-Nazaire**
PHONOS PATHÉ - COMPAGNIE FRANÇAISE DU GRAMOPHONE
Disques, saphirs, aiguilles, etc. — RÉPARATIONS
MUSIQUE CLASSIQUE ET MODERNE
Danses et Opérettes nouvelles
Tous instruments, bois, cuivre, cordes
.. .. Accessoires .. Réparations

CABINET D'ARCHITECTURE
- de la Côte d'Amour -
et de la
Presqu'île Guérandaise
Léon LOUVET & Georges VACHON
Architectes à PORNICHET
Bureaux d'études et Ateliers à PARIS et à REIMS

PARIS, 84, rue Lauriston.
Téléph Passy 21-43.
CH. LEMARESQUIER
Architecte en chef des Palais Nationaux
CONSTRUCTION DE VILLAS A FORFAIT
Albert LUCAS, directeur
Villa Avel Vor, LA BAULE Téléphone 1.52

MAGASINS RÉUNIS
GALERIES MODERNES - SAINT-NAZAIRE
LES PLUS VASTES GALERIES DE TOUT L'OUEST
Vendant très Bon Marché
MEUBLES MÉNAGE CHAUSSURES
Maison HENRY ON Y TROUVE DE TOUT
ENTRÉE LIBRE - Tous prix marqués en chiffres connus
Livraison à domicile par Service Automobile dans toute la région
Téléphone 87

Fig. 1 : Publicité de Charles Lemaresquier pour des villas à La Baule. *La Mouette*, journal de la région nazairienne et des plages de la Loire-Inférieure, 10 mai 1925.

région en l'honneur d'Aristide Briand (1862-1932), auquel assistent une trentaine d'élus et de journalistes ainsi que Charles Lemaresquier, présenté comme architecte des Monuments historiques. Briand et Lemaresquier, de milieux sociaux très différents, étaient très liés et avaient en commun leur attachement à la Loire-Atlantique, Briand habitant Saint-Nazaire et les Lemaresquier possédant à Préfaïlles tout proche une maison de vacances, voisinant également celle de la famille Debré. La route de Charles crociera souvent celle de Briand, comme la carrière académique et professionnelle de Noël rencontrera plusieurs fois celle de Michel Debré, son beau-frère depuis 1936¹⁰.

La première réalisation de Lemaresquier dans la région toulousaine est la nouvelle école vétérinaire¹¹ sur le site de la Juncasse, dont il obtient la commande en 1929. Dans une belle plaquette publicitaire éditée vers 1931 pour les lotissements du Parc et de la Roseraie situés à proximité, la Société immobilière toulousaine pour l'embellissement de la ville (SITEV), société privée à laquelle la municipalité avait confié la viabilisation ainsi que la réalisation de plusieurs cités-jardins dans le cadre du plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension (PAEE)¹², présente à de putatifs clients « M. Lemaresquier, l'éminent architecte

des Palais nationaux » à qui elle a demandé « différents types de maisons qu'elle soumet à leur appréciation¹³ ». Mais Lemaresquier avait lui-même déjà dérogé à l'éthique en 1924 et 1925, à La Baule, en mettant des annonces publicitaires pour des villas à prix forfaitaires (fig. 1). Si on ne saurait reprocher à cet architecte d'avoir anticipé le partenariat que nous vivons aujourd'hui, on peut regretter qu'il n'ait pas introduit cette actualisation de l'exercice de la profession dans la formation des architectes à l'ENSBA. Ce patron d'atelier sait aussi se valoriser auprès de maîtres d'ouvrage à Toulouse : il accompagne en 1932 son élève Camille Montagné (1907-1961) à la réception donnée par le maire en l'honneur du grand prix de Rome de cet ancien de la classe d'architecture ; et, à l'occasion de l'obtention en 1951 du grand prix de Rome par Louis Hoÿm de Marien, élève de Le Maresquier à Toulouse puis de l'atelier Lemaresquier à Paris, Charles écrit une lettre de félicitations « pour la continuité avec laquelle votre municipalité poursuit le développement des arts qui ont illustré votre Cité Toulousaine » au maire qui avait destitué Gilet sept ans auparavant – Gilet, qui dans le numéro d'août 1937 d'*Art méridional*, avait loué l'enseignement de Lemaresquier et illustré l'article de son épée d'académicien....

Noël, lui, s'installe à Toulouse et y ouvre en 1937 son agence, au 29 allées Jean-Jaurès. Sa première œuvre toulousaine est un dancing, la Casa de Pepe rue d'Austerlitz : *La Dépêche* du 29 décembre 1936 attribue « le style sobre et original au talent de l'architecte Le Maresquier de Toulouse ». Il obtiendra plusieurs commandes à Lannemezan mais aussi à Montréjeau et à Pamiers, toutes des municipalités dirigées par des maires radicaux ou apparentés.

Quant à Jean-Louis Gilet, après avoir approché sans succès le ministère de l'Éducation pour l'ouverture d'une école régionale d'architecture à Toulouse, il rentre en 1930 à Toulouse et s'associe à son père. Selon les on-dit locaux, le père tient le crayon de l'architecte, le fils le pinceau de l'aquarelliste et le stylo de l'historien. Profitant de l'absence de revues consacrées à la culture régionale¹⁴, il crée en juillet 1935 *Art méridional*¹⁵ et en fait un vecteur pour devenir une figure de l'establishment architectural, culturel et politique de la ville. Jouissant d'une respectabilité certaine, la revue se consacre cependant de plus en plus à tous les aspects de la culture régionale – au détriment de l'architecture – et davantage sous l'angle historique qu'en termes d'actualité, surtout en ce qui concerne l'architecture¹⁶. Nonobstant ses positions d'extrême-droite¹⁷, célébrer la culture méridionale lui vaut l'indulgence – ou l'estime – du Tout-Toulouse. Le *Bulletin municipal de Toulouse* socialiste, *La Dépêche* radicale, *L'Express du Midi* monarchiste relaient les sommaires, *L'Action française* cite ses articles, mentionne Gilet lors d'hommages à Maurras, et annonce en 1943 le décès de Joseph Gilet en parlant du « père de notre ami J.-L. Gilet ». Dans l'Europe des années 1930, l'extrême-droite est une option possible pour un ambitieux.

Au tout début, la revue – « organe de l'Office régional pour le développement de l'art dans l'habitation¹⁸ » – fonctionne comme un dispositif de captage de la commande, visible d'emblée dans le premier numéro, dont la plupart des articles sont consacrés à la réalisation, à la décoration et au financement du logement – le *home* – et son effet sur la santé physique et pécuniaire du maître d'ouvrage, en soulignant la nécessité de recourir à un architecte formé à l'ENSBA. Un flyer est même inséré au nom de l'Office, avec deux perspectives anonymes de villas et leur coût¹⁹. Cela ressemble tellement à une plaquette publicitaire – moins luxueuse que celle de la SITEV –, que Gilet doit dans le numéro 2 préciser en capitales que l'Office qu'il a créé pour « informer le public n'est pas une affaire commerciale ». En janvier 1936, ces démarches commerciales disparaissent.

Comme l'avait fait Lemaesquier²⁰, l'agence Gilet publie vers 1936 une monographie intitulée elle aussi *Travaux d'architecture*²¹ qui, présentant le prix de Rome de Jean-Louis Gilet et quelques médailles, ne fait aucune allusion à la classe d'architecture, et montre des photos de réalisations – plusieurs fois en contradiction avec les préceptes régionalistes affichés dans *Art méridional* –, ainsi qu'une planche pour l'asile d'aliénés des Hautes-Pyrénées à Lannemezan : un projet co-signé avec Noël Le Maresquier auquel la commande était parvenue fin 1935.

Le départ à la retraite de Bonamy ouvre à Gilet une autre perspective que celle d'une association professionnelle avec Le Maresquier. Pour ne pas grever ses chances d'être nommé à la CdA, d'autant que son père en tant que vice-président de l'AP du Midi de la France est publiquement favorable à une école régionale à laquelle s'opposait la municipalité, Gilet s'abstient dans *Art méridional* de critiquer la classe d'architecture et la pédagogie de l'EBASI, sinon par antithèse : valorisation de l'individualisme et de l'originalité – fondements du concours d'émulation de l'ENSBA –, rejet de « l'architecte-ingénieur » et des trivialités du chantier introduites à l'école²². Une fois nommé – et c'est un exemple de sa tactique pour acculturer l'EBASI à l'élitisme de l'ENSBA –, Gilet impose pour le cours « Architecture élémentaire » du premier degré de la classe d'architecture, proposé jusque-là indistinctement aux élèves architectes et à leurs futurs partenaires de l'agence et du chantier, deux notations séparées, « architectes » et « entrepreneurs ». Dès l'ouverture de l'ERAT, il regroupe d'ailleurs tous les élèves qui ne se destinent pas à devenir architectes ou qui choisissent une formation courte dans une section « Collaborateurs d'architectes ». Cette attitude de classe aboutira à l'éradication des souvenirs de la classe d'architecture et de l'originalité de sa pédagogie des mémoires de ceux qui l'avaient connue, nos patrons et nos professeurs, anciens élèves de l'EBASI ou de la CdA ; ainsi Paul Gardia (1920-1969), entré à l'âge de 12 ans à l'EBASI, passé par les arts industriels, la CdA et l'ERAT, devenu copatron de l'atelier C, et chez qui j'ai gratté entre 1965 et 1968, n'a jamais évoqué ce passé.

Après la Libération de Toulouse en août 1944, Gilet est destitué de ses fonctions directoriales et de son poste de chef d'atelier – destitution confirmée quelques mois plus tard²³. Il ne reviendra à l'ERAT qu'en 1952, l'année de sa réhabilitation. Les Lemaesquier s'étaient montrés discrets pendant l'Occupation. Charles avait su ne pas accompagner



Fig. 2 : Accès piétons au CHU de Rangueil, 1967-1974, Le Maresquier et de Noyers arch. Ces monumentaux propylées convenaient-ils aux consultants ?

ses collègues de l'ENSBA dans leur rapprochement avec les architectes de l'Allemagne nazie, tout en maintenant son rang dans le jury du grand prix de Rome pendant les quatre sessions de guerre²⁴. En 1940, Noël avait replié une partie de l'atelier de son père à Toulouse²⁵. Nommé architecte en chef de la reconstruction à Saint-Nazaire en 1943, il est reconduit à son poste à la Libération. À Toulouse, Noël remplace Gilet à l'ERAT d'octobre 1944 à septembre 1952. Parallèlement, il reprend en 1945 l'agence de son père à Paris. Il se place ainsi pour obtenir la succession de l'atelier de celui-ci à l'ENSBA – qui sera effective en octobre 1952 ; le remplacement de Gilet aurait été un tremplin. Résidant maintenant à Paris, cumulant ses charges académiques avec celles de ses agences, parisienne et toulousaine, Le Maresquier s'appuie sur ses assistants de Noyers et Robert Valle (1907-1978)²⁶, qui de fait pallient ses absences, au point qu'il demande parfois à l'administration de lui envoyer des photos des concours d'émulation de ses élèves quand il est membre du jury²⁷. Ce qui, s'il en était besoin, remet en cause la sincérité de la Melpo. La fréquence de

ses déplacements est telle qu'elle est dénoncée par Louis Weidknet, conseiller municipal communiste et membre du conseil de l'École des beaux-arts de Toulouse, qui s'étonne que ce professeur de Toulouse réside pour ses affaires à Paris²⁸. Pour ses remboursements, Le Maresquier se montre très attentif, sollicitant souvent l'administration, mais sait exprimer sa gratitude : le sculpteur Joseph Andrau, directeur de l'école des beaux-arts dont dépendent les services administratifs de l'ERAT, ainsi que le professeur et sculpteur Eugène Düler livreront plusieurs commandes pour des écoles à Saint-Nazaire ; de même, l'entrepreneur toulousain Bisseuil, partenaire de l'agence Gilet qui avait édifié sa villa et fut un soutien de l'*Art méridional* par ses encarts publicitaires, obtiendra trois marchés importants dans cette ville, comme par ailleurs de Noyers.

À Toulouse, Le Maresquier associe de Noyers à toutes ses affaires, comme le CHU de Rangueil²⁹, une commande reçue en 1959 et révélatrice de cette impréparation par l'ENSBA aux réalités du métier. Le site est si inadapté à un hôpital que les rumeurs les plus infondées circulent sur les

vendeurs du terrain (fig. 2)³⁰. Les bâtiments universitaires sont livrés en 1967, l'hôpital en 1970-1974. Mais comment l'inadéquation de ce site a-t-elle pu échapper à ces architectes ? Ce mauvais exemple n'incite pas leurs élèves à acquérir le sens du terrain, poussés qu'ils étaient au rendu et au trait de coupe pittoresques. C'eût été différent si les maquettes avaient été généralisées.

De Noyers incarne une tradition certaine de l'ENSBA : l'imbrication entre atelier et agence, entre ancien massier et architecte d'opération, entre élève et patron. Fin 1964, j'ai assisté à une correction impromptue de Le Maresquier qui, rentrant d'une visite de chantier avec de Noyers, lui imposa le rôle – humiliant pour nous – d'un élève morigéné par son maître³¹. Serge Micholet (1929-1984)³², massier de l'atelier Le Maresquier puis de celui de Gilet-Valle-de Noyers, fut un collaborateur puis chef d'agence de Le Maresquier-de Noyers de 1950 à 1960. En 1974, comme lors d'un conseil des anciens réglant les querelles d'atelier, les litiges professionnels opposant Le Maresquier et de Noyers lors de la fermeture de l'agence sont arbitrés par Micholet, expert près les tribunaux³³. Le dernier massier de

l'atelier Valle-de Noyers, François Mourrut (1944-) devient aussi chef d'agence de Noyers. Cependant, dès 1956, quand de Noyers tente de transposer dans une affaire³⁴ les rapports d'autorité qu'il avait eus avec ses anciens élèves, ceux-ci, patrons de l'agence des 3A³⁵ lui rient au nez, annonçant le proche effondrement du mandarinat de l'ENSBA.

En 1940, la création de l'ERAT avait occulté une mitoyenneté originale entre formation et profession qui existait à Toulouse depuis deux siècles et demi pour tous les métiers de l'architecture et des arts. En 1963, grâce à l'ouverture d'une antenne de l'agence Candilis (fig. 3), le contact avec ses jeunes collaborateurs formés à l'étranger nous révèle que l'ENSBA n'est plus la seule au monde. En 1965, la création d'un second atelier rattaché au groupe C – effet de l'actualisation de la formation des architectes voulue depuis 1963 par André Malraux et Max Querrien – déclenche le rétablissement³⁶ de cette mitoyenneté jugée inconvenante à l'ENSBA et qui sera définitive à partir de 1969, avec la création de l'unité pédagogique d'architecture de Toulouse.



Fig. 3 : Une conséquence « positive » de la mitoyenneté ERAT / ordre des architectes : 1968, les étudiants et quelques enseignants de l'atelier C occupent le CROA. Au premier plan Jean-Marie Lefebvre, X-DPLG, chef de l'agence locale de Candilis, et notre condisciple Patrick Joncquez, son collaborateur. Doc. J.-H. Fabre.

- 1 L'ERAT occupe alors tout le 1^{er} étage du corps central de l'ancienne manufacture des tabacs et une salle de dessin dans l'aile en retour. Elle dispose aussi d'une entrée privée 1, rue du Tabac.
- 2 J.-H. Fabre, « Création de l'école régionale d'architecture de Toulouse, de l'art de bâtir à l'art du dessin (1903-1942) », *Les Cahiers de Framespa*, « Pédagogies xii^e-xx^e siècle », n°28, 2018, en ligne [doi.org/10.4000/framespa.4861].
- 3 Michel Taillefer, *Vivre à Toulouse sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 2000.
- 4 J.-H. Fabre, « Origines et genèse de l'UPA de Toulouse (1968-1974) », in Guy Lambert et Éléonor Marantz (dir.), *Architectures manifestes. Les écoles d'architecture en France depuis 1950*, Genève, Métispresses, 2018, p. 179-194. Pour les écoles de dessin : Agnès Lahalle, *Les Écoles de dessin au xviii^e siècle. Entre arts libéraux et arts mécaniques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.
- 5 Petit-fils de l'architecte Jacques Lacassin (1847-1925, EBASI et atelier André), fils de Joseph Gilet (1876-1943, EBASI et atelier Laloux).
- 6 Fères (EBASI et atelier Jausseley-Expert) est chargé des premiers degrés à la CdA, puis, à l'ERAT, des admissionnistes (1940-1968). L'entreprise de son père, menuisier, est en affaire avec l'agence Gilet.
- 7 Les suppléants avaient pour fonction de suppléer les absences des professeurs titulaires ou assistants. Montariol avait été assistant de Bonamy mais le cumul de sa fonction d'architecte municipal et de son exercice en libéral devenant problématique, la municipalité le remplaça par Fères.
- 8 Charles Lemaesquier (1870-1972), atelier Laloux, grand prix de Rome 1900 ; le fils Noël (1903-1982), atelier Laloux-Lemaesquier et 1^{er} second 1930, se nomme Le Maresquier pour se démarquer de son père.
- 9 Journal alors très influent à Toulouse, il était le héraut du radicalisme.
- 10 Les Lemaesquier entrent alors dans un cercle de familles constituant une élite des arts, des sciences, de la politique et de la finance que Pierre Bourdieu citera en exemple dans *La Noblesse d'État*, Paris, Minuit, 1989.
- 11 Noël Le Maresquier, associé à de Noyers, livrera une troisième école vétérinaire en 1961-1964.
- 12 Présenté en 1928 par Léon Jausseley (1875-1933, EBASI et atelier Daumet-Esquié) qui, en 1900 fut logiste avec Lemaesquier.
- 13 Une trentaine de pages présentent, signées de Lemaesquier, huit types de villas, de 56 000 à 259 000 francs, basques ou Art déco. Coll. JHF déposée aux AMT.
- 14 La revue *L'Art méridional*, créée en 1894, disparaît en 1906.
- 15 Consultable sur [rosalis.bibliotheque.toulouse.fr].
- 16 Hormis les architectures de l'Exposition 1937, abondamment commentées : quatre numéros en 1936, trois en 1937. Camille Montagné tient une chronique régulière sur l'architecture et l'urbanisme de l'Antiquité.
- 17 Maurras est l'objet de plusieurs articles. Son épée d'académicien est publiée, la seule avec celle de Lemaesquier.

- 18 L'adresse est celle de la revue et de l'agence - pour renseigner les particuliers, les maires et l'évêché.
- 19 L'une d'elles est la villa du commandant Barrère, édifiée par les Gilet.
- 20 Charles Lemaesquier, *Travaux d'architecture*, Strasbourg, EDARI, [1931] ; plaquette d'une cinquantaine de pages avec très peu de textes et s'il y mentionne ses titres, il n'évoque jamais sa carrière à l'ENSBA.
- 21 J. et J.-L. Gilet, *Travaux d'architecture*, Paris, Société française d'éditions d'art, [1936], 31 p.
- 22 Cf. J.-H. Fabre, « Les élèves architectes et la construction, conformisme et originalité de leur formation à Toulouse », 2^e séminaire HEnSA20, 8-9/6/2017, à Toulouse, [chmcc.hypotheses.org/3696].
- 23 Lettre du maire au préfet, 14 juin 1945. Fonds ancien de l'Institut supérieur des arts de Toulouse (ISDAT, ex-École des beaux-arts et des arts appliqués).
- 24 Il obtient pour chaque session un ou deux lauréats.
- 25 Rue des 36-Ponts, selon Pierre Debeaux.
- 26 Atelier Laloux-Lemaesquier, architecte d'origine tessinnoise et à Toulouse depuis 1942.
- 27 Cf. archives du secrétariat personnel des patrons de l'ERAT que j'ai trouvées dans un arrière-placard de l'école (désormais aux ADHG).
- 28 *Bulletin municipal de Toulouse (BMT)*, séance du 21 février 1948, p. 165-168.
- 29 Michel Debré crée en 1958 le programme des CHU qui avait été préparé par une commission présidée par Robert Debré. Le doyen Lazorthé demande dès 1959 un CHU pour Toulouse.
- 30 Un coteau escarpé dont le sol argileux nécessite des fondations spéciales, entraînant un surcoût évalué entre 1/5 et 1/6 de l'opération, auquel s'ajoutent les difficultés d'accès piétons alors que le territoire universitaire de Rangueil est généralement plat.
- 31 J.-H. Fabre, « Origines et genèse de l'UPA de Toulouse (1968-1974) », *op. cit.*
- 32 Il succède comme président régional de COBATY à de Noyers, membre fondateur de cette association.
- 33 Paul de Noyers contre Noël Lemaesquier. ADHG 5011 Affaire 1M75.
- 34 Le garage Citroën sur le boulevard Carnot, dont le maire mettait la délivrance du PC à la condition d'y ajouter des étages de logements. L'entrepreneur promoteur Beilhan, partenaire des 3A, imposa à de Noyers le partage du programme. Entretiens avec Beilhan quand j'exerçais.
- 35 Agence des architectes associés : Fabien Castaing (1922-2012), Michel Bescos, Pierre Debeaux (1925-2001), Alexandre Labat (1921-1989) et Pierre Viatgé (1912-1989). L'association de plusieurs architectes au sein d'une même agence était alors, comme le travail de groupe à l'ENSBA, peu fréquente. Castaing et Debeaux feront partie des patrons de l'atelier C, à partir de 1965.
- 36 J.-H. Fabre, « L'enseignement de l'architecture à Toulouse dans les années soixante », in Jean-Loup Marfaing (dir.), *Toulouse 45-75, la ville mise à jour*, Portet-sur-Garonne, Loubatières, 2009.

LA FIGURE DE L'ARCHITECTE POST-68. L'IDÉAL EFFICACE D'HENRI CIRIANI ET DE SES ÉTUDIANTS

Alison Gorel Le Pennec

Doctorante université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, laboratoire HiCSA

Alice Agostini

Doctorante Sorbonne Université, laboratoire André-Chastel

Quel type d'architecte s'agit-il d'être après 1968, et quel profil d'architecte faut-il choisir pour construire ? Question de représentation de soi et affaire de perception. Depuis la disparition de la figure dominante de l'architecte-artiste, une nouvelle identité est à inventer et les figures idéal-typiques concurrentes se multiplient. Les enseignements élaborés pendant la décennie 1970, période de réinvention et plus largement de questionnement sur la discipline de l'architecture, défendent tous une vision de l'architecture et de la profession. Parmi eux, la pédagogie de l'architecte Henri Ciriani (né en 1936) – enseignant à Paris dès la création des unités pédagogiques (UP) – et celle du groupe Uno qu'il a cofondé en 1978¹, ni radicales ni conservatrices, veulent ainsi réhabiliter la figure, mythique, du commandeur. Il ne s'agit pas seulement de défendre la légitimité de l'architecte en faisant valoir sa grandeur mais aussi de la rendre opérante. Pendant la décennie 1980, cette période d'« embellie inouïe où l'architecture était devenue un fait culturel à part entière² », les termes « auteur » et « parti » sont la marque des nouveaux « hommes de l'art », pour reprendre le vocabulaire des pouvoirs publics (dont la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, la MIQCP), qui mettent volontiers en avant, parmi les figures idéal-typiques qui voient le jour, celle de l'architecte-créditeur. Dans ce moment particulier de constitution puis de valorisation d'une élite de l'architecture – laquelle occupe, paradoxalement, une position surplombante tout en voulant s'engager au cœur de la société –, les diplômés d'Henri Ciriani-Uno, poursuivant un

idéal d'excellence et de transformation sociale, se révèlent préparés pour remporter des concours d'idées et des commandes publiques.

DE LIMA À PARIS : UNE VISION DE L'ARCHITECTURE ET DE LA PROFESSION

En France, la pédagogie de Ciriani a fait école et marqué plusieurs générations d'étudiants. Les années que l'enseignant a passé dans son pays d'origine, le Pérou, donnent un nouvel éclairage à ses prises de position dans la sphère pédagogique, en particulier sa période de formation à Lima, entre 1955 et 1960, à l'Universidad Nacional de Ingeniería (UNI). À partir des années 1940, les théories modernes, et plus particulièrement l'œuvre de Le Corbusier et celui de Wright, se diffusent dans le pays et influent sur son architecture et son enseignement³. Les enseignants de l'UNI – notamment Luis Miró Quesada, Adolfo Córdova, Carlos Williams, Osvaldo Nuñez, Javier Cayo et Paul Lender – font partie de l'Agrupación Espacio (AE), ce collectif d'intellectuels péruviens formé en 1947 qui, comme en témoigne son manifeste publié dans le quotidien *El Comercio*⁴, adhère pleinement au Mouvement moderne et œuvre pour sa diffusion, entre autres à travers la revue *Espacio*. En 1947 également, l'AE soutient les demandes de réforme des étudiants de l'UNI, qui obtiennent gain de cause : l'enseignement de type beaux-arts laisse la place à une pédagogie focalisée en grande partie sur l'habitat



Fig. 1 : Henri Ciriani présente le projet de San Felipe à des collègues de la Junta de la Vivienda, Lima, 1963. Doc. Marcela Ciriani.

social⁵ et réhabilitant de manière critique le dessin. Le bâtiment de la faculté d'architecture de l'UNI (1951-1953), réalisé par Mario Bianco – figure emblématique de l'AE – et dans lequel étudie Ciriani, devient le symbole de ce changement.

Entre 1955 et 1960, Ciriani suit un apprentissage basé sur les convictions partagées des enseignants qui homogénéisent les cours afin de rendre les ateliers des différentes années complémentaires. Tous les enseignants, chacun encadrant une année d'étude, construisent dans le cadre de l'AE et transmettent une vision commune de l'architecture et du métier. Pour Córdova, enseignant en première année, il s'agissait de consacrer la pédagogie à la maîtrise du « plan ouvert et flexible », en s'intéressant à l'influence de « la structure et [de] la construction » et à la « fluidité de l'espace⁶ ». La méthode pédagogique évoque celle de Ciriani qui, comme ses enseignants de l'UNI, en plus d'accorder une place d'importance aux grands maîtres de la modernité – Le Corbusier surtout, dès les années Uno –, veut amener l'étudiant, dans la perspective de maîtriser les outils du projet, à se rendre compte de la manière dont il travaille afin qu'il « se voit faire » et « se surprend⁷ ».

De ses études à son poste d'assistant auprès de Córdova à l'UNI en passant par sa participation aux concours d'État en

collaboration avec ses enseignants, Ciriani évolue dans des milieux qui lui donnent à voir une approche du métier que l'on retrouve dans les orientations de l'AUA au sein duquel il travaille de 1968 à 1982 (fig. 1 et 2). Que ce soit du temps de l'AE ou de celui de l'atelier de Bagnolet, son engagement professionnel basé sur une approche sociale de l'architecture s'accompagne d'un engagement pédagogique – dans l'enseignement mais aussi à l'agence, même quand il exerce seul, ce qui est le cas à partir de 1976. Jacky Nicolas, son collaborateur de longue date, en témoigne quand il revient sur la capacité de l'architecte-pédagogue à « nouer un dialogue⁸ » avec un élève ou un collaborateur.

Grâce à sa formation et à ses débuts dans le monde de la construction au Pérou, Ciriani s'est forgé une vision du métier où la valeur du titre d'architecte et l'idéal d'un professionnel intellectuel et engagé prennent toute leur place. Il défend cette conception en France, à UP7 comme à UP8, tout en la faisant évoluer. Dans un contexte de désarroi général de l'architecture contemporaine, la décennie 1970 voit l'émergence en France de la figure de l'architecte-intellectuel – cet architecte qui, après être sorti de l'isolement corporatiste, s'ouvre à d'autres champs disciplinaires, en quête de savoirs spécifiques⁹. Ceux qui poursuivent ce modèle ont le projet de rénover

la tradition à l'aune des idéaux progressistes des années 1968. Une partie de la génération 68 – dont Bernard Huet est l'une des figures les plus emblématiques¹⁰ – affirme qu'elle ne peut se détacher de ce qui jusque-là donnait un sens au métier d'architecte. Pour Jean-Louis Violeau, revenant sur les paradoxes d'une construction identitaire à travers l'analyse de l'enseignement de Philippe Boudon et son exercice « Le projet à la manière de », il s'agit d'un « recouvrement informé et critique » qui, « certes instruit des impasses tant critiquées dix ans plus tôt, [forme] quand même une nouvelle rencontre avec ce qui fondait l'enseignement jusqu'au milieu des années 1960 : le dessin, le projet et l'activité de construction¹¹ ». On est loin de l'approche alternative des partisans de l'autoconstruction qui, comme l'explique Caroline Maniaque, envisagent au tournant des années 1970 que l'architecture, au vu des expérimentations constructives et des méthodes du *learning by doing* (apprendre tout en faisant), ne soit plus l'apanage des seuls spécialistes¹².

Associant lui aussi désir d'utilité sociale et revendication d'un savoir spécifique éclairé, développant un travail d'exégèse et partisan de l'autonomie disciplinaire – phénomène qui

se déploie à l'international dès la fin des années 1960 avec entre autres la Tendenza en Italie et les New York Five aux États-Unis¹³ –, Henri Ciriani contribue à un mouvement qui dépasse le seul cadre de sa pédagogie. Mais par ses prises de position sur le statut et le rôle de l'architecte, il incarne par excellence la figure de l'architecte-intellectuel. Vision qu'il partage avec la génération 68 et qu'il porte à l'extrême dans la mesure où être architecte, selon lui, suppose un dévouement total à la discipline ; conception particulièrement fervente qui fait sens pour les étudiants en quête d'un modèle entretenant la croyance en la valeur de la profession. Il y a quelque chose de cet ordre-là parmi les aspirants architectes qui l'entourent : une croyance, une « foi en l'architecture¹⁴ », pour reprendre le terme employé par l'enseignant franco-péruvien dans un courrier envoyé en 1984 à Fernando Belaúnde Terry¹⁵. À suivre Henri Ciriani, l'architecture, cette « valeur culturelle » comme il l'écrit au président de la république du Pérou mais aussi à Kenneth Frampton en 1987¹⁶, serait une condition du changement social, d'où la responsabilité de l'architecte qui doit maîtriser son domaine. Dès l'UP7, la maîtrise de la forme est selon lui ce qui permettrait aux architectes qui auraient « du vocabulaire plein les poches » de « choisir ce qui convient le mieux à l'usager¹⁷ ». De quoi rappeler une vision de la modernité, celle de la « Modernité majuscule », pour reprendre la formule de Jean-Louis Violeau¹⁸. Doublant la figure architecte-intellectuel et en phase avec la « distance canonique des modernes éclairés¹⁹ » – cette posture que défend l'exposition « La Modernité, un projet inachevé » dirigée par Paul Chemetov en 1982²⁰ et plus largement les architectes attachés pendant ces années au projet moderne d'émancipation progressive –, l'architecte serait le praticien-donateur, celui qui sait faire.

ANNÉES 1980 ET DIPLÔMÉS D'HENRI CIRIANI - UNO : LA DÉCENNIE DE SUCCÈS

De cette approche faisant prévaloir le geste donateur de l'artiste²¹ est issu un projet d'envergure, celui de former une élite dans la perspective de construire une légitimité de l'architecture et un statut social de l'architecte. Toutefois, accordant une place d'importance au mérite mais refusant l'impératif de singularité, l'enseignement d'Henri Ciriani-Uno prône un élitisme démocratique plutôt qu'une « élitisme artiste²² » attaché à l'individualisation de l'excellence. Pour



Fig. 2 : Rendu du concours pour l'aménagement du secteur de La Villette, dans les locaux de l'AUA, Bagnolet, mai 1976. De gauche à droite : Henri Ciriani, Vincent Sabatier, Alvaro Pastor, Philippe Dubois, Gilles Margot-Duclot. Ph. Michel Desjardin/Cité de l'architecture & du patrimoine, musée des Monuments français.

être architecte, il faut donc moins viser l'originalité que maîtriser des compétences spécifiques.

Cet idéal d'élitisme démocratique, à l'origine d'une approche positive, autoritaire et collective, est-il en phase avec la réalité du monde de la construction des années 1980 ? Grandeur, largesse, création sans recherche d'originalité : la figure de l'intellectuel spécifique défendue par Henri Ciriani-Uno correspond bien aux actions de valorisation symbolique de l'architecture par les pouvoirs publics – les services de l'État surtout. Comme s'il importe d'opérer d'après une représentation, la vision de l'architecture que met en avant la commande publique des années 1980 est celle de l'Architecture majuscule portée par l'homme de l'art, ce créateur reconnu comme une autorité. D'ailleurs, la conviction que les architectes seraient les meilleurs juges de ce qu'il convient de bâtir est assez largement partagée par différentes tendances architecturales – les archives de la MIQCP, à ce sujet, ne laissent planer aucun doute –, bien que par ailleurs le pouvoir central soutienne aussi des actions à l'opposé de cette approche, comme le révèle la collaboration de Jack Lang avec Patrick Bouchain, davantage portée sur une pratique collective et participative. En pleine décentralisation, sous François Mitterrand, et décennie de l'expertise nouvelle oblige, l'État, à la recherche d'hommes de l'art pour édifier une architecture exemplaire, s'entoure d'architectes de la génération 68. À laisser ces « experts » définir ce qu'est la « qualité » d'une architecture, ce sont les critères de la discipline qui prévalent dans la sélection de ceux qui ont à réaliser des œuvres modèles devant éclairer les entités locales mais aussi les citoyens.

En phase avec cette approche, l'enseignement d'Henri Ciriani-Uno est à l'origine d'une élite qu'incarnent les fameux « tigres » – « dressés » dès les années UP7 –, parmi lesquels on peut citer Olivier Arène, Christine Edeikins, Michel Kagan et Laurent Salomon. Passés par une formation témoignant d'une continuité plutôt renouvelée que diamétralement opposée à la figure de l'architecte-artiste, ces « tigres » sont de jeunes lauréats qui prendront leur envol grâce à la commande publique. Les uns et les autres entrent dans le circuit d'élite en remportant les distinctions de début de carrière, telles que le Programme architecture nouvelle (PAN) ou les Albums de la jeune architecture (AJA)²³. Comme l'explique Véronique Biau, ces programmes, créés par les pouvoirs publics dans les années 1970-1980, sont à l'origine d'un nouveau système de consécration et font émerger des praticiens²⁴.

Pourquoi ces « concours de labellisation²⁵ » ont-ils tant de succès parmi les diplômés d'Henri Ciriani-Uno ? Faute de sources sur les AJA, des éléments de réponse sont à trouver du côté des PAN, concours d'idées « orientés sur une "architecture nouvelle" entendue non plus [comme pour les premières années] au sens d'"innovante" mais [à celui] d'"architecture des jeunes"²⁶ ». Termes nouveaux, nouvelles doctrines dans de nouvelles situations d'intervention : avec ce concours-label, la priorité est donnée à la capacité d'analyse et de conception. Et sur ce terrain-là, les anciens d'Henri Ciriani-Uno sont rodés. Dès les exercices en atelier, ils apprennent à élaborer une solution efficace et engageante issue d'un processus de réinvention. Ce que l'on remarque, et cette attitude devient de plus en plus courante pour l'ensemble des candidats à la fin des années 1970²⁷, c'est qu'ils ont tendance à soumettre des projets utopiques et démonstratifs, voire polémiques. Radical de ce point de vue, le projet primé de Michel Bourdeau pour la 13^e session du PAN en 1984 est révélateur de cette attitude. Pour celui qui fut diplômé un an plus tôt, au lieu de vouloir « construire la banlieue » – thème de ce PAN –, il faut « établir l'inter-ville, l'inter-banlieue, l'inter-région, par récurrence l'inter-pays, l'inter-continent²⁸ » : la banlieue, pour lui, c'est cet « universel sans centre », ce « nulle-part qui renvoie à un ailleurs hypothétique,



Fig. 3 : Un diplômé au Grand Palais : soutenance de diplômé d'Éric Blanchet et Jean-Yves Lanoue, 28 février 1977. Doc. Marcela Ciriani.

celui qui n'existe pas encore ». Et le jury dit oui à ce projet « hors-champ²⁹ ». Avant les conditions de réalisation, la priorité est ainsi donnée, d'après le bilan et l'analyse que fait l'architecte Françoise Touitou tant de cette session que du PAN en général, à « l'expression simultanée d'une recherche spécifiquement architecturale et d'une réflexion en amont et en aval du projet (la "démarche") ». L'« héroïque virtuosité » du projet du groupe Archipel par exemple, associée à « une charge symbolique très forte », soulève l'admiration. Cette équipe lauréate, composée des anciens élèves de Ciriani Jean-Louis Berthomieu, Brigitte Hellin et Hilda Sebbag, ainsi que de Philippe Gazeau, aurait imposé malgré une « parcelle "difficile" » une « vision de la banlieue, collection des situations impossibles, et [...] dans un même temps le pouvoir de l'architecture, plus forte que la situation locale et seule capable de civiliser ces confins » : « La "constructibilité" réelle de ce terrain devient secondaire, en regard de l'énergie du message. » Tout est dit, tout est là dans ces quelques phrases : dans ce projet se lisent les attributs d'une architecture dite de « qualité » qui, pendant cette décennie d'idéologie de la création et de la créativité, doit être invention. L'attitude, de fait, est valorisée, et non plus la seule aptitude.

Forces d'invention, les autres projets lauréats ou mentionnés de diplômés d'Henri Ciriani-Uno le sont également. Résolution positive et mise en ordre, de façon absolue, sur un espace délimité ou utopique sur l'ensemble du territoire : c'est une conception de l'architecture et plus largement de la vie qui est donnée à voir, conception en phase avec les orientations des tenants de la modernité vue comme un projet inachevé et à l'opposé de celle des partisans de Jean Nouvel et de l'« idée d'une société "libérale" qui laisse à chacun une chance d'autocréation » et de son « (anti-)règle purement contextualiste³⁰ », ce que l'architecte illustre dans l'exposition « La modernité ou l'esprit du temps »³¹. C'est la « position prophétique et encore très hexagonale de l'intellectuel détenteur de la vérité que met en cause ce débat entre deux visions de la modernité³² ». Attaché à une vision de l'architecture savante et engagée, à l'origine d'une relation asymétrique entre concepteur – sachant et avisé – et usager – à éclairer –, le « camp » de Paul Chemetov, dont fait partie Ciriani, est partisan finalement d'une politique jacobine qui fait sens au moment où, la décentralisation se mettant en place, le pouvoir central ambitionne de donner à ses actions un caractère exemplaire afin qu'elles soient suivies par les

collectivités locales. Deux mondes, administration centrale et pouvoir local, qui s'entendent parfois : du côté des diplômés d'Henri Ciriani-Uno, notamment, la « qualité du dessin » du projet de Christine Edeikins et d'Olivier Arène pour la bibliothèque centrale de prêt (BCP) de l'Ardèche « a séduit l'ensemble du jury³³ », comme celle associant, « sans contradiction », « symbolisme [et] qualité d'usage³⁴ » du projet de Pierre Bolze et de Simon Rodriguez-Pagès pour le bâtiment de l'inspection académique de la Haute-Marne. Mais l'opposition est forte entre Paris et la province : la commande publique qui se déploie avec la décentralisation fait finalement émerger deux voies, celle du pouvoir central et celle des administrations locales. Dans les jurys de concours, il y a d'un côté ceux qui retiennent des projets considérés comme « contemporains » – « une architecture représentative de notre époque, de ses capacités techniques et culturelles³⁵ », comme l'écrit Claude Vié en généralisant ses propos – et de l'autre ceux qui se tournent vers ce qui exprime l'« identité locale ». La représentation du comporain qui l'emporte sur le local est partagée par les architectes qui envisagent la modernité comme un projet inachevé : en accord avec les orientations de la MIQCP, ils veulent éclairer politiciens et usagers dans la perspective de faire valoir l'architecture dite « contemporaine ». À Michel Bourdeau, de nouveau lui, de révéler la difficile réalisation d'un projet élitiste, avec son projet pour la BCP de la Creuse, qui « par son Architecture (sic) éclatée et ses formes particulières [...] devait choquer certains membres du jury³⁶ ».

UN PROJET EN HÉRITAGE

Conséquence de leur attachement à la vision hégémonique de l'architecte et de la profession, les diplômés d'Henri Ciriani-Uno s'intéressent davantage à l'épaisseur, à l'armature et à la spatialité moderne. René Tabouret, ingénieur et membre du jury du PAN 13, précise, quand il revient sur « les pièges du look », que « le produit dominant à ce PAN est en effet le tissu, le fragment, la pièce... urbains³⁷ ». Se pose alors la question de la place qu'occupe une pédagogie dans la création d'une tendance. Les nouveaux « modernes », en quête d'une vérité universaliste, sont-ils, avec le lot de contradictions que cette situation sous-tendrait, à l'origine d'une tendance parmi d'autres ? Partisans de la modernité du début du xx^e siècle ou adeptes du high-tech, du rationalisme

constructif, de la morphologie ou d'une architecture banale... : les positions se multiplient dès les années 1980³⁸. Face aux transformations du monde de la construction – pragmatisme, décentralisation et affirmation du vedettariat – et plus largement au regard des aspirations contemporaines – postmodernité et, du côté des théories de l'art contemporain, désir de subversion et de riposte au contexte –, les trajectoires de ceux qui, comme les élèves d'Henri Ciriani, privilégient leurs manières personnelles sans renier les idéaux collectifs du Mouvement moderne sont de plus en plus sujettes aux tensions et révèlent finalement les limites de ce projet élitiste refusant l'expression des singularités.

- 1 Avec Édith Girard, Jean-Patrick Fortin et Claude Vié, au sein d'UP8. Nous utilisons ci-après le terme Henri Ciriano-Uno.
- 2 Jean-Louis Violeau, *Prince Jean*, Paris, B2, 2015, p. 33.
- 3 José Carlos Huapaya Espinoza, *Fernando Belaúnde Terry y el ideario moderno. Arquitectura y urbanismo en el Perú entre 1936 y 1968*, Lima / Salvador de Bahia, Universidad Nacional de Ingeniería / Universidade Federal de Bahia, 2014.
- 4 Octavio Montestruque et Martín Fabbri, *Mario Bianco, el espacio moderno en el Perú*, Lima, Universidad de Lima, Fondo Editorial, p. 168.
- 5 Le cours sur l'habitat social s'intitule « Problema Nacional de la Vivienda ».
- 6 Entretien avec Adolfo Córdova, 20 novembre 2019, Lima.
- 7 Henri Ciriani, « De l'enthousiasme pour l'architecture », *AMC*, n° 40, septembre 1976, p. 83.
- 8 Propos de Jacky Nicolas, tenus à l'occasion de la table ronde « Le projet selon Henri Ciriani : recherche, influences, héritages », 25 avril 2019, ENSA Paris-Val de Seine.
- 9 Voir notamment : Jean-Louis Cohen, *La Coupure entre architectes et intellectuels, ou Les enseignements de l'italophilie*, Bruxelles, Mardaga, 2015 ; Jean-Louis Violeau, *Les Architectes et mai 68*, Paris, Recherches, 2005.
- 10 Juliette Pommier, « Vers une architecture urbaine. La trajectoire de Bernard Huet », thèse de doctorat en architecture, Saint-Denis, université de Paris-8, 2010, 2 vol.
- 11 Jean-Louis Violeau, *Les Architectes et mai 68*, op. cit., p. 346-347.
- 12 Caroline Maniaque, *Go West : des architectes au pays de la contre-culture*, Marseille, Parenthèses, 2014.
- 13 Jacques Lucan, *Composition, non-composition*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2009, p. 514-515 et p. 531-536.
- 14 « Una misma línea de conducta, una sola preocupación social, una gran fé en la arquitectura como valor cultural, y una incorregible moralidad en mi trabajo, son quizás la explicación de este reconocimiento. » Courrier d'Henri Ciriani à Fernando Belaúnde Terry, 20 janvier 1984. Archives personnelles (AP) Henri Ciriani.

- 15 Fernando Belaúnde Terry (1912-2002), architecte et président de la république du Pérou de 1963 à 1968 et de 1980 à 1985.
- 16 « *A serious attitude towards the way we think and build is the only way to maintain this cultural value of society* », courrier d'Henri Ciriani à Kenneth Frampton, 27 juillet 1987. AP Henri Ciriani.
- 17 Propos d'Henri Ciriani, recueillis par Jean Mas et Frédéric Metzinger, « Entretien avec Mr E. Ciriani pour Dupé », *Dupé*, n° 3, juin 1977, p. 45.
- 18 Jean-Louis Violeau, *Les Architectes et mai 81*, Paris, Recherches, 2011, p. 77.
- 19 *Ibid.*, p. 75.
- 20 Paul Chemetov (dir.), *La Modernité, un projet inachevé : 40 architectes*, cat. exp. [Paris, École nationale supérieure des Beaux-Arts, 30 septembre-15 novembre 1982], Paris, Le Moniteur, 1982, 143 p.
- 21 Jean Starobinski, *Largesse* [1994], Paris, Gallimard, 2007.
- 22 Nathalie Heinich, *L'Élite artiste : excellence et singularité en régime démocratique* [2005], Paris, Gallimard, 2018.
- 23 Jean-Louis Violeau, « Une architecture élitaire pour tous ? », dans Lionel Engrand et Soline Nivet (dir.), *Architectures 80. Une chronique métropolitaine*, cat. expo. [Paris, Pavillon de l'Arsenal, mai 2011], Paris, Pavillon de l'Arsenal / Picard, 2011, p.52-63.
- 24 Véronique Biau, « La Consécration en architecture. L'émergence de nouvelles élites architecturales en France », thèse de doctorat en sociologie, EHESS, Paris, 2000.
- 25 *Ibid.*, p. 41.
- 26 *Ibid.*, p. 212.
- 27 Christian Moley, « L'innovation architecturale dans la production du logement social », rapport pour le ministère de l'Environnement et du Cadre de vie / Plan construction, 1979.
- 28 Michel Bourdeau, « Autour et alentours... », dans Plan construction et habitat, *PAN 13. Construire la banlieue*, Paris, Ministère de l'Urbanisme, du Logement et des Transports, 1984, p. 38.
- 29 Françoise Toutou, « Projets en banlieue : îles et archipels », *ibid.*, p. 70.
- 30 Jean-Louis Violeau, *Prince Jean...*, op. cit., p. 27.
- 31 *La Modernité ou l'esprit du temps*, cat. exp. [Biennale de Paris, École nationale supérieure des beaux-arts, 2 octobre-14 novembre 1982], Paris, L'Équerre, 1982.
- 32 *Ibid.*, p. 28.
- 33 Compte rendu de réunion du jury, 27 janvier 1986. Archives nationales (AN) 19940729/20.
- 34 Tableau récapitulatif des candidatures, avril 1984, AN 19940729/22.
- 35 Rapport de mission de Claude Vié sur le concours pour le lycée technique de Lons-le-Saulnier, avril 1983. AN 19940729/9.
- 36 Courrier de Francis Soler à Michèle Tilmont, 2 juillet 1987. AN 19940729/20.
- 37 René Tabouret, « Une session 84... où il devient difficile de se leurrer encore », in Plan construction et habitat, *PAN 13. Construire la banlieue*, op. cit., p. 78.
- 38 Lionel Engrand et Soline Nivet (dir.), *Architectures 80*, op. cit.

« ADMINISTRATION DE L'ARCHITECTURE ET CONTRÔLE ARCHITECTURAL » : LE SÉMINAIRE DE JEAN-PIERRE EPRON À L'ÉCOLE DE CHAILLOT, 1987-2001

Lorenzo Diez

Enseignant à l'École de Chaillot, EA7490 LHAC Nancy, DRAC Grand Est

En 2001, lorsqu'il transmet son enseignement au Cours de Chaillot à Nathalie Mezureux, Jean-Pierre Epron énonce ainsi ses objectifs : « Placer la pratique du projet dans son processus social et politique » et « introduire une histoire de l'architecture par l'histoire de son processus : proposer des concepts, hypothèses, notions, catégories pour la faire et pour la penser¹ ». Arrivé en 1987, année du centenaire de ce Cours fondé par Anatole de Baudot, il avait contribué treize ans au cursus de cette école qui spécialise les architectes à la restauration du patrimoine bâti et assure une partie de la formation des architectes des bâtiments de France (ABF). Il y était chargé d'un cycle de cours et d'exercices intitulé "Administration de l'architecture et contrôle architectural". Si ce séminaire, comme il l'appelait, a évolué dans sa forme, les objectifs sont restés dans l'ensemble les mêmes.

UN ARCHITECTE PÉDAGOGUE QUI S'INTÉRESSE À LA PROFESSION

Né en 1929, Jean-Pierre Epron est une figure majeure de l'enseignement de l'architecture du xx^e siècle en France. Il étudie l'architecture à l'École des beaux-arts dans l'atelier de Louis Aublet, d'où il sort diplômé en 1955 alors qu'il construit déjà un premier édifice. Il fonde ensuite l'agence Epron-Lambert avec son camarade Christian-Édouard Lambert². Dès le début de ses études, il amorce une activité d'enseignant en donnant des cours de dessin dans l'école

des commis d'architectes de la Société des architectes diplômés par le Gouvernement (SADG). Il découvre ainsi très tôt la SADG, dont il devient après ses études un membre actif puis le vice-président aux côtés d'Otello Zavaroni, président de 1966 à 1968. Il y anime notamment l'équipe qui fonde la revue *AMC* en 1967. Quelques mois avant mai 68, Epron est élu par les élèves architectes de Nancy pour reprendre l'atelier de Michel Folliasson. Il est nommé chargé d'enseignement en septembre et met en place, avec Claude Chambon en tant que directeur, l'unité pédagogique d'architecture (UPA) de Nancy. Très rapidement, il y crée le Centre d'études méthodologiques pour l'aménagement (CEMPA), un des premiers centres de recherche en architecture, où il mène une intense activité de chercheur mais aussi de directeur de recherche. Architecte-constructeur, président d'un syndicat professionnel, directeur pédagogique, enseignant et chercheur, Epron a mené des recherches pionnières sur l'enseignement du projet d'architecture³, la profession d'architecte et son institution. Celles-ci ont nourri son enseignement, dont la pédagogie appliquée au projet, qu'il dispensera à l'École de Chaillot.

QUELQUES PRÉMIÈRES DU SÉMINAIRE DE CHAILLOT

C'est dans les activités du département Échange & formation de l'Institut français d'architecture (IFA), que

Jean-Pierre Epron dirige de 1981 à 1994⁴, que l'on trouve les prémices les plus abouties du futur séminaire de Chaillot. En 1982, il y organise un séminaire intitulé « Administration de l'architecture ». Ouvert aux professionnels, le cycle comporte une introduction et onze séances thématiques : « Hypothèse sur l'institution architecturale », « Historiographie et archives architecturales », « L'institution architecturale pendant la période révolutionnaire », « La commande - maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage », « La profession d'architecte », « La commande scolaire », « La pratique de l'Inventaire général », « De la loi à la norme », « Les architectes des bâtiments de France », « Le Conseil général des bâtiments de France » et « Théorie de la commande architecturale ». D'après l'organisateur, ce séminaire n'a pas connu le succès escompté. Quelle qu'ait été la fortune de cette tentative, le thème et la structure du futur séminaire de Chaillot y sont déjà présents.

Plus tard, en 1985 et 1986, alors qu'il travaille avec François Ewald sur un nouveau rapport de recherche, « Patrimoine et contrôle architectural : introduction à l'étude des pratiques du jugement », Epron participe à un cycle de formation organisé par l'IFA à l'intention des ABF et des Inspecteurs des sites. Ce tour de France le rapproche des acteurs du patrimoine bâti et l'amène surtout à mieux comprendre les manières d'agir des premiers. Chemin faisant, lorsqu'il s'apprête à entrer à Chaillot, Epron signe un article dans la revue de l'Association des architectes des bâtiments de France (ANABF), au titre annonciateur de « Jugement architectural et contrôle social⁵ ».

LE SÉMINAIRE À CHAILLOT : UNE NOUVEAUTÉ POUR L'ÉCOLE (1987-1991)

Jean-Pierre Epron est accueilli à Chaillot en septembre 1987 par le tout nouveau directeur, Jean-Pierre Halévy⁶, avec lequel il avait déjà collaboré, à Nancy notamment. Halévy est chargé de la réorganisation du programme d'enseignement de ce qui est depuis dix ans le Centre d'études supérieures d'histoire et de conservation des monuments anciens (CESHMA). Dans une note produite à cet effet, il identifie « trois grands problèmes » qui doivent être résolus par le nouveau schéma d'enseignement : les centres anciens, l'histoire et la politique du patrimoine. Concernant cette dernière, il indique que le « centre a un très bon cours sur les règles et les raisons d'être des règles organisant les

interventions sur le patrimoine. Mais les attitudes devant les restaurations, les classements, le patrimoine, les enjeux sociaux et économiques évoluent très vite. Le contrôle architectural est chaque jour plus public (collectivité, associations, particuliers) et exige un argumentaire chaque fois plus solide⁷ ».

C'est dans ce contexte d'évolution du programme que Jean-Pierre Epron est amené à faire sa proposition d'enseignement. En introduction d'une note qu'il rédige vraisemblablement en vue de son arrivée à l'école, il écrit : « L'objet d'un enseignement dont le titre pourrait être "administration de l'architecture et contrôle architectural" est d'apporter aux étudiants de l'école de Chaillot les éléments d'information et d'analyse sur le rôle de l'État dans la production architecturale et des hypothèses sur l'histoire et la pratique du contrôle architectural. L'histoire des rapports entre le pouvoir politique et les pratiques des architectes est riche d'enseignement sur les situations nouvelles où nous sommes. L'étude de cette histoire permet une réflexion théorique par une sorte "d'économie politique" de l'architecture qui n'a, pour l'instant, fait l'objet d'aucune approche spécifique. L'enseignement proposé vise à combler cette lacune⁸. » Il évoque les sources qu'il entend mobiliser, notamment ses recherches menées au CEMPA puis à l'IFA. Il parle aussi d'« activités pédagogiques originales⁹ ». La note se termine avec l'ébauche d'un programme de cours. L'enseignant propose « quatre séries de 12 cours qui devraient être combinés pour former un ou deux programmes sur deux ans, adaptés aux autres activités pédagogiques de l'école¹⁰ ». Les quatre programmes s'organisent autour de dominantes : institutions et professions, histoire de l'histoire de l'architecture, contrôle architectural et technique constructive. Pour chacun de ces programmes, des titres de cours précis sont proposés. Enfin, l'auteur indique que chaque cours sera accompagné d'un dossier documentaire.

Sur ces bases, le cours proposé par Epron est inscrit au nouveau programme. Avec l'enseignement de la législation, il constitue un groupe d'enseignements dénommé Politique du patrimoine. Celui-ci prend place dans le nouveau schéma général d'enseignement aux côtés des six groupes préexistants : Histoire de l'architecture, Stabilité & consolidations, Techniques anciennes, Arts monumentaux, Restaurations & réutilisations, Espaces urbains.

Le 12 octobre 1987, Epron donne son premier cours au Trocadéro. Comme une forme de facétie inaugurale, il

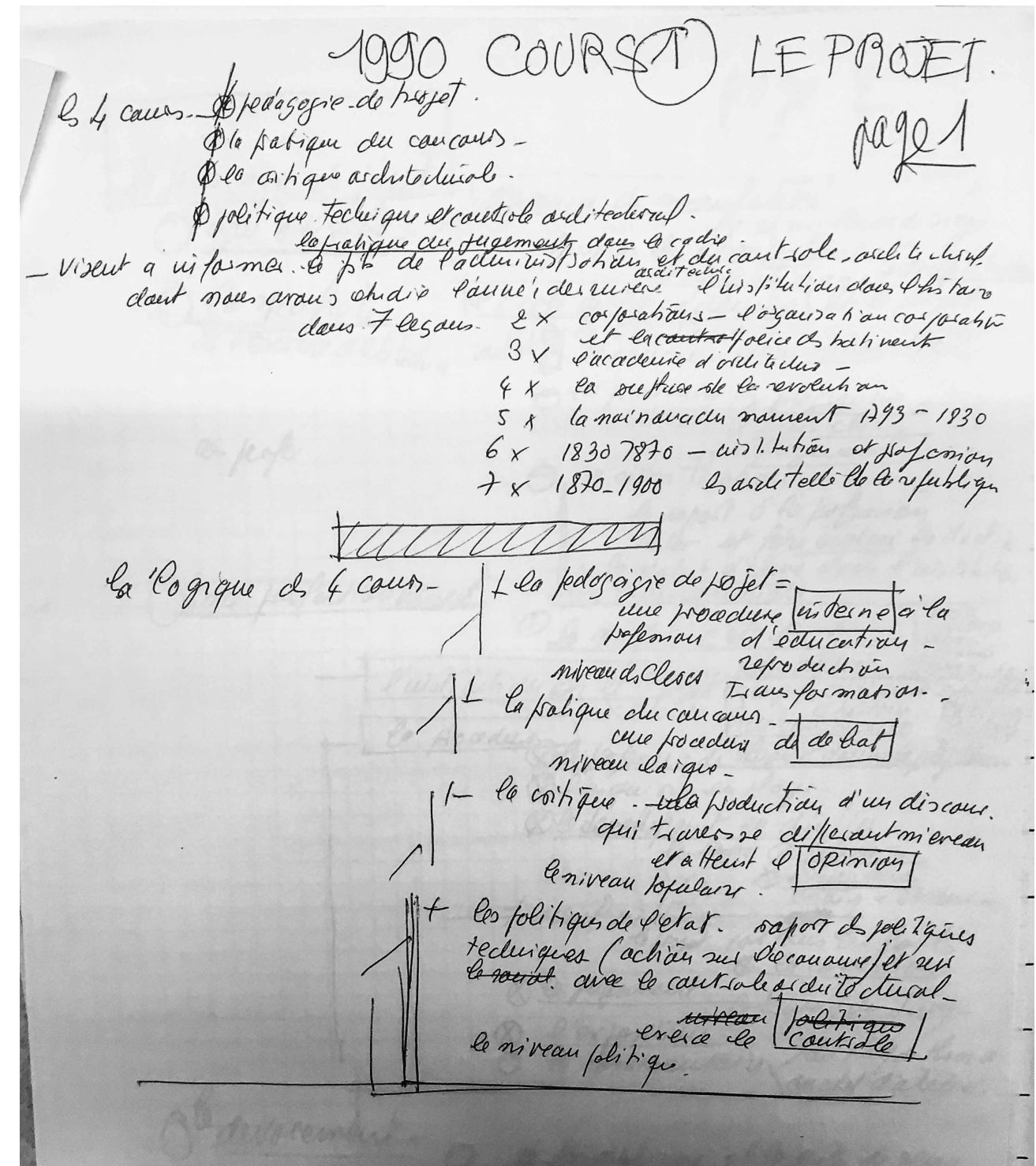


Fig. 1 : Notes préparatoires du 6^e cours donné par J.-P. Epron en décembre 1990 au CESHMA, ENSA Nancy, fonds Epron 16.05.

refait le cours qu'Anatole de Baudot avait dispensé cent ans auparavant¹¹. Suivra une série de dix exposés dont la majorité se déroulent durant la première année du cycle¹² : « Le jugement en architecture », « La notion de doctrine », « Le rapport à la technique », « Le rapport à l'histoire », deux

exposés sur « L'École des beaux-arts », « La norme », « La normalisation », puis en seconde année : « Les doctrines de la restauration » et « Les doctrines de conservation de la ville ». Les intitulés des cours sont différents et plus courts que ceux proposés dans la note citée précédemment. Les

exposés sont accompagnés de dossiers documentaires qui regroupent chacun une dizaine de textes, dont certains d'Epron. Enfin, soucieux d'illustrer son propos, Epron propose aux étudiants deux exercices : une esquisse architecturale avec jury et la rédaction d'un avis conforme en référence à celui que pratiquent les ABF.

Si la logique qui sous-tend l'enchaînement des exposés donnés lors de cette première session n'est pas évidente à saisir, elle apparaît plus clairement lors de la session 1989-1991. Dans les notes préparatoires de son 6^e cours, donné en décembre 1990 (fig. 1), Epron indique l'organisation générale des onze cours de son séminaire. La première année vise à étudier « l'institution dans l'histoire de l'administration de l'architecture et du contrôle architectural¹³ » au fil de sept cours : « Introduction », « Corporations – organisation corporative et la police des bâtiments », « L'Académie d'architecture », « La synthèse de la Révolution », « La naissance du mouvement 1793-1830 », « 1830-1870 – institutions et profession », « 1870-1900 – les architectes et la République ». Les quatre cours de la deuxième année « visent à informer le problème de la pratique du jugement » dans ce même cadre : « La pédagogie de projet », « La pratique du concours », « La critique architecturale », « Politique technique et contrôle architectural ».

Le séminaire change de place dans le programme d'enseignement qui est maintenant organisé en trois certificats : Conservation et restauration des édifices, Histoire de l'architecture et des arts monumentaux, Restauration urbaine. Le cours d'Epron rejoint ce dernier et ne le quittera plus. L'enseignement Politique du patrimoine est quant à lui intégré dans le groupe Conservation et restauration des édifices et, en conséquence, ne traite plus que de législation.

SANS EXERCICES, LE COURS SE RÉDUIT MAIS SE PRÉCISE (1991 - 1995)

Nos recherches n'ont pas permis de reconstituer précisément le séminaire de la session 1991-1993. Elles ont révélé toutefois quelques évolutions dont certaines auront des conséquences importantes quant à la suite de l'enseignement dispensé par Jean-Pierre Epron à Chaillot. Tout d'abord, s'agissant du schéma général d'enseignement, l'enseignement Politique du patrimoine

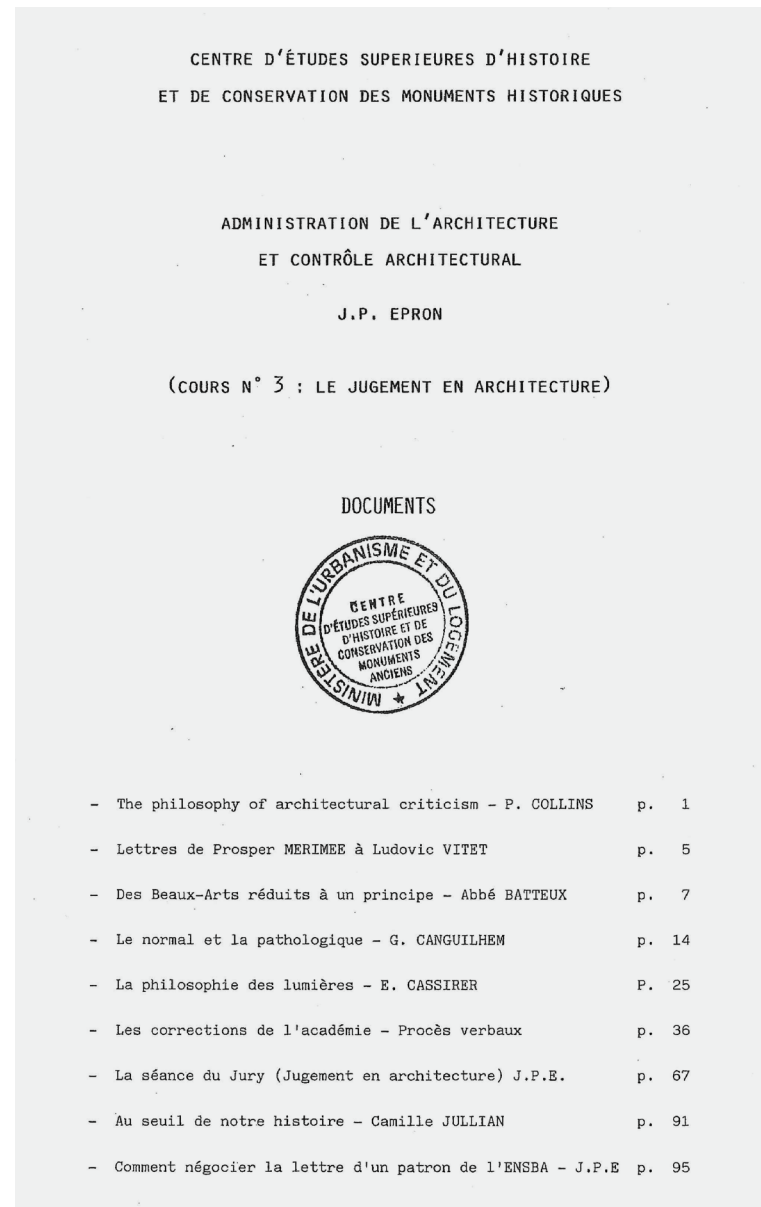


Fig. 2 : Dossier documentaire accompagnant le cours n° 3, « Le jugement en architecture », s. d., CESCHMA. ENSA Nancy, fonds Epron 22.02.

rejoint à son tour le certificat Restauration urbaine. L'ensemble prend le nom de Contrôle du patrimoine architectural, retournant au fond à la situation du programme de 1987-1989. Ensuite, le nombre d'exposés attribué au séminaire est réduit de moitié. Enfin et surtout, les exercices pédagogiques qu'organisait Epron en complément de ses exposés, et que nous présenterons ci-après, sont supprimés ou pris en charge par un autre enseignant. En conséquence, Epron est privé du rôle d'évaluateur et ne siège plus ni dans le conseil des professeurs ni dans les jurys de l'école.

Si les titres des cours de l'enseignement Contrôle du patrimoine architectural de la session qui s'achève en juin 1993 ne sont pas connus à ce stade, ceux de la session 1993-1995 le sont. Les six cours sont libellés « Histoire du contrôle architectural » dans les emplois du temps et traitent, après une introduction, les sujets suivants : « Institution architecturale », « Doctrine architecturale », « Le projet », « Normes et concours », « Jugement en architecture et contrôle social ». L'effort de réduction et de synthèse porte sur l'histoire de l'institution architecturale, première partie du cours précédemment organisée en sept exposés. En revanche, la partie présentant la problématique du jugement en architecture reste inchangée. Epron donne l'explication de cette nouvelle organisation lors de son cours du 15 mars 1994¹⁴ : « Le Projet » fait le lien entre les exposés précédents (« Institutions » et « Doctrine ») et les suivants (« Concours » et « Norme et jugement »). Il poursuit en indiquant que l'activité de projet est un nœud qui relie toutes les activités satellites de l'architecture et qui a résisté aux chocs successifs, dont mai 1968. Epron accompagne ses cours non plus de dossiers documentaires mais de larges extraits d'*Architecture, une anthologie*¹⁵, ouvrage en trois tomes qu'il a dirigé à l'IFA et dont la publication est concomitante à cette deuxième période du séminaire de Chaillot.

DIRE L'ESSENTIEL ET TRANSMETTRE LE FLAMBEAU (1995 - 2001)

La session 1995-1997 – le CESCHMA étant dirigé par Alexandre Metro qui reste en poste de 1994 à 1996¹⁶ – marque une dernière évolution dans l'enseignement que Jean-Pierre Epron donne sur le contrôle architectural. Le nombre d'exposés attribués à l'enseignant est réduit de nouveau, passant de six à quatre : deux exposés en première année sous l'intitulé unique « Rupture entre ville et urbain » et deux en seconde année : « Les réglementations et leur évolution ». Ainsi, pour la seule fois durant la période 1987-2001, l'intitulé « Contrôle architectural » n'est pas mentionné dans le programme de l'École de Chaillot. Mais si l'ensemble perd de sa cohérence sur le papier, dans la classe, c'est toujours Epron qui enseigne ! Et de fait, à la faveur de cette nouvelle réduction et sans doute concomitamment à la rédaction de son dernier livre *Comprendre l'éclectisme*¹⁷, Epron synthétise une nouvelle fois les objectifs et les contenus de son enseignement. Il donne ainsi en fin de

course deux cours, sans lien apparent avec l'intitulé du programme, mais qui résument bien ses intentions : « De l'enseignement de l'histoire dans l'enseignement de l'architecture » et « De la critique en architecture, pour une pédagogie du jugement ».

Après cette session plutôt déçue, et désormais sous la direction d'Alain Marinos, les exposés de celle qui s'ouvre en 1997 s'annoncent bien plus structurés. Ils sont de nouveau rassemblés dans un grand cours qui reprend le titre donné dix ans auparavant : « Administration de l'architecture et contrôle architectural ». *Comprendre l'éclectisme* vient de paraître ; Epron est en pleine possession de son sujet. L'effort de synthèse se poursuit et aboutit à une reformulation magistrale du cours autour de quatre chapitres : « Les institutions professionnelles et administratives », « Doctrines architecturales et discours des architectes », « Le concours en architecture – les procédures de la compétition », « La pratique du jugement en architecture – la critique architecturale ». Aucun texte n'accompagne les exposés, mais les plans de cours détaillés sont complétés d'une bibliographie sélective.

La session 1999-2001 de ce que l'on appelle désormais le Centre des hautes études de Chaillot (CHEC) est la dernière à laquelle participe Epron, alors âgé de 70 ans. Pour cette ultime session, il fait équipe avec une jeune architecte et urbaniste de l'État, ABF des Ardennes, Nathalie Mezureux. C'est avec elle qu'il travaille afin que le cours « Administration de l'architecture et contrôle architectural » de Chaillot se poursuive. Il donne son dernier cours au Trocadéro le 11 juin 2001.

LES DOSSIERS DOCUMENTAIRES, VÉRITABLES OUTILS PÉDAGOGIQUES

Entre 1987 et 1993, un corpus de textes complète les exposés d'Epron à l'École de Chaillot. Il convient de s'arrêter un instant sur la pratique de compilation et d'étude de textes que l'enseignant utilise dans son activité pédagogique depuis la fondation de l'UPA de Nancy. Ainsi en 1971, dans le cadre du tout nouveau « séminaire permanent d'information sur l'évolution du cadre législatif et professionnel de la pratique architecturale », fait-il éditer des dossiers *Recueils et commentaires* dans lesquels on peut lire : « L'objet de ce séminaire est d'analyser, classer, répertorier tout document intéressant les conditions d'exercice des professions dans

leur rapport avec la production du cadre bâti.»

Poursuivant cette pratique à Chaillot, Epron précise dans sa note d'intention « Projet de séminaire – le contrôle architectural » les contenus de ces dossiers : « Chaque cours comprendrait en annexe [...] la présentation : de textes jugés fondamentaux (de doctrine et de droit) ; d'œuvres (jugées exemplaires) ou de conflits (caractéristiques de situations dont on cherche à faire la théorie)¹⁸. » Dès la première session, une dizaine de dossiers documentaires sont constitués (fig. 2). Epron utilisera ces compilations avec une visée pédagogique, afin notamment d'asseoir ses propos, mais aussi pour ouvrir et nourrir les débats possibles. Les trois

tomes d'*Architecture, une anthologie* publiés en 1992 et 1993 constituent sans doute la forme la plus aboutie de cette pratique du dossier documentaire. Leurs mise à jour et réédition seraient vraisemblablement opportunes pour renouveler l'alliance profession-enseignement à l'heure où les écoles d'architecture se rapprochent à nouveau des standards universitaires qui, eux, s'ouvrent à d'autres pratiques pédagogiques.

L'EXERCICE DU JUGEMENT, UNE MISE EN SCÈNE PÉDAGOGIQUE DES OBJECTIFS DU COURS

Bien qu'ils n'aient existé que durant les deux premières sessions de son enseignement à Chaillot, il est utile de s'attarder sur les exercices pédagogiques mis en œuvre par Jean-Pierre Epron : l'esquisse architecturale soumise à un jury et la rédaction d'un avis conforme. Tous deux sont liés à ses exposés dont ils constituent une illustration, voire une mise en jeu.

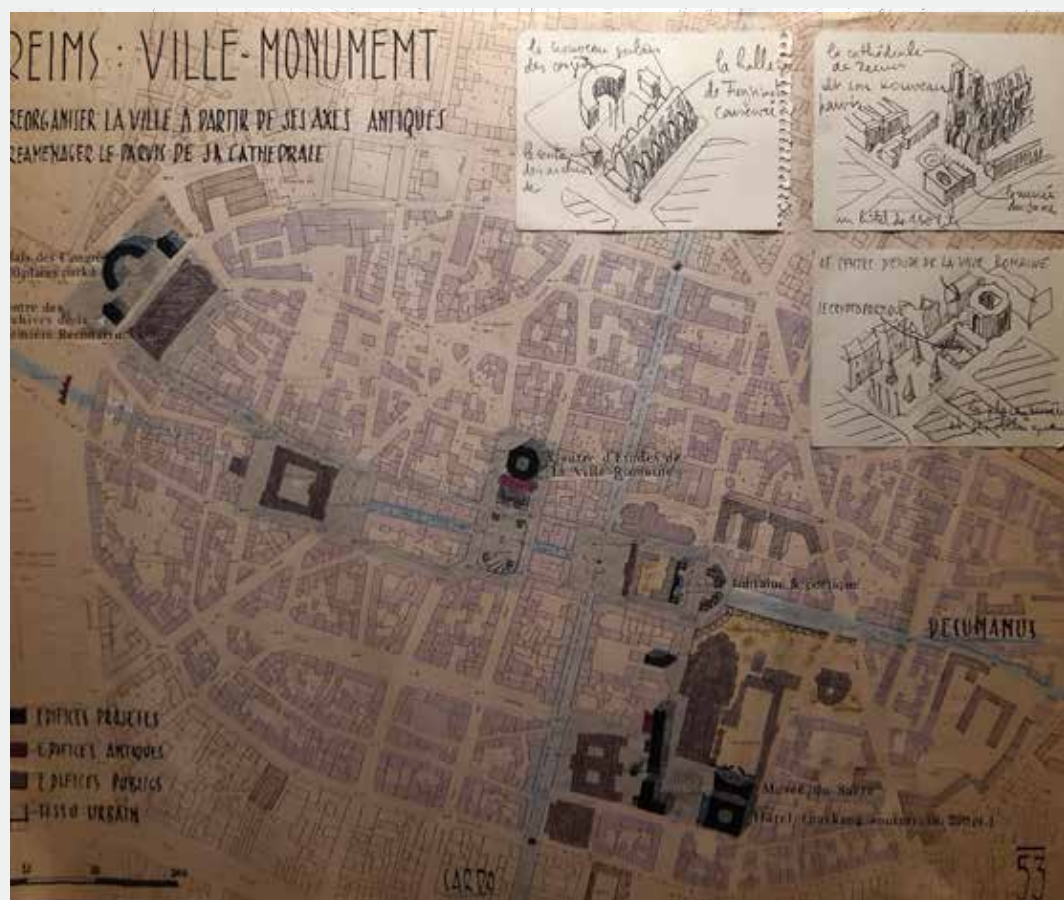


Fig. 3 : Esquisse portant sur Reims, 1988, rendu de Philippe Prost. Cliché de L. Diez.

Pour ce pédagogue, il ne s'agit pas d'une nouveauté mais plutôt d'un perfectionnement. Alors qu'il était enseignant et directeur pédagogique de l'UPA de Nancy dans les années 1970, Epron proposait aux étudiants de 3^e cycle un séminaire intitulé « Esquisse ». Il s'agissait de réaliser, plusieurs fois dans l'année et sur un temps court, une esquisse architecturale à partir d'un programme et d'un terrain imposés. Les esquisses étaient ensuite exposées en classe et jugées devant les étudiants par un jury de circonstance composé par Epron. L'objectif pédagogique n'était évidemment pas l'esquisse en soi mais bien la mise en scène (en jeu) du jury et de la construction par celui-ci du jugement dans le huis clos de la classe. La séance du jury était ensuite analysée et commentée. C'est le même exercice pédagogique que l'architecte tentera d'installer à Chaillot, avec un public constitué pour la plupart d'architectes en exercice. Pendant la session 1987-1989, un exercice d'esquisse porte ainsi sur la ville de Reims. Chaque élève propose plusieurs interventions architecturales dans la ville (fig. 3).

Les esquisses sont jugées le 27 juin 1988 par un jury qui comprenait entre autres Paul Chemetov et Henri Gaudin. Lors de la session 1989-1991, Epron demande aux étudiants de réaliser cinq esquisses architecturales et constitue pour chacune un jury de onze étudiants, dispensés dès lors de faire l'esquisse qu'ils doivent juger. Ce faisant, il leur permet d'être tour à tour auteur et juge d'un projet et enfin spectateur de l'élaboration du jugement. Par ce décentrement, pourrait-on dire, il les amène à se détacher du projet pour mieux y revenir. Au vu de l'originalité pédagogique de l'exercice, il serait sans doute intéressant d'en mesurer l'impact sur les anciens étudiants, notamment dans l'exercice de leur métier.

LE JUGEMENT, UNE PRATIQUE QUI ÉTABLIT UN LIEN ENTRE ENSEIGNEMENT ET PROFESSION ?

Le séminaire « Administration de l'architecture et contrôle architectural » à l'École de Chaillot est l'aboutissement de la carrière d'enseignant de Jean-Pierre Epron. C'est aussi celui de son activité de chercheur tournée vers la profession d'architecte, sa pratique, son institution et ses conflits. En treize ans, son séminaire n'a cessé de se préciser et cela concomitamment à l'édition de ses deux publications majeures, *Architecture, une anthologie* et *Comprendre l'éclectisme*. Le sujet qu'il traite est peu commun à Chaillot et encore moins dans les écoles d'architecture. Il devra d'ailleurs s'en expliquer dès la première année pour éviter les malentendus : « M. Epron a précisé, en réponse à une question sur la présence ou non d'un cours sur l'esthétique, que sa démarche passait par l'acquisition d'éléments de jugement à travers un certain nombre d'hypothèses et d'approches historiques, afin de pouvoir réaliser un réel dialogue lors des prochains travaux pratiques, et que ce cours donne les éléments essentiels du contrôle architectural mais n'est en aucun cas un cours d'esthétique¹⁹. »

Pédagogue chevronné, Epron voit dans Chaillot, avec son public d'ABF en particulier, le lieu idéal pour exposer son enseignement. Fort de son regard distancié sur la profession, il s'attache à y révéler d'autres aptitudes à l'activité de projet. Et s'il fallait proposer trois mots clés afin de tenter de résumer la posture de Jean-Pierre Epron, nous choisirions profession, histoire et jugement.

Trois termes qui s'articulent et donnent lieu à l'hypothèse suivante : en architecture, la procédure du jugement établit le lien entre enseignement et profession. Hypothèse qui doit être explorée en s'intéressant à l'histoire car, comme il l'indique à son successeur avant de quitter Chaillot : « Le combat à poursuivre est un combat pour l'histoire de l'architecture. Bon courage²⁰ ! »

- 1 Jean-Pierre Epron, Notes manuscrites adressées à Nathalie Mezureux, 2 avril 2001. ENSA Nancy, fonds Epron 26.02.
- 2 Epron cesse son activité d'architecte libéral au milieu des années 1970 ; Lambert maintient l'activité de l'agence jusque dans les années 1990.
- 3 Jean-Pierre Epron, « Enseigner l'architecture. L'architecture en projet », contrat de recherche Corda, 1975.
- 4 Dès 1980, Epron participe à la préfiguration de l'IFA.
- 5 Jean-Pierre Epron, « Jugement architectural et contrôle social », *La Pierre d'angle*, n° 6, juin 1987, p. 16-17.
- 6 Jean-Pierre Halévy (1927-2005) fut le premier directeur à temps plein du CESCHMA, de 1986 à 1994.
- 7 Programme 1987-1989, 10^e session du CESCHMA, 100^e année du cours du Trocadéro, note dactylographiée de 10 pages, [mai 1987], vraisemblablement en vue d'une assemblée des professeurs prévue en juin. Archives de l'École de Chaillot (Cité de l'architecture & du patrimoine).
- 8 Jean-Pierre Epron, « Projet de séminaire – le contrôle architectural », note dactylographiée, 10 p., s. d. ENSA Nancy, fonds Epron 19.08.
- 9 *Ibid.*
- 10 *Ibid.*
- 11 Entretien avec J.-P. Epron.
- 12 Le cours de Chaillot, aujourd'hui sanctionné par un diplôme de spécialisation et d'approfondissement (DSA) mention « Architecture et patrimoine », est un cursus qui se déroule depuis longtemps sur deux ans, à raison de deux jours tous les quinze jours.
- 13 Jean-Pierre Epron, notes manuscrites. ENSA Nancy, fonds Epron 16.05.
- 14 Cours « Le projet » du 15 mars 1994, Notes prises par Aurélia Dioré-Morando, étudiante à Chaillot lors de la session 1993-1995.
- 15 Jean-Pierre Epron (dir.), *Architecture, une anthologie*, 3 t., Liège, Mardaga, 1992-1993.
- 16 Au moment où est mis à l'étude le projet d'un Centre de Chaillot pour le patrimoine monumental et urbain.
- 17 Jean-Pierre Epron, *Comprendre l'éclectisme*, Paris, Norma, 1997. Ouvrage issu de la recherche « Éclectisme et profession », 1987, menée pour le Corda.
- 18 J.-P. Epron, « Projet de séminaire – le contrôle architectural », doc. cité.
- 19 Compte rendu de la réunion des professeurs du 12 janvier 1988 réalisé par les étudiants. Archives de l'École de Chaillot.
- 20 J.-P. Epron, Notes [...] Nathalie Mezureux, doc. cité.

VEILLE SCIENTIFIQUE

Sont présentées les publications et manifestations consacrées à l'histoire de l'enseignement de l'architecture. Les notices sont composées à partir des informations fournies par les éditeurs ou d'après les documents disponibles.

PUBLICATIONS



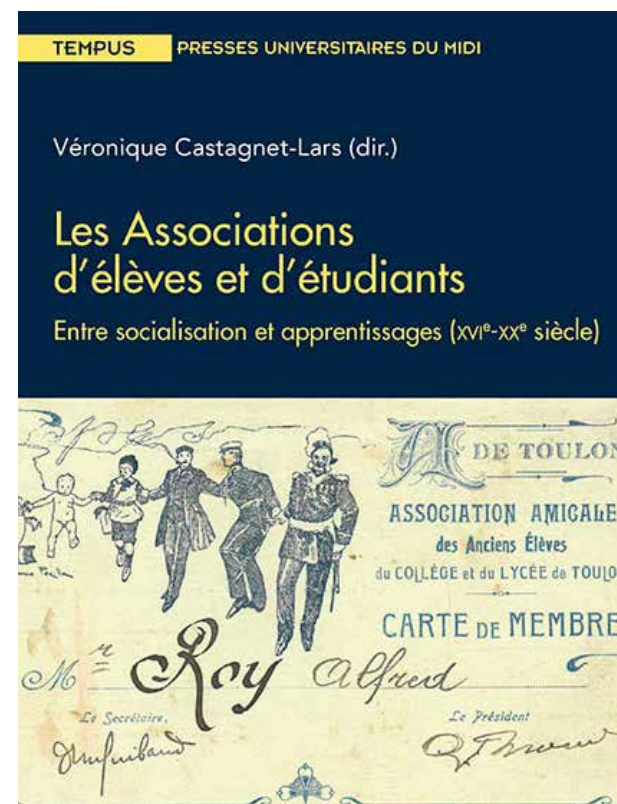
Anne Debarre, Caroline Maniaque, Éléonore Marantz et Jean-Louis Violeau (dir.), *Architecture 68. Panorama international des renouvellements pédagogiques*, Genève, MétisPresses, 2020, 224 p.

Maintes questions sur l'architecture et la manière de l'enseigner agitent la discipline au cours des années 1960 et 1970. Du Japon aux États-Unis en passant par des pays d'Europe, d'Amérique du Sud et du Moyen-Orient, la contestation des étudiants en architecture s'exprime de façon quasiment simultanée, témoignant du fait qu'au-delà du point de rupture qu'a constitué le Mai 68 parisien, c'est toute une génération qui aspire à aborder et à pratiquer l'architecture autrement. Cet ouvrage collectif offre pour la première fois un panorama international de l'histoire de l'enseignement de l'architecture pendant cette période d'une formidable inventivité qui fera durablement évoluer la discipline et ses pédagogies.

Véronique Castagnet-Lars (dir.), *Les Associations d'élèves et d'étudiants. Entre socialisation et apprentissages (xvi^e-xx^e siècles)*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2020, 246 p.

S'inscrivant dans la recherche sur les élèves en plein renouvellement, l'étude des modalités de leur regroupement au sein des institutions éducatives met en évidence une voie d'apprentissage favorisée par des relations fraternelles, largement prise en charge par les élèves eux-mêmes mais éminemment contrôlée par les pédagogues et les responsables scolaires. L'ouvrage étudie les différentes structures ainsi que les réactions des autorités éducatives (politiques et religieuses) qui, selon la période, s'en saisissent de différentes manières, entre autres pour les prolonger hors du temps pédagogique et après l'âge scolaire. Les associations d'anciens élèves architectes au xix^e siècle font l'objet d'un chapitre mettant en exergue les modalités – culture d'école, camaraderie, entraide – et les motivations – honorabilité professionnelle, défense du titre.

Sommaire : pum.univ-tlse2.fr/IMG/pdf/TEMP64-TDM.pdf



TEMPUS PRESSES UNIVERSITAIRES DU MIDI

Véronique Castagnet-Lars (dir.)

Les Associations d'élèves et d'étudiants

Entre socialisation et apprentissages (xvi^e-xx^e siècle)

Daniel Dujardin-Sadowy

UNE ÉCOLE D'ARCHITECTURE EN CONFIDENCE

Témoignage du directeur d'une école nationale supérieure d'architecture en province lointaine



L'Harmattan

Daniel Dujardin-Sadowy, *Une école d'architecture en confiance. Témoignage du directeur d'une école nationale supérieure d'architecture en province lointaine*, Paris, L'Harmattan, 2020, 206 p.

Clermont-Ferrand : les tribulations d'une petite école d'architecture qui devient grande. Née en 1968 du démantèlement de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris, l'unité pédagogique d'architecture est dirigée de 1970 à 1991 par l'auteur, qui fait le récit croisé de son destin de directeur de circonstance et de celui d'un établissement national d'enseignement supérieur en région. Un témoignage personnel, présenté comme devoir de mémoire, de la vie d'une collectivité soudée et des prises de position sur les questions de l'enseignement et de la recherche en architecture en France.

Marie-Jeanne Dumont et Antoine Perron, *UP8. Une pédagogie de l'architecture*, Paris, Zeug/ENSA-PB, 2020, 320 p.

Inventer une nouvelle pédagogie de l'architecture, plus intellectuelle, méthodique, ouverte sur le monde moderne, à l'écoute des sciences humaines, formant des architectes engagés au service de la collectivité : telle a été l'ambition des étudiants et jeunes diplômés qui, autour de Bernard Huet, ont participé en 1969 à la création de l'unité pédagogique n° 8, qui deviendra l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville. Leurs réflexions critiques, notes d'intentions et programmes sont autant de textes fondateurs qui ont orienté l'enseignement à Paris-Belleville pendant au moins trois décennies. Réunis à l'occasion des 50 ans de l'école, ils sont susceptibles de nourrir plus largement le débat actuel.



Juliette Pommier, *Huet. De l'architecture à la ville, une anthologie des écrits de Bernard Huet*, Paris, Zeug/ENSA-PB, 2020, 504 p.

Durant la seconde moitié du xx^e siècle, le champ de l'architecture vit une profonde mutation, en France comme à l'étranger. En peu de temps, l'urbanisme français passe de la Reconstruction après la guerre aux rénovations urbaines procédant par la table rase, et du constat d'échec de l'urbanisme moderne au retour à la ville, à l'histoire et aux fondements de la discipline architecturale. Bernard Huet est un acteur essentiel du renouvellement disciplinaire qui se développe alors en France : il incarne mieux que tout autre la figure de l'architecte intellectuel engagé, investi aussi bien dans l'enseignement, la recherche et la critique que dans la profession. Née dans le dialogue avec ses pairs – Huet est d'abord un homme de la parole –, sa vision de l'architecture urbaine s'est progressivement concrétisée dans ses œuvres écrites et bâties. Ce recueil vise à rétablir la portée, l'ampleur et l'actualité de cette parole.

Jean-Philippe Legois et Jean-Louis Violeau (dir.), *Institution universitaire et mouvements étudiants : entre intégration et rupture ?*, Paris, L'Harmattan, 2020, 280 p.

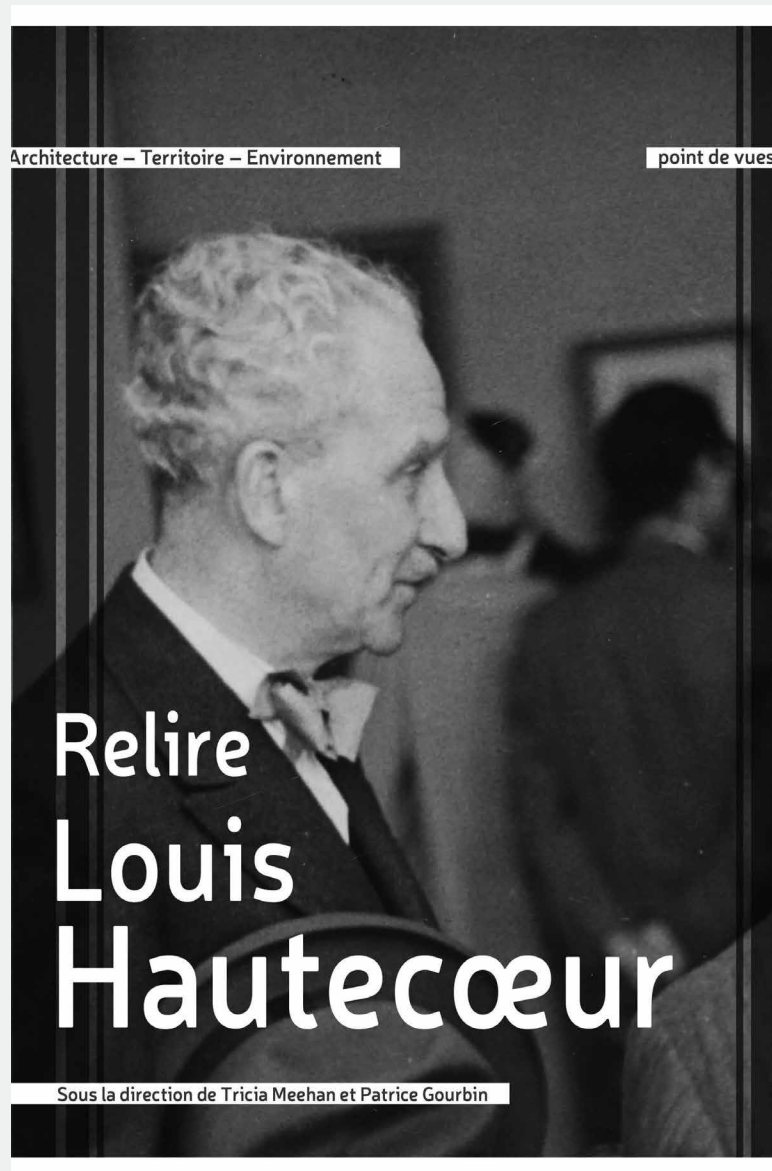
Les auteurs s'interrogent sur les rapports qu'entretiennent les mouvements étudiants et l'institution universitaire au fil du xx^e siècle, en France et ailleurs dans le monde. La contestation et la rupture font bel et bien partie intégrante de l'institution, même sous ses formes extrêmes et paradoxales. De ces mouvements, plus ou moins organisés, émergent des identités universitaires et étudiantes. Une vingtaine de contributions analysent diverses manifestations de ces mouvements, sous l'angle des stratégies, d'évolution et d'impact sur la gouvernance.



Sous la direction de
Jean-Philippe Legois et Jean-Louis Violeau

**INSTITUTION UNIVERSITAIRE
ET MOUVEMENTS ÉTUDIANTS :
ENTRE INTÉGRATION ET RUPTURE ?**

L'Harmattan



Tricia Meehan et Patrice Gourbin (dir.), *Relire Louis Hauteœur*, Rouen, Point de vues, 2019, 176 p.

Louis Hauteœur (1884-1973) a consacré sa vie à l'art et à l'architecture en tant que professeur et historien, commissaire d'exposition, conservateur et administrateur réformateur. Au service de l'État, il s'impliqua dans les débats et joua un rôle dans plusieurs institutions artistiques et architecturales, sa carrière illustrant les grands bouleversements du xx^e siècle. Les contributions explorent certaines facettes méconnues de son action, regroupées en quatre parties – rayonnement politique et diplomatie culturelle ; musée, muséographie et collection ; administrer les Beaux-Arts ; le classicisme intemporel – et inscrites dans leur contexte artistique, intellectuel et politique.

Philippe Panerai, *L'ivresse de la feuille blanche. L'architecture aux Beaux-Arts comme avant 1968*, Panerai Boesch & associés, 2020, 200 p. Préface de Françoise Fromonot.

Entremêlant faits, souvenirs et analyses, l'auteur, lui-même élève architecte de 1959 à 1967, convie le lecteur à (re)-découvrir cette École des beaux-arts tantôt glorifiée tantôt décriée. À travers son fonctionnement et sa pédagogie, il dépeint les Beaux-Arts comme étant à la fois « un système, une culture et un esprit qui s'entretiennent l'un l'autre ».



Philippe Dufieux (dir.), *L'École d'architecture de Lyon, un manifeste architectural*, Lyon, Libel, 2020, 112 p.

L'École d'architecture de Lyon (prix spécial du jury de l'Équerre d'argent en 1987), de Françoise-Hélène Jourda (1955-2015) et de Gilles Perraudin (1949), livrée en 1988, se distingue comme l'une des constructions publiques les plus singulières des années 1980, véritable symbole du réinvestissement de l'État dans la formation des architectes. Pendant près d'une vingtaine d'années, les projets se multiplient dans l'agglomération lyonnaise avant que le choix du site ne se porte sur Vaulx-en-Velin, dans le cadre d'un rapprochement avec l'École nationale des travaux publics

de l'État, construite en 1976. La nouvelle école matérialise ainsi la longue complicité avec les grandes écoles publiques d'ingénieurs et marque le début d'une structuration des campus de ce qui deviendra l'Université de Lyon.



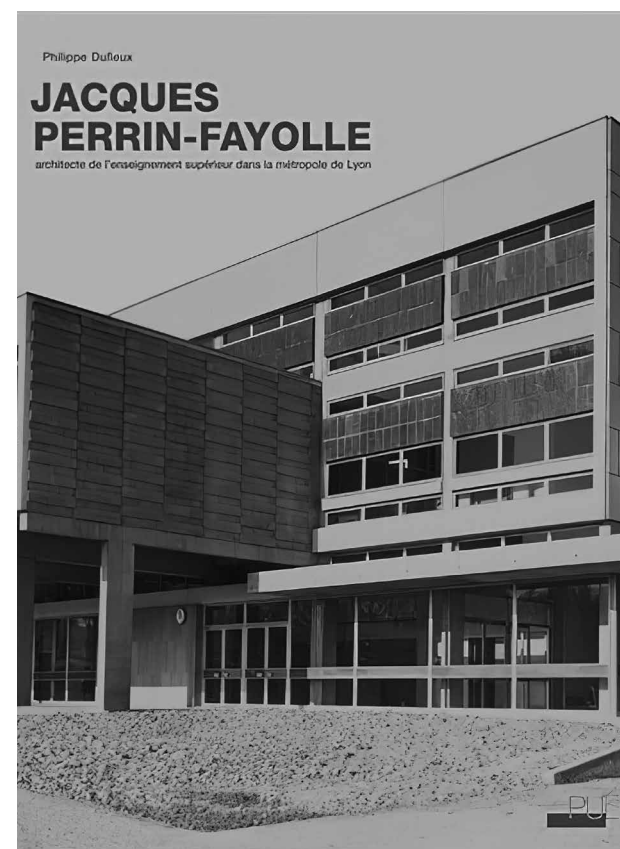
paysagère, n°9-10/2020, « L'agence d'architecture xviii^e-xxi^e siècles », dossier thématique coordonné par Gauthier Bolle, Maxime Decommer et Valérie Nègre.

[journals.openedition.org/craup/5318].

Alors que les artistes produisent leurs œuvres dans et en dehors des « ateliers », les architectes travaillent dans des « agences » et sur des chantiers. En France, le terme « agence » s'est progressivement imposé pour désigner tant le lieu d'exercice des professionnels que l'équipe et l'organisation du travail déployée par elle. Dispositif nécessaire, voire indispensable à l'exercice de la conception et de la maîtrise d'œuvre, l'agence a pourtant été peu étudiée comparativement à l'atelier qui est devenu un champ d'études à part entière (*studio studies*). Ce numéro interroge les agences sur le temps long, de l'époque moderne à la période contemporaine, et de manière transversale, à travers les contributions de spécialistes de l'architecture, de l'histoire, de la sociologie et de l'anthropologie.

Philippe Dufieux, Jacques Perrin-Fayolle. Architecte de l'enseignement supérieur de la métropole de Lyon, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2020, 250 p.

Architecte majeur des Trente Glorieuses, Jacques Perrin-Fayolle (1920-1990) a façonné le paysage urbain de la région lyonnaise, signant notamment le campus de la Doua, la bibliothèque de La Part-Dieu ou encore l'hôpital cardiologique Louis-Pradel. Deux décennies durant, de 1950 à 1970, le nom de Perrin-Fayolle se confond avec les grands programmes architecturaux de l'enseignement supérieur de la région, qu'il s'agisse de l'Institut national des sciences appliquées et de la nouvelle faculté des sciences de Villeurbanne, de l'École centrale de Lyon à Écully ou de l'École nationale des travaux publics de l'État à Vaulx-en-Velin. Perrin-Fayolle imprime à ces grands équipements une modernité internationale élaborée. Cette étude souligne combien sa culture urbaine et constructive constitue le fil conducteur de son travail, dans un jeu de correspondances qui forgera un ensemble de constructions d'une rare cohérence. Au-delà du parcours l'architecte, elle retrace l'édification patiente d'un œuvre qui a fait de la métropole de Lyon un observatoire privilégié de profondes mutations culturelles, architecturales, urbanistiques et techniques des années 1950-1970.



COLLOQUE

Colloque international « Devenir paysagiste. Histoire et évolution d'une formation au paysage et au projet de paysage », École nationale supérieure de paysage de Versailles-Marseille, mai-juin 2021.

L'enseignement du paysage et du projet de paysage a connu une évolution qui reste mal connue, même si dans les écoles supérieures de paysage et d'architecture des enseignants chercheurs en France et en Europe se sont penchés sur ce sujet depuis quelques années. Au sein de l'École nationale supérieure de paysage de Versailles, la mission « Archives et fonds anciens », qui valorise les archives de l'enseignement, organise en 2021, à l'occasion de la Biennale de l'architecture et du paysage d'Île-de-France, un colloque de deux jours destiné à accroître et à diffuser les connaissances sur les formations au paysage et au projet de paysage (*landscape architecture*), essentiellement en France et en Europe. Cette manifestation sera articulée autour de trois axes principaux : l'histoire des formations de paysagiste avant la fin de la seconde guerre mondiale, l'évolution des formations de paysagiste depuis 1947 (l'année de création de l'IFLA), la contribution d'autres disciplines et de l'interdisciplinarité à la formation des professionnels du paysage et du projet de paysage.

EXPOSITION

« Mai 68. L'architecture aussi ! », présentée du 15 octobre au 26 novembre 2020 à l'ENSA Normandie. Commissariat : Caroline Maniaque (ENSA Normandie), Éléonore Marantz (université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) et Jean-Louis Violeau (ENSA Nantes). Scénographie : Auriane Bernard Guelle.

Tirée de l'exposition originale conçue et présentée à la Cité de l'architecture & du patrimoine pour les 50 ans de Mai 68, l'exposition invite à revisiter les années 1962-1977, ce « champ des possibles », qui virent le renouvellement de l'enseignement accompagner celui de l'architecture, de l'urbanisme et des professions qui leur sont rattachées. Le refus de l'héritage – ou tout au moins son évolution –, la réinvention des formes et des contenus pédagogiques qui s'est ensuivie et enfin les hypothèses qui furent formulées pour la société et l'architecture sont les grandes thématiques qui permettent d'analyser l'aspiration à faire de l'architecture autrement.



École régionale d'architecture de Strasbourg.

L'atelier de dessin au premier étage du palais du Rhin vers 1930 (coll. particulière).

Programme de recherche 2016-2021

soutenu par le Comité d'histoire et le Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère, ministère de la Culture

Responsables scientifiques du projet

Anne-Marie Châtelet (ENSA Strasbourg, ARCHE), Marie-Jeanne Dumont (ENSA Paris-Belleville, IPRAUS), Daniel Le Couédic (université de Bretagne Occidentale, Géoarchitecture EA 7462)

Comité d'histoire du ministère de la Culture

Arlette Auduc, François Chaslin, Florence Contenay, Geneviève Gentil

Conseil scientifique

Barry Bergdoll (université de Columbia, Museum of Modern Art à New York), Philippe Boudon (écoles d'architecture), Jean-Louis Cohen (Institute of Fine Arts à New York University, Collège de France), Jean-Pierre Epron (écoles d'architecture), Jean-Michel Leniaud (École pratique des hautes études), Jacques Lucan (ENSA Marne-la-Vallée, École polytechnique fédérale de Lausanne), Luc Noppen (université du Québec à Montréal), Pascal Ory (université Paris 1), Jean-Pierre Péneau (Académie d'architecture), Klaus Jan Philipp (Faculté d'architecture et d'urbanisme de l'université de Stuttgart), Antoine Prost (université Paris 1)

Comité de pilotage

Il réunit les responsables du projet et les personnalités du Comité d'histoire ainsi que Gilles Bienvenu (ENSA Nantes), Jean-Lucien Bonillo (ENSA Marseille), Stéphanie Celle (sous-direction de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en architecture), Marie-Hélène Contal (Cité de l'architecture & du patrimoine), Patrice Guérin (Mission des archives du ministère de la Culture), Richard Klein (ENSAP Lille), Arnaud Timbert (INHA), Corinne Tiry-Ono (BRAUP, ministère de la Culture), Jean-Louis Violeau (ENSA Nantes).

Les 27 et 28 mai 2021 s'est tenu, successivement dans les écoles d'architecture de Lyon et de Grenoble, le neuvième séminaire du programme HEnsA20, co-organisé par ces dernières. Ce cahier, qui rend compte de cette manifestation, est introduit par une synthèse des communications et événements sur l'histoire de ces écoles et livre ensuite les contributions qui ont été retenues à la suite d'un appel à communications national, portant sur le thème :

Enseignement et profession

Outils de recherche

Le programme de recherche HEnsA20 (Histoire de l'Enseignement de l'Architecture au 20^e siècle), initié par l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg, est soutenu par le Comité d'histoire et le Bureau de la recherche architecturale, et urbaine et paysagère du ministère de la Culture. Le programme est scandé par des séminaires bi-annuels, organisés par deux écoles nationales supérieures d'architecture, rapprochées selon des critères géographiques. L'organisation de ces séminaires reflète le double objectif du programme HEnsA20, celui d'écrire une histoire de l'enseignement de l'architecture au xx^e siècle qui soit aussi celle de chacune des actuelles écoles nationales supérieures dans lesquelles il est dispensé.

Plusieurs outils de communications et de diffusion ont été mis en place afin de faciliter l'échange des informations relatives à l'avancement du programme ainsi que de données. À l'issue de chaque séminaire, un cahier, comme celui-ci, est publié, rassemblant un ensemble d'articles faisant suite à un appel à communications thématique lancé en vue de poser de premiers jalons de cette histoire de l'enseignement. Ces articles, tout comme ceux retraçant l'histoire locale des écoles, sont également publiés en ligne sur le site du Carnet de recherche du ministère de la Culture [chmcc.hypotheses.org/2544].

Au sein de ce Carnet de recherche, l'espace dédié au programme HEnsA20 constitue ainsi l'outil majeur de communication du programme. Régulièrement mis à jour, il présente les divers acteurs engagés (gouvernance, soutien institutionnel, annuaire des chercheurs), les manifestations scientifiques (appel à communication, programme des séminaires, mise en ligne des vidéos et des articles résultants des communications tenues lors des séminaires) et les projets en cours.

En réponse à un autre objectif du programme, celui d'inventorier les sources existantes pour une histoire de l'enseignement de l'architecture, en vue de leur valorisation, voire de leur sauvegarde, nous avons créé un guide des sources, en association avec la Mission archives du ministère [gtc.hypotheses.org/6420]. Pour conserver la mémoire des témoins de cette histoire, nous avons lancé une campagne d'entretiens auprès de différents acteurs, entretiens qui seront archivés et décrits au sein d'une base de données d'archives orales [chmcc.hypotheses.org/3513]. Pour continuer à enrichir et améliorer ces bases de données, nous vous invitons à nous solliciter. Pour toute question, vous pouvez écrire à amandinediener@wanadoo.fr ou histarchiXX@gmail.com.



ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE DE STRASBOURG
WWW.STRASBOURG.ARCHI.FR



Comité d'histoire

ÉCOLE
NATIONALE SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE
LYON

LYON
ARCHITECTURE
URBANISME
RECHERCHE
LAURE
ENSA LYON - UMR EVS 5600

E
NS /
AG
ÉCOLE
NATIONALE SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE
DE GRENOBLE

UGA

Laboratoire
MHAevt